Tome 15e

Nombre de pages = 374 - (sans table)

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE TARBES. HTES PYRÉES

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

INVENTAIRE
DES
TITRES
DE LA VILLE DE
VIC-BIGORRE.

fait en 1730.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Nota. le chiffre Romain marqué

M.D.CC.XL.IV.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE TARBES. HTES PYRÉES

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

Urbs nunquam satiata malis, quæ
hinc indè requiris,
In caput, ut facias, perniciosa meum.
Urbs, in qua Pandora suum erexisse tribunal,
Et fudisse simul dicitur omne nefas.
Urbs medico gaudens propriæ cui cura salutis
Sordet, ut illæsam possit habere suam.
Urbs inimica sibi, nostros que exosa labores,
Quos urgere tamen protinùs ægra solet.
Cur tentas, ingrata, Lares evertere nostros?
Cur vitæ demens insidiare meæ?
Efficis id quoties curis soteria nostris
Debita non solvis, fraudibus usa malis:
Octo ne me nescis servandæ Lustra Saluti
Impendisse tuæ? Nec pudet esse gravem!
Semper enim telum invidiæ jaculaberis in me,
Et furor in tumulum sæviet usque meum.
Quò magis enitui, nunc et meus enitet ardor,
Infelix! Flocci penditur ipse magis.
Sic agitur mecum, nec jam meliora Senectus
Expectare potest, quæ peritura brevi.
Quicquid enim vitæ superest, speratur amarum,
Sola meis mors est meta futura malis.
Sis ingrata licet, benè me fecisse juvabit,
Nam superest merces Posteritatis amor.
Sors tibi dispar erit; veniens quæ secula semper,
Damnabunt fraudes, urbs inimica, tuas.

Joannes de Lalanne, D.M.

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE DE TARBES. HTES PYRÉES

INVENTAIRE
DES TITRES DE VIC-EN-BIGORRE.

A.

Titres concernant l'etablissement du Conseil I. Politique, le conseil II. Fixe, III. les Deliberations, IV. le controlle des Deliberations, V. leur Expedition, le Secretaire et le Fourleau. A. I.

Liasse Premiere.

Piéces concernant le conseil Politique de Vic.

L'Ancien conseil de la ville de Vic apelé Politique succeda à ceux qu'on nomme encore aujourd'hui Besiau ou Vesiau. On ne s'assembloit pas autrefois sans y apeler tous les Habitans. Tous avoient voix deliberative dans le Conseil. on le tenoit sous la Halle, quelquefois dans l'Hôpital, ordinairement prez de la chapelle de St. Erex, où est aujourd'hui la Place de Sendreix. C'etoit autrefois le cimetiere de la ville. La chapelle de St Erex, [Fanum Sancti Erexi.] etoit ornée de plusieurs Autels pour differens Beneficiers. Ses rentes etoient separées de celles de l'Eglise de St. Martin.

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE DE TARBES. HTES PYRÉES.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

A. 1.

Les Dizeniers, qui n'étoient pas — comme aujourd'hui de la Lie du Peuple, tenoient le premier rang apres les Consuls et les Gardes. Dans les tems de maladie populaires, ils aprenoient le Sujet du — Conseil. ils colligeoient les voix chacun dans sa Dizaine. Ils le raportoient au conseil, sur quoi on formoit une Deliberation — generale. Hors de ce cas, pour eviter — l'embarras des suffrages, on faisoit separer les Dizaines, comme les trois Corps dans les assemblées des Etats. les Dizeniers presidoient dans les Dizaines, et faisoient le rapport de ce que pensoient les Habitans dont ils etoient les chefs. En cas d'absence les Dizeniers payoient de fortes amendes.

Il etoit difficile d'assembler souvent des conseils aussi nombreux. les assemblées en etoient trop tumultueuses. on etablit le conseil Politique avant 1348. la Besiau ne fut plus convoquée, que pour choisir des — Electeurs qui balançassent dans le choix des Consuls l'autorité des Electeurs nés, ou pour regler les Impositions. on y nomme — aujourd'hui des commissaires pour les — Tailles. c'est bien abandonner l'esprit de ces anciennes Besiaux. on ne voit plus dans les modernes aucun vestige de la premiere — liberté.

Non pour les affaires de la derniere — consequence.

A. 1.

liberté. Quelques miserables Habitans — sont temoins de la volonté supreme du — Consul regnant. on ne demande pas meme leurs suffrages.

Le Conseil Politique etoit composé des — cinq Consuls et trois Gardes en charge, ces — derniers cependant n'avoient pas de voix — deliberative: de pareil nombre de Consuls et de Gardes de l'année precedente, et de — vingt Conseillers, qui pretoient serment à — genoux dans le conseil où il etoient reçus ou élus.

on condamnoit à des amendes ceux — qui trahissoient le secret. le conseil — politique changeoit tous les ans. les Consuls regnans choisissoient les Conseillers. on jugea à propos vers la fin de 1700. d'etablir un conseil fixe de 24. habitans grands fonciers ou notables. Le Parlement de Toulouse le confirma par arrêt.

Il est composé à la fin de 1742. des — Conseillers qui suivent.

President du conseil.

Monsieur Mre Paul de Lanusse, Conseiller du Roi, Juge et magistrat en chef dans la Ville et Banlieuë de Vic.

Consuls.

Jean pierre de monde, Bourgeois, aussi Conseiller.

Jean Labourie, ainé, Marchand.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

A. 1.

Paul Rocques, maître chirurgien.

Jean Lartigue, marchand.

Consuls de 1741.

Me. Jaques de Lanusse, avocat en Parlement.

Jean Labourie, puiné, troisieme consul.

Jean Montaut, quatrième consul.

Gens du Roi.

Monsieur Me. Jean-Nicolas Ganos, Seigneur de Sanous, Conseiller-Procureur du Roi dans la Jurisdiction de Vic.

Conseillers par ordre de Reception.

Creation de 1701.

\+ I. Noble Jacques de Maigné de Salanauve, Seigneur de St. Martin. mort le 6. mars 1747.

\+ II. Jean-pierre de Monde, aussi premier consul. mort le 5. Janvier 1749.

\+ III. Jean de Carriere, ancien Officier d'Infanterie. mort le 16. Janvier 1750.

\+ IV. Me. Simon Carrere, Docteur en Medecine, mort le 21e. novembre 1746.

le Sr. Simon Davantes nommé le 1747.

\+ V. Charles de Bousquet, Conseiller-Receveur des fermes du Roi, mort le 28. octobre 1746.

Creation du 15. Mars 1716.

VI. Messire Louis de Monda, Seigneur d'Ost et de Mansan, ancien Capitaine de Cavalerie dans le Regiment de Villeroi, Inspecteur des Haras en Bigorre, reçu à la place de noble Dominique de Monda, son Pere, choisi en 1701.

VII. Me. Jeanpierre de Normande, avocat en Parlement, à la place du Sr. Hugues Normande, son Pere, nommé en 1701. Il est mort le 16. Juin 1744.

Le 14. Decembre 1744. le Sr. Bernard Normande, fils ainé, fut nommé pour son Pere.

VIII. Pierre Mauran, Seigneur de Talasac, à la place de noble Pierre d'Ibos, Prestre, Seigneur de Talasac, son oncle, de la creation de 1701.

Le 19e aout 1743. le Sr. Laurent de Mauran d'Ibos, avocat en Parlement, Seigneur de Talasac, fut reçu conseiller sur la demission de son Pere.

A. 1.

IX. Me. Jean de Ganderatz, Docteur en Droit et en medecine, à la place de Cloche nommé en 1701. mort le 22. fevrier 1748.

X. Jaques de Harader, ancien Capitaine d'Infanterie dans le Regiment de Guiche, à la place du Sr. Pierre Vise créé le 9. Avril 1702.

Mr. Harader etant mort le 1743. Noble Bartelemi de Ramonjean, chevalier de l'ordre de St. Louis, ancien Capitaine d'Infanterie dans le Regiment de Gatinois, fut élu le Juillet 1743. il est mort le 20. novembre 1744.

Creation du 6. Mars 1718.

XI. Noble Guillaume de Montesun sans doute à la place de noble Arnaud de Montesun, son Pere.

Conseillers nommés depuis le 6. Mars 1718.

XII. Jean Dargaignon, ancien Capitaine dans le Regiment de Lostange, reçu le 1er. mai 1718. à la place de Martin Dargaignon, son frere ainé, mort depuis peu, lequel avoit été elu le 15. mars 1716. pour remplacer Beray, de la creation de 1701. mort le 26. novembre 1750.

Le 14. Decembre 1744. Me Charle Dupont, Avocat en Parlement, fut reçu conseiller pour remplacer le chevalier.

XIII. Jaques Cloche reçu le 29e. Juin 1721. à la place d'Henri Junca Lamouralette, qui avoit été élu en 1701.

XIV. Jean Colomez, ancien Lieutenant d'Infanterie, reçu le 7e. Juin 1722. sur la demission de Vincent de Ramondjean, son Beaupere, nommé en 1701.

XV. Dominique Cardelhiac-la-Grille elu le 22. Septembre 1722. à la place de Jean Sarlabon, ancien Lieutenant d'Infanterie, subrogé le 15. mars 1716. à Sarlabon, son oncle. Na le Sr Sarlabon mourut le 4. octobre 1722.
Le Sr. la Grille avoit été nommé Conseiller

mort le 11e Septembre 1745. Le Sr. Jean Ramonané, nommé en sa place le 28. Decembre 1745.

A. 1.

au conseil fixe le 15. mars 1716. à la place de Jean - Colomes, marchand, qui avoit été choisi en 1701.

on avoit destitué le meme jour le Sr. - Pierre Casaubon d'artagnan par ce qu'il ne demeuroit pas en ville. Sa place avoit été donnée au Sr. Jean La Taste. l'animosité contre le Sr. Casaubon etant cessée, le Sr. - La Grille fut destitué pour conserver le Sr. La Taste. on trouve au 9. avril 1702. un la Taste nommé conseiller.

XVI. Guillaume Carrere, Marchand apoticaire, élu le 24. Septembre 1724. pour remplacer Me Hugues de Ramonané, - avocat en Parlement, Juge du comté - d'artagnan, decedé.

mort le 3. Decembre 1750.

XVII. Jean-Vincent Escalere reçu le - 26e. mai 1726. à la place de Raimond Dupont, decedé le   1725. lequel avoit été choisi le 7e. Janvier 1722. au lieu du Sr. - Dominique La Taste subrogé au Sr. Jean La Taste, son Pere, comme j'ai dit ci devant.

mort le 13. Janvier 1750.

XVIII. Me Pierre Junca, avocat en - Parlement, reçu le 26. mai 1726. à la place de Messire ambroise de Pujo, devenu Juge-Mage et Lieutenant General en la - Senechaussée de Bigorre.

XIX. Simon Junca, ancien Lieutenant d'Infanterie dans le Regiment de Gatinois, élu le 28. Janvier 1731. à la place du Sr.

Pierre

A. 1.

Pierre Casaubon d'Artagnan nommé en 1701. qui n'assistoit plus au conseil.

XX. Jean-Antoine Dandrest reçu le 8. Fevrier 1733. à la place de Me. Raimond de la Lanne, Docteur en medecine, mort le 13e. Janvier precedent, lequel avoit succedé le 15e. mars 1716. à Me Jean La Lanne, aussi Docteur en medecine, son Pere, qui etoit de la creation de 1701. il est mort le 8e. août 1744. Le 14. Decembre suivant le Sr. Jean ~~Joseph~~ du Bertrand, fut elu conseiller pour remplacer le Sr. Dandrest.

XXI. Me Jean Casaubon, Docteur en - Medecine, reçu le 23e. mars 1738. sur la demission de Me Jean Perrey, conseiller du Roi, son avocat au siege de la maitrise des Eaux et forets de Tarbe, qui avoit remplacé le 16. Janvier 1735. le Sr. Dominique Perrey, son Pere, qui avoit fait demission. Je ne - sais pas au juste si le Sr. Perrey, Pere, etoit de la creation de 1701. ou s'il avoit succedé le 6e. mars 1718. au Sr. arnaud Dupont, que je crois avoir pris le 15e. mars 1716. la place de noble Jean Jaques de Lavedan - elu en 1701.

XXII. Me Guillaume Montolieu, Conseiller avocat du Roi au siege de Vic, reçu le 10. Juillet 1740. sur la demission du Sr. Pierre - Montolieu, son Pere, qui mourut le 23. Juillet 1740. et qui avoit remplacé le - 15e. mars 1716. Me Etienne Bouchotte, Conseiller du Roi, son avocat au siege de Vic, élu en 1701.

mort le 4. Septembre 1748.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

A. I.

XXIII. Joseph de Colomez, Seigneur de Juillan en sa Partie, ancien Lieutenant d'Infanterie dans le Regiment de la Gervazai, Lieutenant de M. le Grand Louvetier de France, nommé par Deliberation du 21. Fevrier 1742. Confirmée par arrêt du Parlement de Toulouse du 1er. mars suivant, et autre arrêt en contradictoires deffenses du 28. Juillet de la même année, à la place du Sr. Paul de la Normande, ancien Capitaine d'Infanterie dans le Regiment de Louvigni, qui avoit succedé le 28. novembre 1722. à Messire Laurent de Trebons, chevalier de St. Louis, Enseigne des Mousquetaires de la Garde du Roi, decedé.

mort le 9. Juin 1750.

XXIV. Mc. Joseph-Gabriel de Rocques, Docteur en Medecine, l'un des marguilliers en charge de l'Eglise de Vic, nommé par la même Deliberation du 21. fevrier 1742. au lieu et place de noble Guillaume de la Fargue de la Bordene, Seigneur de la Garde en sa Partie, chevalier de l'ordre militaire de St. Louis, cy devant Lieutenant aux Gardes, et

mort le 12. mars 1750.

et Gouverneur de Vic par deux diverses acquisitions, lequel avis été reçu au conseil fixe le 6e. mars 1718.

Requête des Consuls du 10. Janvier 1671. pour la maintenuë du conseil Politique contre les conclusions malfondées du Substitut de M. le Procureur general. — N°. 1.

Rolle du conseil pour l'année 1680. N°. 2.

Consulte pour le Sindic de Vic contre le Sr. de Mondeton, Substitut, qui ne vouloit pas remettre le rolle du conseil, dattée du 18. fevrier 1680. — N°. 3.

Acte du 19. Fevrier 1680. fait au Sr. de Mondeton au sujet du rolle du conseil Politique, dans lequel il vouloit, contre la Coutume, etre mis le premier, et ne vouloit pas donner ses conclusions sur le champ. N°. 4.

Attestation du Secretaire du conseil en datte du 20. Fevrier 1680. qu'il avoit remis ledit Rolle au Sr. Mondeton, Substitut. — N°. 5.

Second acte fait le 23. fevrier 1680. audit Sr. Mondeton, comme le precedent, avec un troisième en deux pieces. N°. 6. et 7.

Ordonnance du Senechal de Bigorre sur la convocation du conseil de la ville en datte du 25. fevrier 1680. et maintenuë

Le Sr Bernard Roques ... reçu conseiller le

A. I.

Le 11. Decembre 1750. reçus aux places vacantes pour conseillers.

Messieurs
noble Jean François de Sujo-Labatut.
noble Etienne de Labatut
le Sr Vincent de Ramondjean.
Jacques Saphore de la Bastide.
Antoine ... mondé ... le 6. Janvier 1709.
Pierre Dubertrand.
Jean Labourie, cadet.
Hugues Carriere-Peffans.

A. 1. des conseillers élus — — — — — N°. 8.

Copie d'acte fait le 10. Juin 1680. par le Sr. de Mondeton au sujet de la preseance qu'il pretendoit sur les consuls dans le Conseil. — — — — — N°. 9.

Copie d'Apointement rendu le 11e. Janvier 1681. par le même au sujet du Rolle du conseil. — — — — — N°. 10.

Copie d'acte fait le 13e. avril 1681. par le même au sujet de la Presidence du conseil. — — — — — N°. 11.

Acte fait le 18. Juin 1684. par les Consuls contenant protestation contre les Gardes et les fermiers des emolumens, qui donnoient de l'argent en vertu de certaines pretenduës Deliberations ausquelles les consuls n'avoient point assisté. — — — N°. 12.

Consulte contre Mr. de Capdeville exerçant la Justice en 1692. par laquelle il est declaré qu'il ne pouvoit point presider au Conseil, n'etant pas magistrat Royal. N°. 13.

Liasse

Liasse Seconde. A. 2.

Actes concernant le conseil Fixe.

Memoire au sujet de l'Etablissement du conseil fixe, ou copie d'Inventaire de production contre le Sr. Casaubon. N°. 1.

Plainte portée le 22. Janvier 1702. par Mr. de Lasmuës, maire, contre Mr. de Salanauve, qu'il pretendoit l'avoir insulté au conseil general, lui aiant demandé en qualité de Conseiller au conseil fixe, qui avoit convoqué cette assemblée. — N°. 2.

Deux memoires instructifs envoyés à Paris le 22. novembre 1716. au sujet des malversations de Mr. Lasmuës, maire, et en demande de l'establissement du conseil fixe, en deux pieces. .. N°. 3. et 4.

Arrêt du Parlement de Toulouse du 9e. mai 1722. qui confirme l'establissement du conseil fixe de la ville de Vic, reduit le nombre des conseillers à 24. les oblige d'assister au conseil, sous peine de 3lt. d'amende, et d'en etre exclus quand ils auront manqué trois fois sans excuse legitime. — — N°. 5.

Signification de cet arrêt à tous les Conseillers par exploit du 28. mai 1728. . N°. 6.

©2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

A. 3.

Liasse Troisième.

Regitres des Deliberations.

Il y a cinq feuilles volantes de 1567.

Regitres

Du 28. Janvier 1568. jusqu'au 20. Decembre 1569. ——— N.° 1.

Du 7. Decembre 1569. jusqu'au 15. Janvier 1592. ——— N.° 2.

Du 8. novembre 1597. au 15. novembre 1598. ——— N.° 3.

Du 29. novembre 1598. au 2. Janvier 1600. ——— N.° 4.

Du 21. Janvier 1601. au 4.e novembre 1601. ——— N.° 5.

Du 11. novembre 1601. au 6. avril 1602. ——— N.° 6.

Du 16. novembre 1603. au 2. avril 1606. ——— N.° 7.

Deliberation du 13.e aout 1614. ——— N.° 8.

Du 3. Janvier 1616. au 3. Juillet 1616. N.° 9.

Du 10. Juillet 1616. au 1.er octobre 1617. N.° 10.

Du 11. novembre 1618. au mars 1619. N.° 11.

Du 25. mars 1619. au 29. Juin 1619. N.° 12.

Du 29. Juin 1619. au 24. novembre 1619. N.° 13.

Du novembre 1619. au 26. avril 1620. N.° 14.

Du 3. novembre 1620. au ——— N.° 15.

Du ——— au 14. Fevrier 1621. N.° 16.

Du 3. mars 1621. au 8.e aout 1621. —— N.° 17.

Du 10. aout 1621. jusqu'à la fin de 1636. N.° 18.

De 1637. 1638. 1639. au 3. Juin 1640. N.° 19.

Du 27.

A. 3.

Regitre.

Du 27. Janvier 1641. au 5.e Juin 1641. ——— N.° 20.

Du 12. Janvier 1642. au 4.e Janvier 1643. ——— N.° 21.

Du 11. Janvier 1643. jusqu'au 1.er Janvier 1644. ——— N.° 22.

Du 8. Janvier 1645. au 27. Decembre 1648. ——— N.° 23.

Du 14. mars 1655. comprend 1655. 1656. 1657. 1660. 1661. 1662. 1663. 1664. et finit au 28. Decembre 1665. — N.° 24.

Du 13. Janvier 1658. au 29. Decembre 1659. ——— N.° 25.

De 1666. 1667. 1668. ——— N.° 26.

De 1669. 1670. 1671. 1672. 1673. 1674. 1675. et 1676. ——— N.° 27.

De 1677. 1678. 1679. 1680. 1681. 1682. — 1683. finit au 3.e Septembre 1684. N.° 28.

Du 14. Septembre 1684. au 23. Decembre 1685. ——— N.° 29.

Du 30. Decembre 1685. au 3. Juillet 1689. ——— N.° 30.

Du 3. Juillet 1689. au 26. aout 1691. . N.° 31.

Du 26. aout 1691. au 17. aout 1692. N.° 32.

Du 30. aout 1692. au 25. aout 1693. N.° 33.

Du 6. Septembre 1693. au 13. octobre 1695. ——— N.° 34.

Du 16. octobre 1695. au 22. Septembre 1697. ——— N.° 35.

Du 13. octobre 1697. au 26. Decembre 1700. ——— N.° 36.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

Regitre

A. 3.

Du 18. Janvier 1701. au 3. Septembre 1702. — N°. 37.

Du 10. Septembre 1702. au 7. octobre 1703. — N°. 38.

Du 2e. Novembre 1703. au 4e. Decembre 1712. — N°. 39.

Du 1er. Janvier 1713. au 19. Janvier 1716. — N°. 40.

Du 1er. mars 1716. au 6. mars 1718. N°. 41.

Du 6. mars 1718. au 15. mars 1722. N°. 42.

Du 22. Mars 1722. au 7. novembre 1723. N°. 43.

Du 23. novembre 1743. au 4e. mars 1725. — N°. 44.

Du 4. mars 1725. et tout 1726. — N°. 45.

De 1727. — N°. 46.

De 1728. — N°. 47.

De 1729. et jusqu'au 31. Decembre 1730. N°. 48.

Du 31. Decembre 1730. au 31e. août 1731. — N°. 49.

Du 31e. août 1731. au 21. Decembre 1732. — N°. 50.

Du 28. Decembre 1732. au 30e. mai 1734. — N°. 51.

Du 6. Juin 1734. au 6e. novembre 1735. — N°. 52.

Du 13e. novembre 1735. au 26e. mai 1737. — N°. 53.

Du 21. Juin 1737. au 1er. Juillet 1739. — N°. 54.

Du

Regitre.

A. 3.

Du 26. Juillet 1739. au 22e. Janvier 1741. — N°. 55.

Du 22. Janvier 1741. au 14. fevrier 1742. — N°. 56.

Du 14. fevrier 1742. au N°. 57.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

A. 4.

Liasse Quatrieme.

Pieces concernant le Controlle des Deliberations.

Copie de Lettre de M. l'Intendant du 21. Decembre 1727. au sujet du controlle des Deliberations - - - - - - N°. 1.

Arrêt du conseil du 30. Decembre 1727. portant qu'on ne doit controller que les Deliberations qui regardent les affaires exterieures de la Communauté, et renvoye pour specifier quelles sont lesdites affaires à l'arrêt du conseil du 12. octobre 1697. . . N°. 2.

Lettre du 21. Decembre 1727. ecrite par le Consul de Tarbe pour expliquer la conduite qu'on observoit à Tarbe à ce sujet. - - - N°. 3.

Liasse V^e.

A. 5.

Liasse Cinquieme.

Actes touchant les Expeditions des Deliberations & du Fourleau par le Secretaire.

Extrait du Fourleau de l'année 1646. signé du Secretaire de la Communauté. N°. 1.

Copie d'ordonnance, qui enjoint à Perea, Secretaire, de remettre les Deliberations devers le Greffe du Juge de Vic pour etre parafées, et en etre tiré des extraits, 17. Juin 1681. - - - N°. 2.

Copie d'acte fait au même le 14. Fevrier 1685. pour le sommer de donner des extraits de Deliberations - - - - - N°. 3.

Copie d'acte fait au même le 15. fevrier 1685. par la D^{lle}. de Mondeton pour le même fait - - - - - - - N°. 4.

Memoires à consulter et consulte par laquelle il est decidé que le Secretaire etant detenteur d'un Registre public, il faut qu'il en donne des extraits, mais qu'on doit lui marquer quelles sont les Deliberations qu'on souhaite. N°. 5.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

B. 1.

B.

Actes I. concernant le College, les Regens, II. le Patronage de la chapelle de Ste Caterine d'Espan ou de Montespan, III. la Pension de la chapelainie de Pomarous, IV. la fondation du Convent des Peres Minimes, V. et les differens projets d'etablissement de communautés de Religieuses.

Liasse Premiere.

Pièces concernant le College & les Regens.

Acte de ratification passée le 20. Juillet 1629. pour la Batisse du College. -- N.° 1.

Arrêt du Parlement de Toulouse du 29. Juillet 1641. qui maintient Bernard Casaubon dans la Regence de Vic, et casse les Deliberations qui l'en excluoient. -- N.° 2.

Quittance consentie en 1643. par ledit Casaubon de la somme de 150.£ pour ses gages de Regent. ------ N.° 3.

Memoire pour demander avis contre le Sr. abadie, Pretre, Regent principal.. N.° 4.

Consulte du 13. novembre 1683. par laquelle il est porté que ledit abadie, &c. — Voïez Novembre 1683. aux annales.... N.° 5.

Acte du 13. novembre 1683. fait par ledit abadie au sujet du trouble dans l'exercice de la Regence ------ N.° 6.

Requête presentée le 18. novembre 1683. au-

B. 1.

Senechal par ledit abadie pour le même fait ------ N.° 7.

Requete presentée le 24. Juillet 1737. à Mr. Daignan, Subdelegué General, pour obtenir permission de payer les Regens avec les Deniers d'octroi, endossée de l'ordonnance dudit jour, qui fixe les gages du Regent Latiniste à 200.£ et du maitre d'Ecole à 120.£ -- N.° 8.

Acte fait le 13. octobre 1736. par Me Thomas Carrere, acolite, aux Consuls, pour etre preferé au Sr. Jean Bergugnan dans la charge de Regent pour le Latin, ou du moins etre reçu au concours devant M. l'Eveque de Tarbe.. N.° 9.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

B.2.

Liasse Seconde.

Titres concernant le Patronage de la chapelle de S.te Caterine d'Espan ou de Montespan.

Copie de Titre par lequel M. Salvat d'yharse, Eveque de Tarbe, confera le 1.er octobre 1593. la chapelainie de montespan vacante par la mort de Mathieu Ablade, Pretre, à M.e Jean Sujo, et declare que la presentation à ladite Chapelainie apartient aux Consuls de la Ville de Vic et aux Marguilliers de l'Eglise de S.t Martin ———— N.° 1.

Mandement de 16. écus petits du 18. août 1604. en faveur de M.e Jean Sujo, Prêtre, fermier de ladite Chapelainie, pour la rente annuelle que la Communauté fait à ladite Prebende. N.° 2.

Mandemens du 22. Decembre 1605. et 7.e Decembre 1606. comme le precedent .. N.° 3. & 4.

Deliberations du conseil des 5. octobre 1608. et 20. Septembre 1609. sur requeste de M.e Jean Peuty, Chapelain, ou de M.e Jean Sujo, son fermier, pour le payement de la rente. N.° 5. et 6.

Quittance consentie le 20. Septembre 1659. par le Prebendé d'Espan de la somme de 43.# 4.s pour la rente duë à sa chapelainie pour les années 1656. et 1657. ———— N.° 7.

Consulte du 23. Fevrier 1675. par laquelle M. d'autaserre declare les Consuls et Marguilliers non recevables à s'oposer à ceux qui impetroient ladite chapelainie, ou à soutenir leur nomination, attendu

B.2.

attendu qu'ils avoient nommé à ce Benefice sur une demission verbale, et decide qu'il faut prouver la Demission per Litteras, et qu'un Benefice vaque ipso jure per ~~mi...~~ militiam. ———— N.° 8.

Titre de ladite chapelainie accordé par M. Salvat d'yharse en faveur d'Olivier de Ramondjean, le 31.e août 1639. ———— N.° 9.

Titre accordé par M. Claude Mallier du Houssay en faveur d'Olivier Monde, le 13.e Fevrier 1652. ———— N.° 10.

Titre accordé par M. Marc du Houssay à Jean pierre Monde le 15.e novembre 1669. ———— N.° 11.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

B.3. Liasse Troisième.

Pieces concernant la Pension que la Communauté fait au chapelain de Pomarous.

Mandement du 12e. août 1597. pour me Dominique Caroc, Pretre, chapelain de Pomarous, de 8. ecus petits, 6. sols bons, pour la rente annuelle que les habitans de la ville font à ladite chapelainie. — — — — N°. 1.

Six quittances pour 11lt. 5s. de pension annuelle consenties par les chapelains de Pomarous les 24. Decembre 1601. 2. novembre 1605. 14. octobre 1606. 15. novembre 1626. 23. Decembre 1643. et 15. Decembre 1645. en six pieces. — — — — — N°. 2. 3. 4. 5. 6. et 7.

XVII. 20.

Liasse IV.

B. 4. Liasse Quatrième.

Actes concernant la fondation du Convent des Peres Minimes.

Copie du contrat passé le 24. Juin 1609. avec les Peres Minimes pour la fondation du convent de Vic dans l'enclos apelé de Carrere, acquis par echange du Sr. de Bujo, Sr. de Valiron, et de Jean Casenabe, lequel enclos la commté. exemte de Tailles : l'acte retenu par Subercase, notaire de Tarbe. — — — — — — N°. 1.

Concordat et Transaction passée le 27. Juillet 1636. entre le Pere Chapus, Provincial des Minimes, et les Consuls de Vic, par laquelle la communauté s'oblige de payer aux Peres Minimes la somme de 6000l. en dix ans pour achever la batisse de leur convent, retenuë par Monde, notaire de Vic. — — — — N°. 2.

Emprunt fait à la ville par les Peres Minimes de la somme de 100l. pour achever leur batisse, ladite somme empruntée à l'hopital par la Communauté le 15. Septembre 1636. N°. 3.

Quittance consentie le 26. novembre 1643. par les Peres Minimes de la somme de 100l. en tant moins de celle de 6000l. — — — N°. 4.

Autre Quittance du 16. août 1646. de la somme de 600l. en tant moins comme la precedente — — — — — N°. 5.

Verbal fait le 25. Juin 1652. par les Consuls au sujet des insultes à eux faites par les Peres Minimes lors d'un Enterrement, les —

© 2009 Bibliothèque Louis Aragon - Tarbes

B.4. Consuls voulant servir de médiateurs — entr'eux et les Prêtres pour l'inhumation du Corps dans l'une ou l'autre Eglise. . . N°. 6.

Liasse V.

Liasse Cinquième. B. 5.

Memoires au sujet de l'Etablissement d'une Communauté de Religieuses dans la Ville de Vic.

Bibliothèque Louis Aragon - Tarbes

C. 1.

C.

Actes concernant I. l'Eglise Parroissialle de St. Martin, II. l'Hopital de St. Jaques, III. le curé de Vic, ses prerogatives et preseance, IV. le Presbitere, V. le Proces touchant les Sepultures, VI. l'Eglise de St. Bartelemi de Balloc, VII. les Predicateurs de l'avent, du Carême et de l'octave du St. Sacrement, VIII. et les Reglemens pour la Religion et l'edification du Public.

Liasse Premiere.

Eglise de St. Martin de Vic.

Regitre des affermes des Revenus de la Fabrique depuis 1509. jusques en 1519. en très mauvais etat et de peu de consequence. Il y est seulement parlé de la Ferme des fruits de la chapelle de St. Dreix, en Latin Fanum Sancti Evexi. — N°. 1.

Compte rendu en 1587. par les Marguilliers de l'Eglise, dans lequel il est porté en depense, &c. Voiez 1587. aux annales. — N°. 2.

Mandement fait en 1588. de trois écus petits et d'une paire de souliers pour le sonneur de cloches, suivant la coutume — N°. 3.

Acte d'Election des Marguilliers de l'Eglise et de l'Hopital pour l'année 1617. — N°. 4.

Memoire pour faire une croix d'argent doré et un ciboire, avec les conventions faites en 1626. avec l'orfevre — N°. 5.

Quittance

C. 1.

Quittance du 15. novembre 1627. pour reliqua des comptes en faveur des Marguilliers de l'Eglise de Vic — N°. 6.

Acte passé en 1630. entre les Srs. consuls et marguilliers de l'Eglise de Vic, et le Sr. Laqueille d'Asté pour faire une cloche. N°. 7.

Afferme du sixieme des fruits decimaux pour la nourriture des Pauvres en 1631. N°. 8.

Afferme de la Fabrique en 1635. — N°. 9.

Relation de la visite des cloches nouvellement fonduës faite le 4. Juin 1635. — N°. 10.

Conditions proposées à l'ouverture de la ferme de la Fabrique de l'Eglise de St. Martin de Vic pour les années 1662. 1669. 1670. 1671. 1673. 1675. et 1676. en sept pieces. — N°. 11. 12. 13. 14. 15. 16. et 17.

Consentement du curé de Vic qu'il soit pris 30.ᵗᵗ du revenu de la Fabrique annuellement pour les gages de l'organiste de la Parroisse — N°. 18.

Arrêt rendu le 18. Decembre 1687. entre l'abbé de Candeil et les habitans de las Grailles concernant le Droit de Dixme et la reparation des Eglises. — N°. 19.

Extrait d'ordonnance de Visite faite le 19e. mars 1627. par Mr. d'Yharse, Evêque de
IV. 309. Tarbe : ledit extrait datté du 17. octobre 1598. par laquelle ordonnance les Droits de la Fabrique et des fruits prenans chacun comme leur —

© 2009 Bibliothèque Louis Aragon - Tarbes

C. 1. concerne, sont enoncés. ---- N.° 20.

Copie des Statuts projettés le 25. Juillet 1614. et d'une Requête presentée à l'Evêque de Tarbe, pour l'erection de la Confrairie de St. Jaques dans l'Eglise de l'Hopital de Vic. N.° 21.

Liasse II.de

Liasse Seconde. C. 2.

Actes concernant l'Hopital de St. Jaques de Vic.

Acte par lequel Jean Ricau, Garde de la Ville, declare le 24. Fevrier 1620. être redevable envers l'Hopital en la somme de 150.^{lt} savoir de 100.^{lt} prises actuellement, et celle de 50.^{lt} empruntées dudit Hopital en 1515. je crois qu'il y a faute dans l'acte, mais mil cinq cens quinze y est ecrit distinctement. N.° 1.

Consulte du 26. Decembre 1627. par laquelle il est dit, que les Marguilliers de l'Eglise de Vic, etant Laïcs, doivent rendre compte devant le Iuge Royal, le Curé apelé et present, s'il veut, qu'etant institués par les Consuls, l'Evêque ne peut les obliger à rendre compte hors du term de sa visite, qu'il a meme été douté s'il le pouvoit lors de la visite : que quant à ceux de l'Hopital, qui sont egalement personnes Laïques et commis par les Consuls, ils doivent rendre leurs Comptes, aux termes de l'ordonnance de 1561. pardevant le Iuge royal, le curé present, s'il veut, que le curé doit presider aux assemblées de Direction, mais ne peut signer aucun mandement, et par consequent y avoir abus dans l'ordonnance de l'Evêque de Tarbe. -- -------- N.° 2.

Acte du 16. Decembre 1654. par lequel la Communauté emprunte la somme de 300.^{lt}

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

C. 2. des Marguilliers de l'Hopital. --- N°. 3.

Nomination des Marguilliers de l'Hopital pour l'année 1663. --------- N°. 4.

Saisie du 12e. octobre 1677. sur les biens de Bernard Perez pour dette à l'Hopital. N°. 5.

Nomination des Marguilliers de l'Hopital pour l'année 1678. -------- N°. 6.

Lettre de Mr. de St. Crist, Subdelegué, avec la copie de la Lettre de M. l'Intendant, au sujet de l'Etat de notre Hopital, et du nombre des mendians qu'on y peut renfermer, en datte du 17. Juillet 1724. -------- N°. 7.

Memoire servant de reponse à la precedente Lettre --------- N°. 8.

Copie du Memoire envoyé le 15e. avril 1737. à l'Intendant touchant l'etat et revenus de l'Hopital, le nombre des chirurgiens, Barbiers, Etuvistes et Sages-femmes de la Ville --- N°. 9.

Liasse III.e

Liasse Troisième. C. 3.

Actes au sujet du Curé de Vic, sa preseance & prerogatives.

Acte fait le 11e. mars 1622. pardevant le Juge pour les Consuls de Vic, portant attestation contre M. Bouchotte, Curé, que la Parroisse n'est pas desservie, faute de Vicaires -------- N°. 1.

Requête presentée le 12e. mars 1622. à M. l'Eveque de Tarbe pour obliger le Curé de Vic d'avoir nombre suffisant de Vicaires pour le service de la Parroisse. -------- N°. 2.

Transaction passée le 6. avril 1637. entre Me. Guillaume Ganderats, Recteur, et Me. Jean Durdez, Juge Royal, au sujet de leurs prerogatives et preseance en ville, à l'Hopital et dans les ceremonies. -------- N°. 3.

Rolle de la depense et presens faits en 1651. à Mr. l'Eveque de Tarbe lorsqu'il vint confirmer en ville -------- N°. 4.

Consulte du 16. mars 1675. par laquelle il est declaré que le Curé doit etre reçu dans toutes les assemblées de la Communauté, y avoir voix deliberative comme premier Bourgeois, s'asseoir apprez le President, et signer les mandemens pour les affaires de l'Hopital et de l'Eglise conjointement avec les Consuls, nonobstant la confirmation accordée par les commissaires du Roi pour l'administration

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

C. 3. des biens de la Communauté, de l'Eglise et de l'Hopital. - - - - - - - - - - - - N°. 5.

Acte de denonce fait le 20. mai 1685. — par les Consuls et Sindic à Mr Simon Lunca, Curé, au sujet du monitoire contre Biez, qui etoit tous les jours à la chasse, et contre lequel ledit Sr Curé reculoit de denoncer —— l'excommunication - - - - - - - - - N°. 6.

Liasse IVe

Liasse Quatrième. C. 4.

Actes concernant la Maison Presbiterale.

Deliberation du conseil du 2. Decembre 1674. pour payer 30.l en tant moins du — loyer de la maison Presbiterale - - - - - N°. 1.

Police passée le 20. Juillet 1727. entre M. le Jugemage de Bigorre, et le Sindic de la Ville de Vic portant loüage de sa maison pour servir de Presbitere, à raison de 100.l par an. - - N°. 2. ambroise de Pujo (voir page 8)

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

C. 5.

Liasse Cinquième.

Pièces du Procez au Sujet des Sepultures.

Minute d'apel comme d'abus de l'ordonnance de M. l'Evêque de Tarbe.. N°. 1.

Requête à M. l'Intendant pour permettre de soutenir le Procez au Sujet des Sepultures sans apointement — N°. 2.

Minute de Requête à juger au Sujet des Sepultures. — N°. 3.

Minute de deliberation au Sujet de l'apel comme d'abus de ladite ordonnance... N°. 4.

Extrait de la deliberation prise le 5. Juillet 1722. contre ladite ordonnance. N°. 5.

Avis de M.r de Campa en datte du 7. août 1722. par lequel il dit que M.r Dargaignon ne doit pas etre rejetté du nombre des conseillers aussi legerement qu'on le fait. Il cite dans ce conseil les arrets du 26. Juin 1701. Fevrier 1702. 6. Juin et 9. mai 1722. Quant à l'apel comme d'abus M.r de Campa le croit soutenable, parceque M. l'Evêque ordonnoit que les Sepultures vacantes seroient venduës au plus offrant et dernier encherisseur, et que ce commerce est contraire aux Canons, scandaleux et en quelque façon Simoniaque. Il est deffendu aux Prettres de rien prendre pour l'ouverture de la terre. En second lieu, cette ordonnance trouble dans leurs Possessions ceux qui ont plusieurs Sepultures,

C. 5.

Sepultures, et les depouille d'un droit qui leur est legitimement acquis. 3.me tout ce qui contrevient aux usages et coutumes locales est un abus — N°. 6.

Lettre de M.r Soulatges, Procureur, du 16. Septembre 1722. portant reception de trente livres — N°. 7.

Conditions proposées le 29. Septembre 1722. par M. le Comte de Barbazan, Senéchal de Bigorre, pour accommoder la Communauté de Vic avec M. l'Evêque. — N°. 8.

Deliberation du 30. Septembre 1722. contenant acceptation des conditions de l'accord proposé par M. le Comte de Barbazan, et deputation pour l'en remercier — N°. 9.

Avis de M. de Campa en datte du 10. octobre 1722. au Sujet de l'accommodement proposé par M. le Senechal, contenant projet de Transaction à passer entre M. l'Evêque de Tarbe et la Communauté de Vic, sans que les Parties se desistent de l'ordonnance, ou apel comme d'abus — N°. 10.

Lettre de M. le Senechal du 21. octobre 1722. pour se plaindre de ce qu'on n'avoit pas tenu parole sur l'accommodement projetté — N°. 11.

Lettres de M.r de Ganderatz, chanoine, sur le même fait des 30. octobre et 12. 9.bre 1722. N°. 12. et 13.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

C. 5. Lettre à Mr. Soulatges, procureur, du 25. novembre 1722. avec 7.bre 10.e pour consulter au sujet de l'accommodement. N°. 14.

Lettre de Mr. de Campa du 10e. Decembre 1722. par laquelle il propose qu'au lieu de Transaction, on prendra une deliberation que Mr. l'Evêque aprouvera. N°. 15.

Minute de ladite deliberation ... N°. 16.

Lettre de Mr. Soulatges du 15. Decembre 1722. N°. 17.

Avis de Mr. de Campa du 15. Decembre 1722. par lequel il croit que la communauté a toutes ses seuretés par la deliberation, qui est pour le moins aussi forte qu'une Transaction : qu'on n'a rien à craindre de la part des Prelats qui succederont à Mr. du Cambout, son ordonnance, dit il, resemblant à ces feux du ciel semblables aux étoiles, qui s'eteignent dez leur naissance. N°. 18.

Lettre de Mr. Soulatges, Procureur, du 13. Janvier 1723. pour avertir que le Promoteur avoit formé une Requête de soit montrée. N°. 19.

Copie de Requête presentée par le Promoteur le 18. Janvier 1723. contre l'apel comme d'abus. N°. 20.

Deliberation du conseil du 14. Fevrier 1723. qui depute le Sr. La Grille à Toulouse au sujet de l'apel comme d'abus. N°. 21.

Liasse VI.e

Liasse sixième. C. 6.

Pieces au sujet de l'Eglise de St. Bartelemi de Balloc.

Rolle des arrerages dûs à l'Eglise de Balloc depuis 1605. jusqu'en 1626. N°. 1.

Exploit de signification faite le 14. Juin 1724. aux consuls de la ville de Vic, à requête de Mr. le Curé de Liac, de l'ordonnance de Mr. de St. Crist, Subdelegué, pour les reparations de l'Eglise de Balloc. N°. 2.

Lettre menaçante de Mr. de St. Crist du 20. Juin 1724. au sujet des ~~deux~~ reparations de l'Eglise de Balloc. N°. 3.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

C. 7e.

Liasse Septième.

Actes concernant les Predicateurs de l'Avent, du careme et de l'octave du St. Sacrement.

Declaration signée des Juges de Vic sans datte, mais qui paroit etre d'environ l'année 1550. Jean Marca et Guillem-arnaud du Seré, etant Juges ou Consuls, portant que la Ville donne 25.tt tournoises au Predicateur de l'avent, et 40.s tournoises pour le Carême, avec 30. écus petits pour le logement et service, faisant en tout 105.tt 3.s dixent-ils, quoi que ce soit 105.tt 10.s — — — — — — — N°. 1.

Consulte du 3. Decembre 1616. au sujet de la nomination du Sr. Dupui, Prebendé, nommé pour Predicateur contre le droit de la ville, et d'ailleurs menant une vie scandaleuse, par laquelle on conseille de ne point s'adresser au Parlement, sans avoir au prealable fait des actes au Vicaire general de Tarbe en l'absence de M. l'Evêque, et ensuite à Mr. L'archeveque d'auch. — — — — — — N°. 2.

Acte fait le 8e. avril 1627. au Pere Labardac, Jacobin, auquel on offre 60.tt de la part de la Communauté, 30.tt pour la fabrique, avec declaration que le reste de son honoraire est payable par les fruits prenans ou Decimateurs. — — — — — N°. 3.

Quittance

Quittance consentie le 23. avril 1642. par le Pere Villemur, carme, de 210.tt pour son honoraire de Predicateur. — — — — — N°. 4. C. 7.

Quittance de 5.tt 5.s consentie le 10. Decembre 1649. par le Predicateur de l'octave pour la portion de la Ville — — — — N°. 5.

Ordonnance des Requêtes du Palais du 25. Juin 1685. pour ajourner M. l'Evêque de Tarbe au sujet de la nomination d'un Predicateur alternativement avec la communauté. . N°. 6.

Nota, le Predicateur de l'avent 60.tt payable par le Tresorier de la Ville.

Celui du careme a 150.tt payables, savoir, par

le Prieur de St. Lezer — — — — . .	50.tt 0.s	150.tt
le curé de Vic. — — — — — —	30. 0.	
la fabrique. } de Vic. — — — — —	30. 0.	
les Prebendés } — — — — . . .	20. 0.	
l'archidiacre de Rascillaguès	7. 10.	
Mr. l'Eveque de Tarbe — — — —	2. 10.	
le chantre de Tarbe. — — — —	10. 0.	

Celui de l'Octave 24.tt payables par la Ville, la fabrique, et les Confreres du St. Sacrement, 8.tt chacun.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

C. 8. Liasse Huitième.

Pièces ou Memoires au sujet de la Religion.

Lettre des Consuls de Tarbe en 1568. — faisant raport des desordres arrivés à Tarbe, lors de la prestation du Sermens de fidelité au Roi au sujet de la Religion par les — Huguenots — N°. 1.

D.

D. 1.

Titres concernant I. l'election des — Consuls, Gardes, Dizeniers, Secretaires, — Tresoriers et Sindics, les Reglemens à ce sujet, II. les Officiers municipaux, III. les Procez contre Mr. de Lasmuès, Maire, IV. les Prerogatives des Consuls, Gardes, Sindics, Secretaires et Tresoriers, V. les ordonnances de Police, VI. la Loi municipale, VII. les arrets contre les Voleurs à la poursuite du Sindic de la ville, VIII. les Reglemens sur les — Vignes, Vendanges et Gardiens des Vendanges, — IX. Lettres de cachet ou d'avis pour faire des — feux de joie, X. Les Sindicats et les Comptes des — Sindics.

Liasse Premiere.

Actes concernant les Elections Consulaires & les Reglemens à ce sujet.

Actes sur l'Election consulaire de l'année — 1601. où Mr. Poitevin prete le serment devant les anciens Consuls, malgré l'opposition des — Consuls, qui disoient ne l'avoir point porté en — nomination, la Communauté agréant le choix des Electeurs. Nota, il y avoit alors un Juge roial. N°. 1.

Verbal de l'Election Consulaire et des Gardes pour l'année 1617. — N°. 2.

Nomination remise par les Consuls et — Gardes pour l'année 1618. — N°. 3.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

D.1. Collationné de ladite nomination -- N°. 4.

Copie de la nomination consulaire et des Gardes pour l'année 1626. ----- N°. 5.

Nomination de Garde faite une seconde fois pour l'année 1629. et nomination Consulaire et des Gardes en trois pièces, --- N°. 6. 7. et 8.

Verbal de l'Election consulaire et des Gardes pour l'année 1632. ---- N°. 9.

Verbaux de nomination et Elections des Consuls et des Gardes pour l'année 1634 ... N°. 10. et 11.

Arrêt du Parlement de Toulouse du 3. Juillet 1634. qui ordonne à Manaud Desperon, Greffier criminel de Vic, de prêter serment de seconde Garde. ------- N°. 12.

Nomination et verbal de l'Election Consulaire pour l'année 1637. --- N°. 13. & 14.

Nomination de Garde premiere pour l'année 1637. ------ N°. 15.

Nomination des Estimateurs pour l'année 1637. ------ N°. 16.

Verbal de l'Election des Consuls et Gardes pour l'année 1638. ------ N°. 17.

Verbal de l'Election consulaire et des Gardes pour l'année 1639. ------ N°. 18.

Rolle des Estimateurs et Gardiens pour la même année ------ N°. 19.

Apointement du Senechal de Bigorre du 13. Fevrier 1645. qui enjoint à Dominique la Lanne de prêter le serment de Consul. -- N°. 20.

Arrêt du Parlement de Toulouse du 20. Juillet 1645. contre Pierre Junca élu collecteur des

des Tailles ------ N°. 21. D.1.

Election de la Garde Terreine pour l'année 1645. ------ N°. 22.

Verbaux de l'Election et nomination des Consuls et Gardes pour 1647. et 1649. N°. 23. 24. 25. & 26.

Deliberation du Conseil du 10. Janvier 1655. par laquelle sur la representation de noble Guillaume de Dujo, contenant que Mr Dominique de Monda, nommé à la premiere livrée l'année courante, sans y avoir jamais été porté, auroit repondu à un acte à lui fait contre la coutume par le Substitut du Procureur du Roi, qu'il acceptoit la charge consulaire aprés la priere du Corps de ville, et la sommation du Substitut, il fut deliberé que le Sindic poursuivroit la Cassation de cet acte, comme supposant faux et portant prejudice à l'honneur et l'interêt public, et que la Deliberation seroit signifiée à Mr. de Monda, pour que lui, ni les siens, ne pussent tirer aucun avantage de cette supposition ----- N°. 27.

Verbaux de nomination et Election consulaire pour l'année 1656 -- N°. 28. et 29.

Apointement des Consuls de Vic du 10. Janvier 1656. contre Pey Maysan, nommé Garde, pour venir prêter serment devant eux ---- N°. 30.

Verbaux de l'Election consulaire pour 1657. 1661. et 1662. ------ N°. 31. 32. & 33.

D. I. Verbal d'Election dela Gardeforaine pour l'année 1664 - - - - - - N°. 34.

Ordonnance de Mr. de Coture, subdelegué, du 15. mai 1665. qui enjoint à Jean Combessies et à Pierre Beray de faire la levée des Tailles - - - - N°. 35.

Verbal de l'Election consulaire et des Gardes pour l'année 1666. - - - - N°. 36.

Requête et ordonnance de Mr. de St. Luc, qui renvoye à Mr. l'Intendant le 26. Fevrier 1667. la connoissance des demelés au sujet de l'Election consulaire - - - - - N°. 37.

Acte de protestation fait le 7e. Juin 1668. à Mr. le Juge et Electeurs, avec sommation de proceder à la nomination consulaire. N°. 38.

Verbal fait le 3e. Janvier 1671. par Mr. le Juge sur la remise des nominations des Consuls et Gardes pour ladite année, où il falut faire une nouvelle nomination, la premiere etant vicieuse, et pour tout terme pour les conclusions et nouvelle nomination une heure tant seulement. - - - N°. 39.

Ordonnance rendüe le 13. Janvier 1672. par Mr. le Marechal d'albret, au sujet de l'Election consulaire sur pied de Requête - - - - - - N°. 40.

Nomination des Consuls et Gardes pour l'année 1672. avec le verbal d'Election faite sur cette nomination - - - - - N°. 41. & 42.

Lettre

Lettre de Mr. le Marêchal d'albret du 29. Fevrier 1672. au sujet du trouble donné à la liberté des Elections consulaires par Mr. le Comte de Toulongeon - - - - - N°. 43. D. I.

Copie de la Lettre du Roi ecrite à Mr. le Comte de Toulongeon au sujet dudit trouble - - - - - - - N°. 44.

Extrait d'arrêt du conseil d'Etat du 8. Mars 1672. pour faire une nouvelle Election consulaire, attendu le trouble donné par Mr. le Comte de Toulongeon - - - - - - N°. 45.

Election consulaire faite en consequence dudit arrêt du conseil le 18. avril 1672. N°. 46.

Verbaux d'Election des Consuls et Gardes pour 1673. et 1674. - - - - - - N°. 47. & 48.

Acte fait le 17. fevrier 1674. par Menjon Combessies refusant d'etre Garde, comme n'etant point solvable, illiteré, marguillier de l'Hopital sans avoir rendu compte, et tuteur de quatre enfans - - - - - - - N°. 49.

Copie de Requête et apointement du Senechal de Bigorre du 14. fevrier 1674. au sujet dudit refus - - - - - - N°. 50.

Nominations et elections de la seconde Garde en consequence de cet apointement, et pour l'année 1677. en trois pieces. N°. 51. 52. & 53.

Lettre de Mr. de Roquelaure du 27. Decembre 1677. au sujet de l'Election consulaire pour 1678. - - - - - - - N°. 54.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

D.1.

Memoires à consulter et consulte du 17.e Fevrier 1678. contre Guillaume Larré-Casquet, qui refusoit d'etre Garde, par laquelle il est declaré que sa pauvreté ne l'exemte pas, l'Election lui donnant la communauté pour caution, que les illiterés peuvent etre Gardes, plusieurs autres non lettrés ayant fait la levée, et que son Election ne doit pas etre censée forcée, ayant été porté avec un Enfant de famille, puisque celuici [redacted] pouvoit etre élu, la Loi filius familias, ff. de his qui sui, vel al. decidant qu'un fils de famille est regardé comme un Pere de famille pour exercer les charges publiques — — — — — — — — N.° 54.

Copie de nomination faite le 10.e aout 1677. d'Arnaud Balestrade pour Pere Spirituel des Jacobins de Bagneres — — N.° 55.

Memoire à consulter contre ledit Balestrade du 7. mai 1678. par laquelle on ne conseille pas de debattre les Privileges des Jacobins, mais de faire un acte audit Balestrade par lequel on lui proteste de nommer un autre Garde à ses risques, perils et fortune, vuë la necessité de faire la levée, et la longueur du procez qu'on entreprend. N.° 56.

Autre consulte du 17.e fevrier 1678. par laquelle on declare ledit Balestrade bien fondé, un

D.1.

un ayeul maternel aïant été dechargé de la Tutelle de son petit fils par arrêt du Parlement de Toulouse, parcequ'il etoit Pere spirituel des Cordeliers, mais qu'il faut prealablement que les Lettres de Pere Spirituel aïent été enregitrées au Greffe — — — — N.° 58.

Election de la premiere Garde pour l'année 1678. — — — — N.° 59.

Requête à Mr Le Duc de Roquelaure contre Mr de Monda, qui sans la participation de ses Collegues en 1677. et en leur absence, avoit nommé des Consuls pour l'année 1678. et leur avoit fait prêter serment. Cette piéce prouve qu'alors le serment des Consuls ne se pretoit pas devant le Juge royal. Na je me suis trompé, Mr. de Lanusse, Jean Juge, venoit de mourir, à ce que je crois.. N.° 60.

Lettre du 21. Janvier 1678. adressée aux Consuls par le Duc de Roquelaure en reponse à leur requête precedente — — — — N.° 61.

Acte de requisition et protestation fait le 13. mars 1679. par le Sindic de la Ville aux Gardes de l'année 1678. pour la levée de l'Imposition extraordinaire pour les dettes de la Communauté — — — — — N.° 62.

Memoires à consulter contre Mondeton, Substitut du Procureur general, concernant

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

D.1. la charge consulaire - - - - - - N°. 63.

Consulte du 14. Janvier 1680. contre ledit Sr. de Mondeton, par laquelle on conseille de presenter Requête au Parlement, au sujet du trouble qu'il donnoit dans lesdites Elections - - - - - - - - N°. 64.

Requête presentée le 9e. Septembre 1680. au Parlement contre ledit Mondeton, qui, quoique non gradué, vouloit preceder les Consuls, les decreter et presider aux Election consulaires et assemblées. - - - - - N°. 65.

Requête au Duc de Roquelaure contre Mondeton, avec l'ordonnance de ce Duc du 16. Decembre 1681. qui lui defend d'assister aux Elections consulaires - - - - - - N°. 66. et 67.

Arrêt du Parlement du 24. Janvier 1682. qui casse la nomination consulaire pour ladite année 1682. - - - - - - - N°. 68.

Requête en jugement du 4. Fevrier 1682. contre Mondeton, qui avoit obtenu l'arrêt precedent. - - - - - - - - N°. 69.

Acte de denonce fait le 24. Janvier 1683. par le Sindic au Substitut du Procureur general du Roi, que Dominique La manetre ne peut etre élu Consul, etant reliquataire envers la Communauté - - - - - - - - N°. 70.

Consultes des 10. mars et 12. Septembre 1684. par lesquelles il est etabli que l'Election des Gardes, quoique faite en même jour et par même acte que la Consulaire, n'est pas la même chose,

D.1. chose, que le Parlement ne peut pas connoître de la premiere, parcequ'il ne connoit pas du fait des impositions. 2°. que Layerle, Garde en 1682. ayant nommé Loustau, ne doit pas nommer une autre Garde à cause de la mort dudit Loustau sans avoir preté serment. - - - - - - N°. 71.

Copie de Requete de soit montré du 15. mars 1684. presentée par M. de la Lane, medecin, au sujet de l'Election consulaire, les Electeurs ne l'ayant pas voulu faire sur sa nomination. N°. 72.

Acte de protestation du 16. mai 1684. fait par les Consuls de 1683. contre le Sr. de Mondeton, qui les troubloit - - - - - N°. 73.

Copie d'ordonnance dudit Sr. de Mondeton dudit jour 17. mai 1684. contenant declaration de l'amende de 25.# contre les Consuls de 1683. faute par eux d'avoir recommencé leur nomination - - - - - - - - - N°. 74.

Jugement du 30. mai 1684. portant rettractement de ladite amende, la nouvelle nomination ayant été faite - - - - N°. 75.

Verbal du 5. Fevrier 1685. fait par M. Duclos, Juge de Riviere-basse, Commissaire deputé pour l'Election consulaire par arrêt de la Cour du 4e. decembre 1684. par lequel Mr. de la Lanne nommé à la premiere Livrée se presente pour prêter serment entre ses mains, les autres Consuls et Gardes devant le prêter entre les mains

D.1. du premier consul suivant la coutume. N°. 76.

Copie d'acte signifié le 5. Janvier 1713. de la part des Srs. Lafaste et Carrere, Greffier, en opposition à la nomination consulaire. N°. 77.

Copie d'ordonnance de Mr. l'Intendant du 27. Decembre 1717. qui commet Mr. de la marque, Subdelegué, pour assister à l'Election consulaire à Vic, avec deffenses d'y proceder qu'en presence dudit Sr. Lamarque, commissaire. ------ N°. 78.

Denonce faite le 2. Janvier 1722. par Charles Malpart, dit Ricard, sur la parenté de Mr. Carriere, premier Consul l'année precedente, et de Mr. Carrere, Medecin, posté en nomination à la premiere Livrée --- N°. 79.

Actes faits les 4. et 5. Janvier 1722. par Mr. Carriere contre la Denonce de Malpart. N°. 80. et 81.

Verbaux de nomination consulaire pour 1728. 1729. 1730. 1731. et 1732. N°. 82-86.

Elections des Consuls et des Gardes pour les années 1633. 1636. 1650. et 1652. N°. 87.-90.

Patoc des Pieces du Procez contre le Sr. La Bourie, puiné, nommé quatrieme consul en 1733. ---- N°. 91.

Nomination des Estimateurs pour l'année 1733. ---- N°. 92.

Arrêt du conseil d'Etat du 25. Janvier 1738. concernant la maniere de proceder à l'Election des Jurats et deputés des villes et Comtés

Communautés ---- N°. 93. D.1.

Nominations et Elections consulaires pour les années 1739. et 1741. --- N°. 94. et 95.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

D. 2.

Liasse Seconde.

Actes concernant les Officiers Municipaux.

Arrêt du conseil d'Etat du Roi du 14. juillet 1691. portant Reglement au sujet des fonctions, rang et seance des Procureurs-Sindics et Greffiers des villes et comtés N°. 1.

Copie d'autre arrêt du conseil du 26. Janvier 1692. sur le rang des Procureurs du Roi et hotels de ville de Bearn ...... N°. 2.

Extrait de Deliberation du conseil de la ville de Vic du 12. avril 1693. avec un acte fait le 7. avril 1695. par M. Normande, Procureur-Sindic, pour la conservation de son rang et de ses prerogatives.. N°. 3.

Copie des quittances données en 1708. et 1709. à Mr. de Monde pour les offices de Lieutenant de Maire et troisieme consul reunis. .... N°. 4.

Signification de l'arrêt du Parlement de Toulouse du 13. Decembre 1709. faite le 29e. dudit mois et an au Procureur-Sindic de la ville de la part de Mr. de la Lanne, Procureur du Roi, pour assister à toutes les assemblées du corps de ville .... N°. 5.

Acte fait le 4. Janvier 1710. par Mr. de la Lanne, Procureur du Roi, au Procureur-Sindic, et autres officiers municipaux sur leurs prerogatives .... N°. 6.

Extrait

D. 2.

Extrait des Provisions de l'office de premier consul de la ville de Vic du 28. Juin 1714. de la quittance de finances et du marc d'or, avec attribution de 55.tt 11.s 1.d de gages annuels et effectifs à prendre sur les Etats des finances de la Generalité de Bordeaux. N°. 8.

Edit du Roi du mois d'août 1722. portant creation et retablissement des offices de Maire et autres municipaux .... N°. 9.

Etat de la finance des offices municipaux de la ville de Vic. .... N°. 10.

Inventaire des Provisions et Quittances envoyées à Mr. Ycard, avocat au conseil, pour les charges de Procureur-Sindic, crieurs jurés des morts, Inspecteurs des boucheries, Auditeurs des comptes, courretiers, &c.. N°. 11.

Copie de Liquidation de l'office de Procureur Sindic du 9. Janvier 1723. .... N°. 12.

Arrêt du conseil du 3. mai 1723. qui declare que les offices de Procureurs-Sindics et Greffiers des hotels de ville ont été suprimés par l'Edit du mois de Juin 1717. ..... N°. 13.

Copie de lettre ecrite le 24. Juin 1724. à Mr. Ycard, avocat au conseil, par Mr. de Parades au sujet de la charge de Procureur-Sindic.. N°. 14.

Lettre de Mr. Ycard du 14. Juillet 1724. au sujet de la liquidation de la charge de Procureur-Sindic et des autres affaires de la communauté au conseil. .... N°. 15.

Il y a eu depuis un enlevement de quelques-

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

D. 2.

Liquidations. on devoit envoyer les papiers necessaires au Sr. le Meur à Paris, Ruë pavée St André des arcs chez le Marquis de Rotelin.

Liquidation de la charge de Procureur Sindic de la Communauté au profit de la Ville du 28. mars 1731. avec six lettres à ce sujet - - - - - - - - - - N°. 16.

Lettre imprimée touchant les acquisitions des offices municipaux du 13. Fevrier 1734. - - - - - - - - - - N°. 17.

Arrêt du conseil du 6. Juillet 1734. touchant les offices municipaux dans les Terres des Seigneurs - - - - - - - - N°. 18.

Autre arrêt du même du 13. Juillet 1734. qui deboute les Communautés de surencherir ou abonner les offices municipaux en certain cas - - - - - - - - - - N°. 19.

Ordonnance de Mr. l'Intendant du 25. Juin 1734. qui deffend aux communautés de nommer aux places des Offices municipaux - - - - - - - - - - - N°. 20.

Arrêt du conseil du 13. Septembre 1735. qui deffend la même chose . . . N°. 21.

Deux arrêts du conseil des 4. et 17. Decembre 1737. touchans la vente des offices municipaux, en deux pieces. N°. 22. et 23.

D. 2.

© 2009 - Mediatheque Louis Aragon - Tarbes

D. 3.

Liasse Troisième.

Piéces du Procez contre Mr. Lasmuës, Maire.

Extrait de Deliberation du 11e. octobre 1716. avec l'ordonnance de Mr. Le Gendre, Intendant, qui l'autorise, pour rembourser M. de Lasmuës pour la finance de la charge de maire aux depens de tout le Taillable de Vic. .... N°. 1.

Contredits contre la Dame de Lasmuës du 7e. Decembre 1719. .... N°. 2.

Inventaire de Production contre la même .... N°. 3.

Requête d'avertissemens au Roi et Nosseigneurs de son conseil repondüe le 29. mars 1719. signifiée le 4e. avril suivant. N°. 4.

Requête de Salvation contre la même signifiée le 11. Fevrier 1720. .... N°. 5.

Quatorze bannimens en quatorze piéces faits par la meme des affermes de la comte en 1718. 1719. 1720. 1721. 1722. 1723. 1725. 1726. et 1727. .... N°. 6.

Lettre de Mr. ycard, avocat au conseil, du 27. fevrier 1723. .... N°. 7.

Rolle des fraiz faits au conseil contre la Dame de Lasmuës .... N°. 8.

Lettre de Mr. de Lesseville, Intendant, du 18e. novembre 1724. pour conseiller un accommodement entre la Communauté de Vic et la Dame de Lasmuës. .... N°. 9.

Liquidation

D. 3.

Liquidation des sommes reçuës par ladite Dame jusques en 1732. .... N°. 10.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

D. 4.

Liasse Quatrième.

Titres des Prerogatives des Consuls, Gardes et autres Officiers du Corps de Ville.

Quittance de 29.# 1.s tournois consentie le 10e. Decembre 1606. par les quatre derniers Consuls de ladite année pour l'arrentement des fumiers de la place, faux poids et mâles mesures apartenant audits consuls - - - - - - - - - - N°. 1.

Sentence du Senêchal de Bigorre du 20. mars 1627. qui maintient les Gardes à porter la livrée et à preceder toutes personnes dans les Processions, excepté les Consuls, avec copie d'icelle . . + N°. 2. et 3.

Lettres du 30. avril 1658. pour informer de l'Evocation du Parlement de Toulouse au sujet des insultes et du mauvais traitement fait aux consuls par les Srs. Poitevin et Carriere, à cause de la parenté des coupables avec plusieurs membres du Parlement. - - - - N°. 4.

Avis au pied du verbal desdites insultes ecrit de la main du Sr. de la Garrigue sans seing, ni datte, conseillant l'evocation. - N°. 5.

Requête du 9. Fevrier 1667. contre le Sr. Juge au sujet du Poële qu'il pretendoit porter - - - - - - - - - - - - N°. 6.

Rolle des frais faits contre le Juge à cette

occasion arreté le 28. mai 1671. N°. 7. D. 4.

Attestation du 23. novembre 1673. qu'au decez des Consuls il est d'usage de sonner les cloches à la volée - - - - N°. 8.

Ordonnance de l'Evêque de Tarbe à ce sujet en datte du même jour avec la signification - - - - - - - - N°. 9. & 10.

Demandes faites par Mr. de Mondeton au sujet de la preseance sur les Consuls. N°. 11.

Avis de Mrs de Requi et Boissy, avocats en Parlement, du 22. Janvier 1681. au sujet de la preseance dans le conseil, les assemblées et ceremonies - - - - N°. 12.

Na. Il y a une copie de cet avis E. 3. 4. Voiez toute la Liasse 1ere. de la Lettre A. surtout N°. 13. où est une consulte plus recente.

Pieces concernant la nomination du Sr. arnaud Junca pour Tresorier, où est l'ordonnance de M. l'Intendant, qui deffend qu'un collecteur soit continué plus d'un an. Il y avoit du faux exposé et l'Intendant croïoit que l'emploi fut onereux. - - - - N°. 13.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

D. 5. Liasse Cinquième.

Recueil d'Ordonnances de Police.

Pièces concernant les ordonnances des consuls de l'année 1651. touchant les — concubines des Ecclesiastiques. ----N°. 1.

Arrêt du Parlement de Toulouse du 27. avril 1651. contre ces concubines. - N°. 2.

Verbal du 26. avril 1652. contre noble Paul Durdez, qui avoit pris du sable contre les ordonnances de Police. ------N°. 3.

Deliberation des Etats du 8e. decembre 1717. qui ordonne de faire tenir les Ruës nettes et sans empêchement. ---------N°. 4.

Ordonnance des consuls du 15e. octobre 1721. qui fixe le prix de la viande, et defend d'en tuer la nuit, et sans qu'elle ait été — visitée ---------- N°. 5.

Lettres des 6. Fevrier et 24. mars 1723. contenant un projet pour faire un code de Police et les moïens de l'obtenir. - N°. 6. et 7.

Lettre du 27e. Septembre 1724. ecrite par M. le Contrôlleur general à M. l'Intendant pour la fixation du prix des denrées. - N°. 8.

Ordonnance de Police du 7e. Juin 1724 pour la fixation du prix des marchandises. - N°. 9.

Defenses faites le 18. Septembre 1729. de broyer le lin durant la nuit ----- N°. 10.

Ordonnance du 25. mars 1730. — par laquelle Mrs. les consuls fixent les droits que le Sonneur des cloches et le Fossoyeur — peuvent

peuvent exiger -------- N°. 11. D. 5.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

D. 6.

Liasse Sixième.

Pieces concernant la Loi Municipale.

Requête du 11. Juillet 1626. pour avoir confirmation de la Loi municipale ... N°. 1.

Memoire à consulter au sujet de la Loi municipale pour les consuls de Vic contre le S^r. mondeton, qui pretendoit les troubler dans les Jugemens de ladite Loi. ... N°. 2.

Consulte du 8. août 1681. par laquelle M^r. de chadebec declare que les consuls etant Juges de la Police et même des petites causes jusqu'à dix livres, il faut se pourvoir au Parlement contre le S^r. de mondeton : que le Substitut peut demander d'assister aux Comptes, et que quand il est absent, la communication en pourra etre faite au plus ancien des avocats Curiaux ... N°. 3.

Arrêt du Parlement de Toulouse du 15. Decembre 1682. qui autorise la Deliberation touchant la Loi municipale, lequel est expedié pour la communauté, quoique ce soit au nom de M^r. de Monde, cela n'ayant été fait que pour eviter la multiplicité des Droits du Sceau, ausquels les communautés sont sujettes, et qu'on ne demande pas pour les Particuliers ... N°. 4.

Mandement de Loi municipale du 23. novembre 1718. remis pour servir de modele au Secretaire ... N°. 5.

Modele

D. 6.

Modele d'Apointement de Loi Municipale.

Les consuls de la ville de Vic en Bigorre, Seigneurs Engagistes de ladite Ville et de Balloc, Seigneurs Directes et fonciers de Ganous, Soubanho, la Salle, la Diouseyde, las Marties, la Navarrerie et la Serre, Juges civils, criminels et de la Police en ladite ville et son cartalon. Au premier Huissier, Sergent ou autre sur ce requis, Salut. vous mandons contraindre .... à payer incontinent et sans delai à .... quatre écus petits montant à cinq livres, huit sols, tournois, et ce pour la Loi municipale encouruë par ledit .... avec les .... dans une piéce de terre {champ / pré / verger} semée de .... au terroir de la presente ville, par san de ... Confronte ... de contenance de .... ainsi que de ce a juré devant nous .... pour avoir fait l'atteinte le .... ensemble le contraignez à payer six sols, un denier, pour l'expedition du present et papier, et ce par prise et saisie de ses biens meubles et immeubles, et par toutes autres voies dues et raisonnables, pour raison dequoi faire tous exploits requis et necessaires, et de ce vous donnons pouvoir. Donné à Vic, le .... N. Consul. Par ordre

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

D. 6. de Mrs. les consuls susdits, N. Secretaire.

Les consuls tenoient autrefois audience les mardis et les vendredis.

Liasse Septiême. D. 7.

Arrêts et Sentences contre les Voleurs à la poursuite de la Ville.

Arrêt du Parlement de Toulouse du 15e. Decembre 1693. qui deffend d'emporter le bois et l'herbe des Vergers, de passer et repasser en iceux, à peine de quatre écus petits aplicables, moitié à l'Hopital, moitié au Denonciateur, que le Tresorier de la Ville payera lesdits quatre écus petits par avance, que ceux qui n'auront pas dequoi seront attachés au carcan aprés une procedure et sentence de condamnation et arrêt confirmatif d'icelle, que les habitans ne pourront bailler à loüage leurs maisons ou parties d'icelles, qu'à des personnes bien famées et aprouvées par la communauté -- ———— N°. 1.

Ordonnance des Maire et consuls du 2. Juillet 1724. concernant un vol de foin -- ———— N°. 2.

+ Echelle à trois pieds (pé trubé) servant pour la taille des vergers ou hautins

Deliberation du 12. Fevrier 1726. pour poursuivre ceux qui avoient coupé des pieds travers dans un Verger... N°. 3.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

D. 7.

Lialse 8e.

D. 8.

Lialse Huitième.

Reglemens sur les vignes, les vendanges et les gardiens des vendanges.

Verbal du 22. octobre 1720. contre ceux qui avoient avancé les vendanges ———— N°. 1.

Arrêt du conseil d'Etat du Roi du 5. juin 1731. qui deffend de faire aucune nouvelle plantation de vignes dans le Royaume, et de retablir celles qui auront été abandonnées durant deux ans. N°. 2.

Lettre du Sr. Doazan du 25. novembre 1730. au sujet de ceux qui avoient avancé les vendanges. ———— N°. 3.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

D. 9.

Liasse Neuvième.

Lettres pour des Feux de Joïe.

Rolle de la Depense faite le 19.e Novembre 1628. pour le feu de joïe de la Rochelle, où on n'a employé que deux flambeaux. ---------- N.° 1.

Copie de la Lettre ecrite le 5.e Septembre 1638. par le Roi Louïs XIII. aux consuls de Tarbe pour faire un feu de joïe pour la naissance de Louïs XIV. ------ N.° 2.

Lettre ecrite par M.r de la Valette le 11.e Septembre 1638. au même sujet. --- N.° 3

Lettre d'avis des consuls de Tarbe pour le meme motif du 18. octobre 1638.. N.° 4.

Lettre du Jugemage de Bigorre pour le feu de joïe pour la prise de Luxembourg. N.° 5.

Lettre du 22.e avril 1682. pour faire un feu de joïe pour la naissance de M.r le Duc de Bourgogne ---------- N.° 6.

Lettre du Roi à l'Intendant du 30. Septembre 1734. pour des feux de joïe et des rejouïssances au sujet d'une Bataille gagnée en Italie. -------------- N.° 7.

Liasse Dixième. D. 10.

Comptes des Sindics.

Compte du S.r Raimond Dupont, Sindic en 1640. ------------ N.° 1.

Compte du S.r Cesar Bouchotte, Sindic en 1647. et 1648. --------- N.° 2.

Compte du S.r Bernard Perez, Sindic de 1659. et 1668. -------- N.° 3.

Deux cahiers de comptes rendus par le S.r Pierre Junca, Sindic en 1669. 1670. 1671. 1672. et 1673. ------ N.° 4. et 5.

Compte du S.r Perrey, Sindic en 1736. N.° 6.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

E. 1.

E.

Titres concernant la Justice I. des Consuls, les Proces criminels mûs devant eux, II. le Greffe, III. le Juge, IV. le Procureur du Roi et leurs prerogatives, V. les Prisons, leur entretien et reparation, VI. les troubles donnés aux Consuls dans l'exercice de la Justice dans la Ville de Vic et son carteronage.

Liasse Premiere.

Titres de la Justice des Consuls, & Proces mûs devant eux.

Liasses de Proces criminels mûs devant les Consuls, tant par les habitans de la Ville, que du carteronage, comme de la Fitole, S.t Lezer et autres endroits, entre lesquels est celui contre Mariette Benquez. N.° 1. et 2.

Liasse II.de

E. 2.

Liasse Seconde.

Actes au Sujet du Greffe.

Conditions pour l'afferme des Greffes par les Consuls en 1646. ——— N.° 1.

Acte fait le 6. Juin 1685. au S.r Serres, fermier du Domaine, de bailler un Greffier pour l'exercice de la Justice criminelle ---- N.° 2.

Bail en ferme consenti le 17. avril 1691. par le fermier du Domaine de Bigorre du Greffe de Vic en faveur du S.r Pierre Serres. --- N.° 3.

Copie de Requête presentée à l'Intendant contre le S.r Dagest, son Subdelegué à Pau avec copie de Proces verbal sur la demande du Greffe, Lettres du S.r Lafferre des 15. Juin et 3. Septembre 1733. à ce sujet en quatre pieces. ——— N.° 4. 5. 6. et 7.

Signification faite le 16. Decembre 1734. au Sindic du verbal du S.r Dagest, et de l'ordonnance de M.r de Pomereu, Intendant, qui deboute la communauté de ses pretentions sur le Greffe en datte du 24. Decembre 1733. ——— N.° 8.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

E. 3.

Liaſse Troiſiéme.

Prerogatives du Juge Roïal de Vic.

Mr Jaques de Lanusse, reçu Juge le 7. Janvier 1751. né le 6 mars 1709

Conſulte de Mrs Parisot et de Marmieſſe du 30. Decembre 1646. qui regle l'avancement du banc du Juge avant celui des Consuls, lui donne la premiere place dans la marche aux Processions et la Presidence au conseil. N.° 1.

Declaration faite le 27e mai 1653. par Mr. Durdez, Juge, que quoique la Communauté lui eut fait quittance du droit annuel, il ne l'avoit pourtant pas payé - - - - N.° 2.

Extrait de Deliberation du conseil du 14. mars 1660. par laquelle on accorde au Juge le port du Poële le jour de la fete Dieu, on fait accommoder le Parquet, le banc dans l'Eglise, et on delibere d'examiner ce qui s'est anciennement pratiqué pour la Presidence dans le conseil - - - - - - N.° 3.

Jugement en forme d'avis du 22. Janvier 1681. dont l'original est D. 4. 11. - - - N.° 4.

Information du 13. Juin 1681. contre les excez et les violences du Sr Mondeton . . N.° 5.

Liaſse IVe

E. 4.

Liaſse Quatriême.

Prerogatives & pretentions du Procureur du Roi.

Conditions proposées par la Ville pour la vente de l'office de Procureur du Roi à son profit en 1645. - - - - N.° 1.

Conſultation de Mrs. Vigor et Roux, avocats au conseil, en 1645. par laquelle il conste que la Communauté a pourvû à l'office de Procureur du Roi. Elle avoit nommé Jean la Fargue aprez la mort d'Antoine Filbet . . N.° 2.

Compte rendu en 1648. par le Sr de la Lanne, Medecin, des poursuites contre le Sr Filbet, Substitut - - - - - N.° 3.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

E. 5.

Liasse cinquième.

Actes concernant les Prisons Roïales & Consulaires.

Verbal de verification de l'Etat des Prisons Royales fait le 3e. août 1632. par le Juge de Vic, Commissaire de la chambre des Comptes de Pau. ——— N°. 1.

Ordonnance de la même chambre du 7. Decembre 1632. enjoignant au Sindic de Vic de faire l'avance de la reparation desdites Prisons avec promesse de le faire rembourser par le Fermier du Domaine en Bigorre ——— N°. 2.

Conventions faites en 1666. avec des charpentiers pour la reparation des Prisons Royales ——— N°. 3.

Lettre ecrite le 28. août ~~1660~~ 1728. par l'Intendant aux consuls pour la reparation des Prisons Consulaires. ——— N°. 4.

Liasse VI.e

E. 6.

Liasse Sixième.

Troubles donnés aux Consuls dans l'exercice de la Justice en ville & dans le Carteron.

IV. 335. Acte retenu le 27. mars 1481. par Jean Ladoa, notaire de Vic, &c. Voyez 1481. aux annales ——— N°. 1.

Copie d'acte d'acquisition de la Justice de St. Lezer du 4. fevrier 1645. faite par le Prieur dudit Lieu, avec inhibitions aux consuls de Vic d'exercer la Justice dans St. Lezer ——— N°. 2.

Transaction du 19. Novembre 1647. entre Mr. Durdez, Juge, et la communauté de Vic, par laquelle ledit Sr. Juge s'engage moyennant 600.ll de faire jouïr les Consuls de Vic de la Justice de St. Lezer et de Bujo achetée par le Prieur de St. Lezer, ou de leur rendre 300.ll ——— N°. 3.

Copie d'acte d'acquisition faite le 20. Septembre 1662. par Mr. de Gascot de la Justice de Camalez. ——— N°. 4.

Copie des causes d'opposition baillées le 15. Juin 1668. par le Sindic de Vic contre ledit Sr. de Gascot pour raison de ladite acquisition ——— N°. 5.

Consulte du 23. avril 1682. contre Mr. de Fournets, Juge criminel de Tarbe, qui

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

E. 6. troublois les Consuls de Vic dans l'exercice de la Justice criminelle, par laquelle on conseille de se pourvoir par lettres, et d'envoier les pieces justificatives --- N°. 6.

Deliberation du 7. mars 1683. par laquelle il est donné pouvoir à Perez, Sindic, de se pourvoir contre les Seigneurs des Villages dependans du Carteronage et Jurisdiction de la Ville de Vic ---- N°. 7.

Lettres Royaux du 20. mars 1683. pour assigner les Seigneurs et Consuls des Lieux du Carteronage pour voir adjuger la Justice aux Juge et Consuls de la Ville de Vic. ---- N°. 8.

Arrêt du Parlement de Toulouse du 29. mai 1683. contre le Sr. Fournets, Juge criminel de Tarbe ------ N°. 9.

Requête presentée à Mr. l'Intendant le 24. Juillet 1683. contre le même Sr. de Fournetz. ------ N°. 10.

Memoires à consulter contre le même. ------ N°. 11.

Consulte du 23. août 1683. contre le même sur l'evasion des Prisonniers dans les Prisons de Vic qu'il avoit occasionné, et sur l'exercice de la Justice criminelle à laquelle il donnoit atteinte --- N°. 12.

Rolle

Rolle des frais faits dans cette affaire contre ledit Sr. de Fournetz ---- N°. 13. E. 6.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

E. 6.

F.

F. 1.

F.

~~Liasse Premiere.~~

Privileges I. de ~~chateau~~ la Ville de Vic et du chateau, Inventaire de Plantis fait en 1551. II. Sauvegardes et hotel de Ville, III. Dons des Rois ou Comtes de Bigorre, Presens à eux faits par la Communauté. IV. Droits du Roi sur le Sel estranger, les foires. V. Voisins de ville, forme ~~sur~~ de leur reception, Privileges auxquels on les associe, exemtions des Lods et ventes. VI. Privileges des Marchands et exemtions de la Leude, Peage et Gabelle. VII. Taulage, Terrage et Drois de mesurage. VIII. Souquet ou impôt sur le vin. IX. Boucheries, poids et quintal.

Liasse Premiere.

Privileges du chateau & Generaux de la Ville.

Copie de la Confirmation des Privilege accordés aux habitans de Vic par Jean, Comte de Bigorre, en 1426. faite par Gaston, son fils, en 1436. — — — — — N°. 1.

Inventaire des Titres les plus utiles des Archives de Vic fait en 1551. par Philipe Plantis, notaire de Vic — — — — N°. 2. IV. 165.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

F. 1. J'ai mis ci dessus sous l'an 1551. le titre que Philippe Planté donna à son Inventaire.

J'ai raporté les Privileges du chateau vers 1145. Je vais preciser le reste des Pieces contenuës dans ce cartulaire.

Privileges du chateau de Vic par Pierre, Comte de Bigorre, Vicomte de Marsan. ---- A.

1406. Bail à nouveau fief par le Procureur comtal de Bigorre aux Gardes de Vic comme plus offrants et derniers encherisseurs et surdisans à l'encan public de vingt arpens de terre apelés Davant la clotta de la calsanha, confronte de Septentrion avec les terres apelées de Fons de Debies et terres de l'Hopital de Rabastens, occident avec la clotte de la Cassanha, d'orient avec le terroir de Sarriac, retenu en deux peaux rompuës en plusieurs endroits l'an 1406. par Bernard de Julhan, Notaire de Tarbe. au bout est le pouvoir donné aux Gardes de surdire. le fief est de dix sols tournois payable à la Toussaints au Tresorier de Bigorre, ou au Bayle de Vic ---- B.

Renouvellement

Renouvellement fait du même bail en fief le 1er Decembre 1461. le premier acte etant illisible, devant le Senechal de Bigorre, ecrivant Jean Colyn, notaire de Tarbe, du consentement de Guillaume d'armanhac, Procureur comtal, en faveur de Bernard de Gerr, Sindic, de Jean de Stampas et Arnaud Guillem de Ger, Gardes, et les habitans de Vic. ---- C. F. 1. 1406. 1461.

Achat fait le 25 avril 1440. de trois journaux de terre pres l'Userte par les Gardes, retenu par Domenge de Pomarous, notaire de Vic. ---- D. 1440.

Achat de deux journaux de bousigue à las Marties du 8. avril 1492. au dessous et joignant la Potya besiau par les Gardes, retenu par Johan de Lagua, notaire de Vic. ---- E. 1492.

Echange fait le meme jour devant le même notaire entre les Gardes et Arnaud de Cara, lequel donna aux Gardes une bousigue à las Marties, confrontant d'occident et midi avec le Bergon. ---- F. 1492.

Bail en fief de la Barbacane le 7. Juin 1446. devant Etienne Rampol, notaire de Tarbe, sous la censive de quatre blancs -- G. 1446.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

F. 1. 1461. Achat de Six journaux de terre au Terroir de Ganos le 14. Septembre 1461. par Pey-Bernard Rozés, Garde de Vic, coma en aquet nom Senhor de Ganos, pour 12. florins comptans neuf sols par florin, retenu par Jean Plantis, notaire de Vic, - - - - - - - - H.

Le même acte signé de Pey-Bernard de Bujolio, notaire de Vic - - - - J.

1349. Sentence donnée par le Juge d'apel de Bigorre sur la requisition de noble Arnaud guillem de la Salle, Garde et Sindic de Vic, dans la Salle Royale à Tarbe le 21. novembre 1349. Philipe, Roi de France, dominant en Bigorre, par laquelle il casse la Sentence du Senêchal, qui avoit condamné les Consuls de Vic en cent livres d'amende envers le Roi, parce que certains habitans de Vic, entre lesquels etoient des femmes, avoient battu et blessé un Sergent et plusieurs habitans de Rabastenx, qui etoient sous la Sauvegarde du Roi. on accusoit les consuls d'avoir soulevé la communauté, ce qui etoit faux. le Procureur du Roi apela de la Sentence du Juge d'apel devant le Roi, ou son Lieutenant en Guienne - - - - - - - - - K.

Achat

Achat entre deux particuliers de Vic le 7e. Janvier 1509. aux Estays debat ou au Brusalh, retenu par Pierre Dupont, Notaire de Vic; on s'en est servi pour justifier des limites des terroirs de Vic et d'Artagnan - - - - - - L. F. 1. 1509.

Affieffement de huit journaux de pré au Marmajou en faveur de Jean Dupont Barbé par les Gardes en 1537. sous la redevance de huit quarts | coarts | d'avoine, retenu par Jean Fortet, notaire de Vic. M. 1537.

Acte de Sindicat et obligation de l'an 1497. retenu par Bertrand de Vinea, Notaire, natif d'ayre, et Secretaire du Roi et de la Reine de Navarre, pour transiger avec ledit Roi et Reine et le Seigneur de la Loubere, et Jean de Pardeillan, abbé de Lezat - - - - - - N. 1497. Relatif à l'achat de Sobanha V. f° 164

Transaction passée en 1460. entre Raimond de Arumpna, archiprêtre de [illegible], chapelain de la chapelainie de Tillào en la chapelle de Senderez, sur les Tailles, retenu par Bernard de Fontano, Notaire de Tarbe. - - - - - - - O. 1460.

Sentence arbitrale retenuë le 29. mars 1476. par Arnaud de Lagua, Notaire de Vic, entre les Communautés 1476.

© 2008 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

F. 1. de Vic et de Baseillac, par laquelle
1476. les habitans de Vic furent condamnés
à payer 31. ecus petits au Seigneur
de Baseillac, et arreté que les uns et
les autres peuvent faire depaitre leur
betail de jour dans les Terroirs respectifs
sans amende, de quelque poil et
condition que soit ledit betail. Il y avoit
eu procez à ce sujet au Parlement de
Toulouse. ——————— P.

1477. Compromis passé à Rabastens le
2. Janvier 1477. par un Secretaire de
Madame Madelene, Soeur du Roi de
France, mere et tutrice du Comte Phebus,
par lequel y ayant procez entre les Consuls
et Gardes de Vic, et quelques Particuliers
de la meme ville, au Parlement de
Toulouse, sans dire dequoi il s'agissoit, les
Parties s'en remirent à la decision de
ladite Dame ——————— Q.

1321. Translaction de 1321. sur la
dixme ——————— R.

1490. Echange fait le 30. mars 1490.
devant Arnaud de Fontans, notaire de
Vic, entre les Gardes de Vic et aux de
Baloc : par lequel les Gardes de Vic —
donnent

donnent aux Gardes de Balloc, qui F. 1.
sont apelés dans ~~cette~~ l'acte, Collecteurs — 1490.
des causes et biens de Balloc, une piéce
de bois et bousigue au terroir de St Pé —
de Bassi, confronte d'orient terre de la
Ville de Vic, occident terre des voisins de
Balloc : et les Gardes de Vic reçoivent en
contréchange une piece de terre au —
fonds de Angla, apelée communément
la Bousigue de Jean Baqué, confronte
d'orient et midi chemins publics, occident
et septentrion terre et bois besyau de ladite
ville de Vic dit le Marmajou.

Au pied de cet acte etoit une autre — 1479.
acquisition faite le 14. avril 1479. devant
le même Notaire, par noble Jean de Clarac
et Auger de Vise, Gardes de Vic, de quatre
journaux de terre au Temps darré prez le
Lis, pour trois florins et demi ——— S.

Affieffement fait le 9. aout 1449. 1449.
par le Procureur Comtal en faveur des —
Gardes de Vic de quatre arpens de terre
au Tems darré, confronte d'orient Terre
du Comte de Bigorre, occident la ruisseau
du Lis, sous le fief annuel et perpetuel de
quatre deniers morlans par arpent, —

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

F.1. retenu par arnaud de Larré, natif de
1449. Toulouse, expedié par Raimond-Bernard
de Larré, notaire de Tarbe - - - - - - - T.

1483. Cedule appellatoire retenuë le 24. août 1483. par Jean St mont, notaire de Tarbe, dans laquelle il est exposé que le Baile de Vic avoit fait arreter dans les prisons de Vidoure Jerome et Bernadon de Ponteac, freres, natifs d'Escaunets, qui etoient alors dans celles de Maubourguet. Ces deux freres avoient fait beaucoup de maux aux habitans de Vic, en sorte que ceux ci avoient été forcés de faire le guet jour et nuit, lesdits freres avoient attaqué le guet, et avoient percé deux de ceux qui le faisoient de coups de lance dans l'estomac et le ventre. les officiers de Maubourguet et ceux de Vidoure ne vouloient point rendre ces prisonniers. — Bernard de Ozon, alors procureur Comtal de Bigorre, etoit joint au baile de Vic. — ce procureur Comtal etoit Greffier criminel à Tarbe au 13e de mars 1466. - - - - V.

1368. Union de Balloc à Vic en 1368. ... X.

1441. Jugement en 1441. contre les chapelains de Vic, qui les condamne au payement des Tailles - - - - - - - - - - - - - Y.

1477. Sentence arbitrale de l'an 1477. pour
l'election

l'election des Consuls, Gardes, reddition F.1.
des Comptes et ventes de bois ---- Z. 1477.

Acquisitions faites le 29. decembre 1521.
1521. dans le Terroir de Vic par Domenge page 120 1520
de Casabonne, Vicaire General de l'Evêque d'agen - - - - - - &.

Collationné fait à Toulouse le 1307.
27. Septembre 1379. des Privileges accordés 1379.
en 1307. par les Rois Charles et Philipe le Bel aux officiers des Monnoïes du Royaume de France, par lesquels ces Monnoïeurs etoient exempts de la Jurisdiction des Juges ordinaires, excepté dans les cas de meurtres, rapt et larcin, et ne pouvoient etre cotisés pour Leudes, tailles et autres Subsides dûs au Roi. Ces Privileges ne pouvoient s'etendre qu'aux
Monnoyeurs de France. cependant en 1551. 1551.
Guillaume de la Douë, Monnoïeur de Morlas, intenta procès au Parlement de Toulouse contre les Consuls de Vic et de Sarriac pretendant etre exempt de Taille pour les biens qu'il possedoit dans lesdits Terroirs - - - - - - - - - 9.

Achat fait le 21. Decembre 1467. par 1467.
les Consuls et Gardes de Vic d'une piece de terre au Molya, confronte d'orient ruisseau du Molya, Midi la Riviere de Leches, d'autres

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

F. 1. Cotés terre commune, sous le fief annuel
1467. et perpetuel de sept mailles morlanes à noble Raimond-aimeric de Navalhas, — Seigneur de Vinholas à la notre dame d'aoust: retenu par arnaud de Lagua, notaire de Vic. - - - - - - - - - - - - - - AA.

1473. Acquisition en Ganos pour les Consuls et Gardes de Vic retenuë par le meme — arnaud de Lagua, de contenance de six journaux: confronte d'orient avec le — Ruisseau du Lis, des autres cotés avec le — terroir de Vic apelé la Devese - - - - BB.

1508. Acquisition faite par les Gardes de demi journal de terre au Gadaribe le 15. Janvier 1508. prez le canal du Moulin, sans dire quel moulin. il y avoit un — noyer et un chêne dans cette piece. l'acte fut retenu par Arnaud de Fontans, — notaire de Vic. - - - - - - - - - - CC.

1461. Echange dans le Terroir de Ganos le 3. fevrier 1461. retenu par arnaud de Lagua, notaire de Vic. - - - - - - - - DD.

1463. Transaction ~~retenuë~~ le 11. Juin — 1463. par arnaud de Lagua, entre noble antoine de Riviere, seigneur de Puntos, apelant d'une sentence du Senechal de Bigorre en faveur des Consuls et Gardes — de Vic, et les dits Gardes, au sujet de vingt arpens de terre situés au terroir apelé — Devant la caba de la Cassanha, confronte de

de septentrion avec les Terres apelées — F. 1.
de Font de Debies et de l'Hopital de St. — 1463.
Antoine de Rabastens: occident la clota de la Cassanha: d'orient terre des habitans de Sarriac; par laquelle il fut arrêté que ledit de Riviere donneroit à la Garde de Vic et à son choix dix arpens de terre pour — les dits vingt arpens et desdits vingt arpens: plus deux autres arpens desdits vingt arpens, conformement à un arrêt du Parlement de Toulouse; que les huit arpens restans apartiendront audit de Riviere et ses — successeurs, pour lesquels il payera à la Garde de Vic annuellement et perpetuellement à la Toussaints quatre sols Jaqués de fief. Ce sont, dit Plantis, les vingt arpens baillés en fief par le Procureur Comtal sous Lettre B. de son Inventaire. „Et es à notar que au „pée de ladicta Transaction y es la confession „dequera à la moda anticqua. - - - - EE.

Compromis retenu le 26. Fevrier 1444. 1444.
par Domenge de Somarous, notaire de Vic, entre les Consuls et Gardes de ladite Ville, et noble Jean de Baseillac, seigneur de Sanous, noble Bernard de Baseillac — (Bazelhac) son frere, et noble assibat de Baseillac, fils dudit seigneur de Sanous, par lequel toutes parties remettent leurs —

© 2020 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

F. I. differens à noble et puissant Seigneur —
1444. messire Raimond-aimeric, Seigneur de Baseillac, Senechal de Carcassonne. Il s'agissoit de dommages, injures et torts faits par lesdits Seigneurs aux habitans de la ville de Vic - - - - - - - - - FF.

1532. Acquisition d'une maison au chateau le 14. août 1532. devant Jean forter, — notaire de Vic. - - - - - - - - - GG.

1372. Transaction en 1372 entre les Consuls de Vic, St Lezer et Camalez, d'une part : et Asieu de Caudarasa, Capitaine de Gens — d'armes, et Sey-Bernard de Bearn, — chatelain de Lourde - - - - - - - - HH.

1349. Sentence arbitrale par le Senechal de Bigorre le 16. Mai 1349. sur l'election des Consuls, Gardes et Tresoriers, et sur les Impositions. - - - - - - - - - II.

1490. Bail en fief retenu le 30. octobre 1490. par Jean de Barrio, notaire de Tarbe, de quatre Journaux de terre — inculte au Semidarré, confronte d'orient, Midi et Septentrion avec terres de — Madame la Comtesse de Bigorre, à — arnaud Colomez, par me Jean de — Peyrafita, Procureur Comtal de Bigorre, sous le fief de trois morlans par journal payable à la Toussaints au Tresorier de Bigorre, ou au fermier de ladite Dame. . KK.

Rolle

Rolle du Salaire des Sergens — F. I.
arrêté en 1323. par Jean de Lubret, 1323.
chevalier, Senechal de Bigorre - - - LL.

Vidimé de Lettres Royaux accordées 1398.
le 2. Fevrier 1398. par le Roi Charles etant à Paris, lequel étant averti que le Capitaine de Lourde exigeoit de grandes sommes des Habitans des villes et villages de Bigorre durant la guerre des Anglais, en leur cachant qu'il y avoit Trêve entre les Rois ~~d'angleterre~~ de France et — d'angleterre, et leur promettoit de les — deffendre, leurs fruits et betail des Partis Anglais. Le Senechal de Bigorre avoit — Condamné les Habitans des Villes et — Villages à payer les sommes promises — audit Capitaine, qui vexoit lesdits Habitans. Le Roi commit Louis de Sansuyre, [— Sancerre] Marechal de France, pour en connoitre - - - - - - - - - MM.

Plaintes faites au Comte de Bigorre 1466.
en 1466. par les Consuls et Gardes de Vic contre les vexations des Seigneurs d'artagnan et de Becas. - - - - - - - NN.

Bail en fief retenu le 5. fevrier 1494. 1494.
par arnaud Fontans, notaire de Vic, par — lequel arnaud de Serres, moine et Prieur — claustral de St Lezer, fondé de Procuration de Messire Jean de Pardeillan, abbé de Lezat,

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

F. I. Prieur de St. Lezer, baille en fief aux
1494. Gardes de Vic une piece de terre inculte
à la Navarreria et à las Marties, sous
le fief d'un liard par journal. Jean deus
claus etoit Garde. cette piéce confronte
d'orient chemin public et Ruisseau du
Bergont, occident vignes du terroir de la
Navarrerie, midi Terroir de la Diuseide,
Septentrion Terroir de Vic --------OO.

1407. Bail en fief consenti le 16. Juin
1407. par le Procureur du Roi en Bigorre
devant Bernard de Gerr, notaire, en
faveur d'Arnaud Cadelhon, Garde
de Vic, d'un jardin sans dire où il est
situé, sous le fief de treize molans à
la Toussaints au Baile de Vic --- PP.

1537. Vente faite le 18. mars 1537. à
Peyrot Plantis et Pierre de Pierr, Gardes
de Vic, d'une piece de terre à Artiguas,
par acte retenu par Jean Fortet, notaire
de Vic ------------QQ.

1515. Vente à Sobanha ou à Baulat du
3. avril 1515. entre Particuliers, retenue
par Pierre Dupont, notaire de Vic. - RR.

1500. Vente faite le 1er. Janvier 1500. à
Guillem-Arnaud de Tribons et Jean
Desquiba, Gardes, de quatre Journaux
de

de terre inculte avec arbres sauvages F. I.
et noyers au Baradat, autrement 1500.
au moulin du Botet, confronte d'orient
avec le ruisseau apelé le Bibé, et des
autres parts avec la terre commune
apelée le Baradat: retenue par Pierre
Dumestre, notaire de Vic -------SS.

Vente au Brusalh entre particuliers 1491.
du 27. aout 1491. retenuë par Guixarnaud
de Pomarous, expediée par Guillem
Arnaud de Pomarous, tous deux notaires
de Vic, le dernier collationnaire des actes
du premier ---------------TT.

Achat au Terms darré pres le Lis 1485.
de quatre journaux de terre par
Domenge deu Tausian et Arnaud de
Carrere, Gardes, retenu par Pè Johan
de Lagua, notaire de Vic, le 10. mai
1485. ----------------VV.

Achat au Gua des Crestiaas par 1438.
Raimond-Guillem de Vidotha et Johan
de Ruffat, Gardes de Vic, retenu le 25.
mai 1438. par Domenge de Pomaros,
notaire de Vic, lausimé par Raimond de
Vise, Baile de Vic -------------XX.

Vente entre Particuliers à Bazaa, 1466.
confronte d'orient avec la chapelainie de
Mossen-Arnaud de Pomarous, consentie

© 2000 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

F. 1. 1466. devant Domenge de Somaros, notaire de Vic, le 8. fevrier 1466. ---- AAA.

1464. Echange en Ganos devant Jean de Ladoa, notaire de Vic, le 21. de fevrier 1464. ------ BBB.

1436. 1438. Acquisitions à la Barte par les Gardes, devant Domenge de Somaros, notaire de Vic, le 5. fevrier 1436. et 17. fevrier 1438. ---------- CCC.

1504. Bail en fief au Marmajo par les Gardes de Vic moyennant deux mesures d'avoine à Sans Montaut, retenu le 6e. Fevrier 1504. par Pey de Sarlabon, notaire de Vic, expedié par Pée-Bernard de Pujo, aussi notaire de Vic. ------- DDD.

1392. Vente faite le 23. fevrier 1392. par Arnaud et Aunorette de Lartigue, frere et Soeur de Vic, en faveur des Gardes de Vic, de quatre journaux de terre situés en las pertenensas de la dicta villa de Vic, et au lieu ou terroir communement apelé à Artiguas, confronte d'occident fleuve de l'Adour, orient Pierre de Trebons, midi Jean de Pujo, Septentrion chemin public, sous le fief d'un blanc par journal payable au monastere de la Casedieu, retenu par Pée Jean de Lagua, notaire de Vic.. EEE.

Vente

F. 1. 1447. Vente du 12. Juillet 1447. entre Particuliers retenuë par Domenge de Somaros, au Baradat ... FFF.

1527. Vente faite le 24. aout 1527. par Bernard de Mirapex et Navarrina de Monda, mariés, devant Jaques de Lagua, notaire de Vic, aux Gardes et Marguilliers, d'une place de maison et murailles contre la maison apelée de Carboadeta, Ruë du chateau, confronte d'orient avec Jean Desperon, occident Domenge de Lom, midi et septentrion ruës publiques, pour quinze écus petits. ---------- GGG.

1545. Vente faite le 29. mars 1545. devant Pierre de Pierrio, notaire de Vic, d'un lopin de terre à la pouge deu miey cami, en faveur des Gardes de la Ville de Vic ---------- HHH.

1536. Achat par les Gardes de Vic d'une piece de pré à Anglades, confronte de Septentrion avec la Riviere de Lechez, retenu le 17. fevrier 1536. par Jean de Fortet, notaire de Vic. --- III.

1432. Achat fait en 1432. par Arnaud de Sanos et Jean de Begorra, Gardes de Vic, de deux journaux de Bourigue

© 2020 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

F. 1. au Bohy, retenu par Domengé de
1436. Pomaros, notaire de Vic. ---- KKK.

1449. Vente faite, sous le fief de deux
deniers morlans et deux poules au
Prieur de St. Lezer, par des habitans
d'artagnan, le 12. Juin 1449. retenuë
par ledit de Pomaros, sans expliquer
le terroir. ---- LLL.

1449. Achat devant le même Notaire, le
14. avril 1449. par les Gardes de Vic de
deux Journaux de terre sans dire le
parsan ---- MMM.

1510. Vente en 1510. entre Particuliers
au Brusalh ---- NNN.

1489. Achat du 4. Septembre 1489. par
les Gardes de Vic dans le Terroir de
Ganos devant Guillem-arnaud de
Pomaros, notaire de Vic. ---- OOO.

1491. Achat par les mêmes, au même
Terroir en 1491. devant le même
Notaire ---- PPP.

1492. Achat par les mêmes, devant le
même notaire, le 5. novembre 1492. de
deux Journaux de terre au Parsan de
Villenave, confronte d'orient et septentrion
chemins publics, occident terre commune,
midi le ruisseau du Bibé ---- QQQ.

Achat

Achat par les mêmes, devant le même notaire, de dix journaux de terre au Terroir de Sobanha, parsan de la Cauëta, confronte d'orient avec l'adour, Septentrion terre commune, le 12. mai 1470. ---- RRR. F. 1. 1470.

Achat par les mêmes, devant le même notaire, le 1er. fevrier 1496. d'un lopin de terre pour élargir le chemin du Gua de Capayro. ---- SSS. 1496.

Achat par les mêmes le 7. novembre 1441. devant Domenge de Pomaros, Notaire, d'une piece de terre, qui confrontoit d'orient avec la Riviere de l'adour: lausimé par Jean de Ruffat, baile de Sobanha. ---- TTT. 1441.

Achat par les mêmes, le 14. avril 1474. au Terroir de Ganos, de Jean et Domenge de Monda, freres, par arnaud de Lagua, notaire de Vic ---- VVV. 1474.

Achat par les mêmes, le 29. mai 1508. devant Arnaud de Fontans, notaire de Vic, au terroir de Sobanha. XXX. 1508.

Achat par les mêmes, le 25. mai ~~[illegible]~~ 1438. aux Cresttas, retenu par Domenge de Pomaros, notaire de la Ville de Vic ---- YYY. 1438.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

F. I. 1466. Vente à Baraa entre Particuliers devant Domenge de Pomaros, notaire de Vic, le 10. fevrier 1466. --- AAAA.

1461. Echange au Terroir de Ganos entre les Gardes de Vic, et Pierre de Ger, Pretre de Vic, le 26. fevrier 1461. retenu par arnaud de Lagua, notaire de Vic. ———— BBBB.

1514. Autre echange au meme Terroir, le 20. Janvier 1514. devant arnaud Portassau, notaire de Vic. ---- CCCC.

1548. Q. 4. I. Arpentement des terres cultivées dans le Terroir de Ganos, fait par Philipe Plantis, en 1548. ---- DDDD.

1445. Vente du 11. fevrier 1445. au Parsan de Poez, devant Domenge de Pomaros, notaire de Vic. ——— EEEE.

1528. Ordonnance du Senechal de Bigorre, du 28. Janvier 1528. contre le Maitre des Eaux, forêts et chemins en Bigorre ———————— FFFF.

1488. F. 2. I. Permission de la Reine Caterine de Foix en 1488. pour faire une maison commune à Vic. ———— GGGG.

1477. Lettres accordées le 12.e aout 1477. par Madame Madelene, mere du comte Febus, portant pardon aux Consuls de Vic,

Vic, sans etre obligés de les faire enteriner, mais seulement et simplement intimer aux Officiers comtaux, parceque de leur autorité, outre le Droit de Taulage ordinaire, ils avoient mis au double l'impôt du Taulage, et pardessus un liard par char de Cercles, et l'avoient exigé quelques jours. Ladite Dame signa ces lettres avec Bernard de Campanhe, son Secretaire, et les fit seller de son seau ———— HHHH. F. I. 1477.

1437. Permission accordée le 13. Janvier 1437. par noble Jean d'aster, Vicomte d'aster, Senechal de Bigorre, de faire une imposition par an, afin d'en batir une Barbacane à l'occident du chateau, comme elle étoit de l'autre coté ———— IIII.

1437. Vidimé fait à Tarbe le 7. Janvier 1437. devant le même Senechal, devant Pierre Cogeti, notaire de Tarbe, des Lettres de Confirmation des Privileges, fors et coutumes des Gens des Trois Etats du Comté de Bigorre, par Gaston, Comte de Foix et Bigorre, avec le serment par lui prêté auxdits Etats, et

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

F. I. 1437. le serment de fidelité desdits Etats. ce Prince donna ces Lettres en deux occasions, les unes durant sa minorité; les autres depuis qu'il fut majeur. — sous lettres. ——————— KKKK.

1492. Privileges du Taulage et du Souquet par cinquante ans accordé le 29. decembre 1492. par Jean et Caterine de Foix, Roi et Reine de Navarre, Comte et Comtesse de Bigorre, enteriné le même jour à Tarbé en la cour du Senechal de Bigorre, ecrivant Jean de Barrio, Notaire ordinaire de ladite Cour, avec deux Requêtes à Henri, Roi de Navarre, Comte de Bigorre, pour confirmer ledit Privilege - - - LLLL.

1492. Permission donnée le 28. Janvier 1492. par Pé arnaud de Castelbajac, Senechal de Bigorre, de mettre en prison et saisir les biens des refusans de payer lesdits Droits - - - - MMMM.

1544. Octroi du Souquet à perpetuité le [illegible] mai 1544. par Jaques de Foix ——————— NNNN.

1511. Lettres du 26. octobre 1511. par de Rupé, Juge de Riviere, commissaire du Parlement; etant à Vic, sur les troubles

troubles que le Senechal, Juge mage et Procureur comtal de Bigorre, — donnoient aux Consuls, Gardes et Habitans de Vic en leur Jurisdiction. F. I. 1511.
- - - - - - - - OOOO.

Vidimé fait le 22. Septembre 1424. d'autorité de Domengé de Castelbajac, Senechal de Bigorre, des Lettres d'abolition du Billonage fait par les habitans du Païs de Bigorre, qui portoient la monnoie de France aux Anglais, Bearnais et arragonnais: occasion dequoi il y avoit procez au Senechal de Bigorre, et y avoit aussi confirmation des Privileges desdites Villes. Ces Lettres de grace furent enterinées au Parlement de Toulouse - - PPPP. — 1424.

Ordonnance de la chancellerie de Toulouse du 14. Juillet 1488. pour enjoindre à Guillem-arnaud de Pomarous, notaire de Vic, de donner au Sindic de Vic les actes dont il avoit besoin contre le Seigneur de la Loubere - - - - - - - - - QQQQ. 1488.

Plaintes d'arnaud Dupont, — Pretre, Sindic de quelques habitans 1478.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

F. 1. de Vic, au sujet de l'Election consulaire
1478. ventes de bois, reddition de comptes, sur
lesquelle il y eut transaction le 15.
Janvier 1478. devant le Senechal de
Bigorre, retenuë par Jean de Fontano,
notaire de Vic — — — — — RRRR.

1481. Verbal fait le 27. mars 1481. par —
Garcie-arnaut de Senta maria, huissier
du Senechal. — — — — — SSSS.

1482. Lettres de grace données le 3. —
Janvier 1482. par madame Madelene,
fille et Sœur de Rois, Princesse de Viana,
Tutrice et administreresse des personnes,
Terres et Seigneuries de tres haut Prince
Febus, Prince de Viane, Comte de Foix
et de Bigorre, sur ce que les habitans de
Vic avoient maltraité plusieurs habitans
de la Pitole dans le Bois du Marmajou,
avoient sonné le tocsin, s'étoient attroupés
avec des armes offensives, capturé —
plusieurs desdits habitans, et les avoient
mené avec violence dans les Prisons de
Vic, pris l'argent de leurs bourses, refusé
de rendre les prisonniers reclamés par —
Senta maria, Huissier, même fait avorter —
une femme. Il y eut procez au Senechal
pour

pour ce fait, durant lequel les habitans F. 1.
de Vic s'adresserent à ladite Dame, — 1482.
qui accommoda les Parties pour 134. —
écus petits, et en fut retenu acte par —
Jean de Bajulo, notaire de Tarbe, le 28.
Septembre 1482. dans le lieu de Borderes,
à cause que la peste etoit alors à Tarbe.
Ladite Dame ratifia ladite transaction,
la signa avec Bernard de la Vinha, son
Secretaire. Le Senechal avoit absous les
habitans de Vic. — — — — TTTT.

Sentence arbitrale entre les commtés 1500.
de Vic et de Noillan sur les limites du bois
Marmajou, retenuë le 21e Juillet 1500.
par Jean de Aberano, natif de Orth, —
notaire de Tarbe. Noillan appartenoit
alors au Seigneur d'Andoings. — — VVVV.

Complainte des Consuls de Vic contre 1470.
les officiers du Senechal au sujet de la
jurisdiction du 23. novembre 1470. XXXX.

Certificat de Renvoi pour le certifier 1505.
contre les consuls de Vic pour procez —
en datte leur certificat du 1er. aout
1505. — — — — — YYYY.

Apel retenu le 9. decembre 1455. par 1455.
Jean de Viridario, notaire de Tarbe, d'une

© 2022 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

F.1. Sentence arbitrale prononcée entre
1455. les habitans de Vic et des Lezer
au sujet d'un Bois. Les arbitres en
avoient subdelegué d'autres de leur
autorité : ce qui obligea Jean Dantin,
notaire de Tarbe, Sindic de Vic, d'en
apeler ———— ZZZZ.

1371. Vidimé datté du 22. mars 1371.
du Don fait par Charles, Roi alors —
regnant, de 250. francs aux Jurats
et Gardes de Vic, pour achever la Tour
du chateau de Vic du coté de Béarn.
des Lettres adressantes à son Tresorier
de Bigorre, et dattées du 18. de mars
1371. ———— AAAAA.

1502. Donation retenuë le 29. avril
1502. par Arnaud de Fontans, notaire
de Vic, d'un verger prez de Clauso,
en faveur d'Antoine de Clauso, —
Prestre de Vic ———— BBBBB.

1400. Accord passé le 4. novembre 1400.
entre Vic, Tarbe, Baignéres, —
Rabastens, Ybos, pour un Procez a
Paris, sellé du Seau des villes. CCCCC.

1550. Lettres Royaux obtenuës au —
Parlement de Toulouse le 26. Septembre
1550.

1550. contre les troubles en la — F.1.
Jurisdiction des Consuls par les — 1550.
officiers Comtaux. — DDDDD

Achat de Ganos le 6. de Juin 1348.
1348 — retenu par Arnaud EEEEE.
de Gerr, notaire de Vic. —

Laulime dudit acte d'achat en
faveur du Sindic de Vic. — FFFFF. 1348.
retenu par Domenge de Guisserdano. —

Procedure faite le 26. avril — 1539.
1539. par Simon Caller, Huissier,
subrogé par Mr. Me. Bertrand de —
Resseguier, conseiller au Parlement
de Toulouse, commissaire en cette
partie, contre Bernard Fortet, —
notaire de Vic, et autres, au sujet de
l'assassinat du seigneur d'Artagnan —
sous ———— GGGGG.

Minute d'articles à la Reine de vers 1500.
Navarre pour l'union de Sobanha voir QQQQ 1488
au terroir de Vic ———— HHHHH. XII. 221

Procez verbal pour Arnaud et 1506.
Jeannot deus Claus, freres, habitans
de Vic, contre noble Jean d'Astaing, —
Seigneur d'Artagnan, devant Raintord
de Fraxino, Lieutenant du Senechal
de Bigorre, le 13. Juillet 1506. pour la
Borde de Clauso en Vic. —— IIIII.

F. 1. Articles des habitans de la Fitole et de Nolhan contre ceux de Vic au sujet des limites du Bois de Marmajou ------ KKKKK.

1473. Enquête faite de la part desdits habitans de la Fitole sur lesdits limites, le 9. octobre 1473 --- LLLLL.

1479. Lettres Royaux obtenues sur le même fait par le sindic de Vic en la Chancellerie de Toulouse, le 8. mars 1479 -------- MMMMM.

Copie de Lettres de la même chancellerie pour les habitans de Nolhan --------- NNNNN.

Vidimé d'instrument par lequel les habitans de Larrayou et de Mongaston se plaignant qu'on leur avoit fait payer le carnau pour certain betail dans le terroir de Serracurta prez le Bois de Vic, il y eut enquête, et le commissaire declara que ces habitans pouvoient faire depaitre leur bétail en tout tems dans le terroir et Lande de Serracurta, encore qu'il y eut des arbres, et ce au midi du chemin par où l'on va à Mongaston, à Lembeye, et au dessus de la fontaine ------- OOOOO.

Copie

Copie du Procez au sujet du Prisonnier refusé en 1481. au sergent comtal par les habitans de Vic, contre les officiers comtaux de Bigorre --------- PPPPP. F. 1. 1481.

Copie d'Enquete faite en 1527. dans la ville de Rabastens sur l'innocence de Bernard de Forgues, notaire de Vic, et autres accusés du meurtre du seigneur d'Astagnan, devant Jean de Mosencal, conseiller au Parlement de Toulouse, commissaire en cette partie ------ QQQQQ. 1527.

voir pag. 19[?]

Requête du 23. mai 1448. presentée par les consuls de Vic au comte de Bigorre contre le seigneur d'Astagnan au sujet des limites, et prier le comte de Bigorre d'écrire à ce seigneur, pour qu'il laissât les habitans de Vic en paix -------- RRRRR. 1448.

Intendit devant le senechal pour les habitans de Vic accusés d'avoir maltraité ceux de la Fitole au Marmajou -------- SSSSS.

voir p. 104

Copie de Requete apointée le 27. Janvier 1512. à la Reine de Navarre par quelques habitans de Vic, 1512.

© 2022 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

F.I. pour prouver leur Innocence. TTTTT.

Extrait du censier de Bigorre en 1429. ———— VVVVV.

Procez verbal de Sobanha. XXXXX.

1434. Achat pour la Garde de Vic en 1434. dans le Terroir de Sobanha, mis à devant ———— YYYYY.

Procez criminel contre Jeanne de Guillamine de Sanous. ZZZZZ.

Voïez page 188. de ce Tome les Lettres Patentes de 1670. qui confirment nos Privileges.

Voïez II. 332. Les Privileges accordés par Jean & Gaston de Foix, Comtes de Bigorre.

F.I.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

F. 1.

F. 1.

© 2008 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

F.1.

F.1.

F. 1.

Liasse 2.de

F. 2.

Liasse Seconde.

Sauvegardes & Hôtel de Ville.

Lettres Patentes, et copie d'icelles, données par Caterine, Reine de Navarre, Comtesse de Bigorre, par lesquelles elle permet aux Consuls
IV. 216. de faire batir un auvent dans l'endroit apelé la Sale et Place du Comte. Voiez 1488. ---------- N.° 1. & 2.

Sauvegarde accordée aux Habitans de Vic le 3.e de mai 1580. par le Roi de Navarre ----- N.° 3.

Collationné de la Sauvegarde du marechal de Themines pour le Païs de Bigorre, en datte du 13.e de Mars 1622. ---------- N.° 4.

Sauvegarde de M.r de Gondrin, Gouverneur, pour la ville de Vic et sa jurisdiction, du 3. fevrier 1623. --- N.° 5.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

F. 3. Liasse Troisiême.

Dons faits à la Ville par les Rois de France ou les Comtes de Bigorre, & presens à eux faits par la Communauté.

Liasse 4e

Liasse Quatrieme. F. 4.

Exemtion du Payement d'un Sachet de Sel par char, & Privileges des Foires.

Requête presentée le 14. mars 1712. à Mr. l'Intendant sur la perception de ce Droit .... N°. 1.

©2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

F. 5.

Liasse Cinquième.

Voisins de Ville & exemtion de payer les Lods & Ventes.

Achat fait le 29. Decembre 1520. par Dominique Casebonne, natif de Vic, Vicaire general du Diocese d'Agen, que j'ai trouvé au chateau d'Artagnan - - - - - - - - - - - - N°. 1. page 89 / 1521

Lettres des S^rs. Lasserre et Thibaut, Directeur du Domaine, au sujet du droit d'Echange en datte des 2. et 10. octobre 1734. la Communauté pretendant qu'on ne pouvoit demander des natifs et voisins de Ville, que trois liards par acquisition, en deux pieces... N°. 2. & 3.

F. 5.

© 2006 Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

F. 6.

Liasse Sixième.

Privileges des Marchands, & exemtion de la Leude, Peage & Gabelle.

Sentence du Senêchal de Bigorre du 15. avril 1597. qui deffend au Peager de Vic d'exiger aucun Droit de Peage, ni Gabelle, pour les grains depiqués ou à depiquer, qui passent au Terroir de Vic, et de ne prendre que ce qui est porté par les Droits de Peage enoncés par les feux Roi et Reine de Navarre Jean et Caterine - - - N°. 1.

Copie d'arrêt du conseil du 31. août 1623. pour faire payer la Leude, Peage et Gabelle en Bigorre - - - - - - N°. 2.

Consulte du 7. mars 1621. au sujet du Droit de Gabelle demandé à la Communauté, où le Droit de Gabelle est etabli comme Droit Souverain et attaché à la Couronne - - - - - N°. 3.

Memoires donnés au Deputé de Vic devant M. l'Intendant au sujet de la Leude et Gabelle - - - - - - - - N°. 4.

Memoires et Consulte du 25. novembre 1682. sur le payement du droit de Gabelle, par laquelle la Communauté est declarée vraïment exemte de payer

payer ce Droit - - - - N°. 5. F. 6.

© 2023 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

F. 7. Liasse Septiême.

Priviléges du Taulage, —
Terrage & Mesurage.

Piéces du Procez mû en 1646. avec l'ordonnance de M. l'Intendant et Sentence arbitrale, par laquelle les Marchands de Vic furent condamnés à payer le Droit de Taulage, dont ils pretendoient etre exemts, mais n'aïant aucun Titre, ni possession, le Sindic de la Communauté disant avoir le droit de Taulage à titre onereux et de fief, en trois pieces. — — — — — — — — N°. 1. 2. & 3.

Liasse 8e.

Liasse Huitiême. F. 8.

Privilege du Souquet.

F. 9. Liasse Neuvième.

Privilege des Boucheries & du Poids & Quintal.

Exploit en forme d'acte contre le Prieur de St. Lezer fait le 8. avril 1730. au sujet de l'etablissement d'une Boucherie dans le Territoire de St. Lezer, quoi qu'il ne soit pas haut justicier. N.° 1.

Ordonnance de Police du 27. mai 1730. contre ceux qui se pourvoiront à la Boucherie etablie dans le Territoire de St. Lezer. - - - - - - - - N.° 2.

G.

G. 1.

Actes concernant I. la convocation aux Etats de Bigorre, les Deputations à ces assemblées, II. Le Procez avec le Païs au sujet de la Jauge, III. l'exclusion des Deputés de Vic aux Etats, IV. les unions entre les Villes du Païs et les convocations à la Direction, V. les Tresoriers du Païs, leurs Comptes, VI. les Deliberations des Etats, leurs Privileges, presens, Dons, leurs representations avec les reponses qu'on y a fait.

Liasse Premiere.

Convocation et Deputations aux Etats.

Rolle des Messieurs qui entrent aux Etats du Païs de Bigorre - - - - N.° 1.

Mandement du 2. mai 1601. de 3.tt par jour pour les Deputés de Vic, qui avoient eté aux Etats en 1600. payable par la Garde de Vic. - - - - N.° 2.

Lettres de convocations aux Etats pour les années 1616. 1619. 1625. par la premiere desquelles on voit qu'il y eut trois Deputés en 1616. ce qu'on fit de même en 1617. - - - - - - N.° 3. 4. & 5.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

G.1. Lettre des Deputés de Vic aux Etats en 1625. adressée aux Consuls pour savoir le sentiment de la Communauté sur leur oposition aux impositions extraordinaires, et s'ils doivent se joindre aux Deputés de Tarbe . . . . . N°. 6.

Lettres de convocations aux Etats pour les années 1626. 1627. 1637. 1638. 1639. 1645. 1652. 1654. 1655. 1665. 1669. 1670. 1671. et 1674. en 17. pieces. . N°. 7. — 23.

Acte du 29. mai 1674. parlequel le Deputé de Vic s'opose à la Deliberation des Etats, qui etablissoit des Droits sur le Vin et les +Bouchons. Il donna peut etre lieu à ceque les Etats assemblés au mois de mai furent discontinués et renvoyés à la fin de Decembre . . . . N°. 24.

+cabarets

Lettres de Convocation pour 1675. 1676. 1679. 1680. 1681. 1682. et 1683. en sept pieces. . . . . . . N°. 25 — 31.

Lettre du 23. Juillet 1684. par laquelle le Senechal avertit la Communauté d'executer une Transaction passée avec lui, et qu'il Convoquera les Etats à Vic . . N°. 32.

Lettres de convocation pour 1684. et 1685. . . . . . . N°. 33. et 34.

Deliberation du conseil du 23. aout 1722. qui charge les Sr. Ramonané et Carriere, Deputés aux Etats, de ne consentir à

G.1. à aucun Don, que ceux qui sont couchés sur les anciens Etats . . . . . N°. 35.

Lettres de convocation pour 1723. et 1724. . . . . N°. 36. et 37.

Deliberation du 14. mai 1724. par laquelle on nomme deux Deputés aux Etats. . . . . . N°. 38.

Lettre de convocation pour 1728. . N°. 39.

Memoires pour les Sr. de Colomez et Ramonjean, de la Lanne et Bouchotte, de la Bordene et Lafargue, Deputés aux Etats, en trois pieces. . . . . . N°. 40. 41. et 42.

Lettres de convocation pour 1734. et 1735. . . . . . . N°. 43. et 44.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

G.2.

Liasse Seconde.

Pieces du Procez avec les Etats à l'occasion de la Jauge.

Memoire pour consulter Mr. de Campa au sujet de l'affaire de la Jauge et de la Capitation ---------- N°. 1.

Avis de Mr. de Campa du 7. octobre 1718. Voïez sous l'année 1718. ---- N°. 2.

Memoires à consulter au sujet de la Jauge et de la Capitation, en trois pieces ---------- N°. 3. 4. et 5.

Memoire au sujet de la Jauge. . N°. 6.

Rolle des frais faits au sujet de la Jauge et de la Capitation ----- N°. 7.

Certificat fait le 8. Decembre 1733. par le Sindic des Etats, que la Jauge remise par les Deputés de Vic est conforme à celle des Etats ---------- N°. 8.

Certificat fait le 5. octobre 1736. par le meme, que la mesure de cuivre marquée aux armes des Etats contient quatorze pots ---------- N°. 9.

(35 litres au demi semale)

Liasse 3e.

Liasse Troisiéme.

G. 3.

Exclusion de nos Deputés de l'Assemblée des Etats.

Deliberation des Etats du 15. Septembre 1710. qui retablit dans l'entrée aux Etats les Deputés de Baigneres, qui en avoient été exclus durant dix ans pour n'avoir pas voulu se soumettre aux Deliberations des Etats pour l'uniformité des mesures ---------- N°. 1.

Deliberation des Etats du 27. mai 1724. par laquelle on renvoïe les Deputés de Vic, et on les exclut de l'assemblée jusques à ce que par provision ils aient executé les Deliberations cidevant prises sans prejudice de leur Droit ------ N°. 2.

Acte d'opposition et apel fait le 29. mai 1724. à la precedente deliberation. N°. 3.

Lettre de M. l'Intendant du 4. Juin 1724. par laquelle il permet d'apeler devant le Roi de la Deliberation qui exclut nos Deputés ---------- N°. 4.

Deliberation prise le 5. Juin 1724. en conseil general au sujet de ladite exclusion ---------- N°. 5.

Copie de lettre ecrite à ce sujet le 27. Juillet 1724. à M. le Duc de Bourbon. ---------- N°. 6.

Copie de Placet au même --- N°. 7.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

G. 3. Copie de Lettres écrites en Cour au sujet du silence imposé à nos Deputés, des Dons des Etats et du fait de la Capitation — N°. 8.

Minute de Requête à M. le Senechal de Bigorre au sujet de ladite exclusion. N°. 9.

Liasse 4e.

Liasse Quatrième. G: 4.

Unions entre les Villes du Païs et Convocation à la Direction.

Convocation à la Direction en 1625. 1638. 1645. 1653. 1655. 1679. 1680. 1690. en dix pieces. N°. 1.—10.

Deux Lettres pour se trouver à Tarbe au sujet de l'inondation de l'Adour des 26. octobre et 5. Decembre 1733. en deux pieces — N°. 11. et 12.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

G. 5. Liasse Cinquième.

Comptes avec les Tresoriers du Païs.

Acte d'oposition du 13. Juillet 1665. fait au Sindic du Païs ~~[illegible]~~ concernant le Don fait aux Receveurs passés, et Reception d'un Receveur à rendre compte de clerc à maitre. N°. 1.

Patoc de quittances du Tresorier de Bigorre depuis 1657. jusqu'en 1688. N°. 2.

Liasse 6.e

Liasse Sixième. G. 6.

Deliberations & Representations des Etats, Dons & Privileges du Païs de Bigorre.

Remontrances du Senechal de Bigorre aux Etats en 1576. N°. 1.

11.335. Griefs des Etats presentés à M. de Glatens, chancelier de Navarre, en 1577. N°. 2.

Reponse dudit Seigneur ausdits Griefs. N°. 3.

Gl. I. 199. Imposition faite par les Etats de Bigorre en 1577. le Païs donnoit 60.£ aux Medecins de Vic. N°. 4.

Copie d'arrêt du conseil du 6. Juin 1622. qui permet aux Etats de Bigorre de continuer la levée des Deniers d'Imposition, dont les Receveurs rendront compte au conseil du Roi. N°. 5.

Imposition faite par les Etats en 1625. N°. 6.

VII. 236. Copie de Confirmation des Privileges de Bigorre par Louis XIII. le 26. Juillet 1634. N°. 7.

VII. 273. Copie de l'arrêt du Conseil du 2. Juin 1646. qui confirme les Privileges du Comté de Bigorre. N°. 8.

Etat des Deliberations des Etats en 1660. N°. 9.

Copie d'arrêt du conseil du 19. Septembre

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

G. 6. 1676. portant décharge de l'assignation pour raison des foüages . . . . N°. 10.

Deliberations des Etats en 1679. et 1680. pour les sommes reconnuës à la Ville de Vic . . . . N°. 11.

Collationné de la Confirmation des –
VII. 239. Privileges de Bigorre faite par le Roi le 13. aout 1636. . . . . N°. 12.

Collationné des lettres d'amortissement des Francs-fiefs et nouveaux acquêts – pour les Communautés de Bigorre du – mois de Septembre 1643. . . . . N°. 13.

H.

H.

H. I.

Actes concernant I. l'acquisition du Domaine et l'union de Vic et de Balloc, II. les lods et Ventes et levées – de ces Droits, III. la loi majeure de – Camalez et la loi de Sang, IV. l'oeillade de St. Lezer, V. les droits communément apelés Francaux sur diverses commtés, et les moulins du Claquet et de la Plaé, VI. les fermes et fermiers du Domaine, VII. l'acquisition de la Salle, Vignolles de la Letre, VIII. de Ganos, IX. de – Soubanho, X. de la Navarrerie, la – Dioliseyde, las Marties et la Serre, XI. – des Communaux avec les arpentemens de ces Pieces, XIV. de – Clauso, XIII. du Barat Condau, des pieces pour aligner le Chez, telle que le Pré de la ville, autrement de la Lanne et autres, XIV. les affieffemens faits à la – Communauté de la Bartafene et autres pieces, soit en actes, soit en memoires, XV. de maisons et de Place de Baloquins.

H. 1. Liasse Premiere.

Actes concernant l'union des Universités de Vic et de Ballsc, et l'acquisition du Domaine.

Copie d'extrait du Censier de Bigorre de 1429. non signé, très étendu sur les Droits du Domaine dans Vic. --- N°. 1.

Deux copies de l'acte d'achat du Domaine fait en 1643. et permission d'imposer la somme de 16550.^l pour le payer, en deux pièces ------ N°. 2.

ordonnance du 16. avril 1643. portant permission d'imposer 16000.^l pour le Domaine -------- N°. 3.

Exploit de Sommation faite le 9. mars 1644. aux Consuls pour payer le reste du Domaine ------ N°. 4.

Arrêt du conseil d'Etat du 14. mars 1646. qui ordonne que les acquereurs des Domaines du Roi payeront le sixieme de la finance, et ne pourront etre depossedés durant vingt ans ---------- N°. 5.

Commandement fait le 10. fevrier 1647. pour payer 2500.^l d'augmentation de finance ---------- N°. 6.

Certifié

Certifié de l'Etat du Domaine de Vic en Bigorre et de ses revenus fait le 12. Juin 1666. par les Consuls de Vic ------------ N°. 7. H. 1.

Memoire au sujet du Domaine pour le Deputé de la Communauté à Lectoure ------------ N°. 8.

Requete presentée à M. de Lucas pour etre reintegrés dans la jouissance du Domaine ------------ N°. 9.

Affiches faites en 1673. pour la revente du Domaine, où sont expliqués les Droits du Domaine à Vic. ---- N°. 10.

Etat des Droits du Domaine du Roi en 1682. ------------ N°. 11.

Collationné de l'arrêt du conseil d'Etat du 31. mars 1711. par lequel le Domaine est vendu de nouveau à la Communauté de Vic. l'original est à Paris en consequence de l'arrêt du Conseil du 1.er mars 1718. -------- N°. 12.

Autre Collationné dudit arrêt, avec plusieurs Requetes concernant les affaires entre la Communauté de Vic et le S.r Sujo ------------ N°. 13.

Sommation faite le 20. août 1711. de payement de la finance de l'acquisition du Domaine ------------ N°. 14.

Extrait de Deliberation du 6. Septembre

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

H. 1. 1711. portant pouvoir d'emprunter la somme de 4700.l ---------- N°. 15.

Dette de la somme de 2000.l — empruntée à Mr. de Trebons le 8. — septembre 1711. ---------- N°. 16.

Acte dudit jour portant remise à Mr. de Bousquet de la somme de — 1500.l ---------- N°. 17.

Dette de 1200.l dudit jour en faveur de Mlle. de Moncassin, en 2. pieces. N°. 18. et 19.

Emprunt dudit jour de la somme de 2000.l en faveur de Me. Simon Beray, Notaire royal, deux copies. -- N°. 20. et 21.

Extrait de Deliberation du 13. mars 1712. contenant decharge et quittance de la somme de 4700.l en faveur des — Srs. Bousquet et Carrere, medecin, ~~lequel~~ et ce dernier ~~est~~ chargé de l'acte d'achat du Domaine, qui ayant été envoyé à Paris, ledit sieur Carrere en a été depuis dechargé par — Deliberation du 17. septembre 1718. N°. 22.

Quittance de la somme de 2099.l — 13.s 4.d payée le 31. Juillet 1712. à Mr. de Bousquet pour Mr. de Trebons, avec la ratification faite par celui ci. ---- N°. 23.

Sommation faite le 27. octobre 1712. de payer 150.l pour la reunion des offices de Juge-Gruyer, Procureur du Roi et — Greffier, crées par Edit du mois de mars 1707. ~~a la~~ Justice, seigneurie et Parroisse de Vic. N°. 24.

Etat

Etat fait en 1719. mais très imparfaitement H. 1. des droits, fiefs et emolumens qui — dependent du Domaine utile de la Ville de Vic en Bigorre acquis par la Comté. N°. 25.

Ordonnance de M. de Lucas du — 14. Juin 1669. qui prescrit au Juge royal de Vic de bailler en ferme la Baylie et droit d'exploiter au plus offrant et dernier encherisseur durant trois audiences — consecutives, à peine audit Juge d'en — repondre au Roi et à son domaine. N°. 26.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

H. 2.

Liasse Seconde.

Memoires ou Pièces concernant la levée des Lods et Ventes par la Communauté.

Memoire du Droit de la Ville au sujet des Lods et Ventes, très instructif, mais rempli de fausses dates ---- N°. 1.

Procez mû en 1666. entre Jean Laborde, fermier du francau Salin et du Droit de Lods et Ventes pour la Communauté, contre Arnaud Balestrade, qui paroit avoir été condamné malgré 70. ans d'habitation, et qu'il eut été en charge, au sujet des Lods et Ventes d'une maison dans Vic. -------- N°. 2.

Etat de ceux qui ont acheté du bienfonds dans le Terroir de Vic depuis 1698. jusques en 1706. inclusivement ----- N°. 3.

Memoire et Consulte de M. de Serignan du 15. mars 1709. qui declare sur le doute proposé, si les filles, qui sont natives de Vic, mariées avec des Etrangers, peuvent faire passer les contrats d'acquisitions en leur faveur, et n'en pas payer le droit de Lods, que si les filles ne sont pas exclues nommément de le privilege, elles ne doivent pas les Lods. on consulte en second lieu contre le Sr. Pujo au sujet de la convention faite avec lui

H. 2.

lui comme sousfermier du Domaine. enfin il decide que les heritiers du Sr. Intrans, notaire de Vic, habitant de Camales, doivent payer les Lods et ventes, le privilege etant personel. N°. 4.

Requetes et ordonnances pour faire payer les Lods et ventes presentées et données en 1709. ----- N°. 5.

Etat de ce que Lestrade, Tresorier, a reçu en 1711. pour le Droit de Lods et ventes ---------- N°. 6.

Depouillement fait en 1727. par Larcher des actes du Bureau de Vic. N°. 7.

Memoire à consulter au sujet des Lods et ventes ---------- N°. 9.

Consulte du 23. mars 1728. de Mr. de Lardos, qui declare le privilege personel, et qui par consequent ne peut point etre communiqué aux Habitans, qui ne sont point fils, natifs, ni voisins de Ville: que ceux qui ont contribué au payement de l'achat du Domaine, doivent profiter des emolumens qui en reviennent. Sur quoi je remarquerai qu'ils en profitent, puisque ces sommes etant mises sur l'imposition, ils participent comme les autres au revenant bon. De plus, la communauté n'a pas fait cette acquisition pour eteindre les Droits du Domaine, et ne peut même le

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

H. 2. faire, puisqu'elle sera peut-être un jour obligée de le remettre au Roi. 3°. l'heritier non natif d'un homme natif ne peut point heriter d'un Privilege personnel. 4°. qu'on peut agir sur le fonds et contre le possesseur d'un fonds qui doit les Lods, sauf au possesseur son recours contre ses auteurs. 5°. qu'il faut demander les Lods devant le Juge naturel des Deffendeurs, même devant le Juge banneret. Enfin que les Lods et ventes d'une acquisition par Decret sont dûs, et qu'alors on agit contre le Decretiste dès qu'il est en possession ---- N°. 9.

Premier compte rendu par Larches de sa gestion et levée des Lods et ventes, cloturé le 24. fevrier 1730. ---- N°. 10.

Second compte du même cloturé le 14. fevrier 1733. ---- N°. 11.

Copie de Requête des Sindics des Particuliers habitans du lieu d'Artagnan, du 14. Juin 1730 ---- N°. 12.

Copie du Sindicat desdits Sindics du 21. mai 1730. ---- N°. 13.

Pieces au nombre de 47. du Procès contre lesdits Habitans au Senechal de Tarbe, au Parlement ou à l'Intendance, avec plusieurs lettres à la fin ---- N°. 14.

Pieces au nombre de 25. du Procès contre le Sr. Antoine la Grese, ou de celui-ci

contre

contre le Sr. Thibaud, Directeur du Domaine, au sujet des Lods et Ventes ---- N°. 15 ---- 39. H. 21

© 2000 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

H. 3.

Liasse Troisieme.

Loi majeure de Camalez & Loi de Sang.

Minute du censier de Bigorre de 1429. portant l'etablissement de la loi majeure de Camalez ---- N°. 1.

Autre extrait dudit censier. . N°. 2.

Declaration des Commissaires du Roi en 1630. sur cequi doit etre payé en Bigorre pour la loi de sang. Voïez 1630. --------- N°. 3.

Exploit de surdite du 2. mai 1659. au sujet de la loi majeure de Camalez, par les Srs. Monde et la Barte ---- N° 4.

Apointement du 4. Avril 1659. portant condamnation contre les susdits à passer acte de ladite loi, et payer 1200.lt -------------- N°. 5.

Copie de Requete presentée le 8. Juillet 1667. à Mr. de Lucas contre les Consuls de Vic et les Srs. Labatte et Monde par les fermiers des Domaines du Roi, avec assignation pour voir declarer que la loi majeure de Camalez est du Domaine vendu au Sr. de la Brisse, et par celui ci au Sr. Gascot. ---- N°. 6.

Liasse 4e

H. 411

Liasse Quatrième.

Oeillade de St. Lezer.

Exploit d'assignation en intervention d'instance fait le 22. mai 1717. par le Sr. Pujo-Launere pour le relaxer et garentir de l'afferme du Droit d'Oeillade contre la communauté de St. Lezer. ---------- N°. 1.

Cahier de plaidé à Vic pour raison de ce. ----------- N°. 2.

Copie d'assignation en garantie du 19e. Juin 1717. en la cour de M. le Senechal de Bigorre pour le meme Sr. Pujo contre le Sindic de la ville de Vic ------- N°. 3.

Acte d'affirmation au Greffe des 30. Juillet et 6e. aout 1717. pour le Sindic de Vic. ---------- N°. 4.

Exploit de sommation fait le 11. mai 1730. aux Consuls et communauté de St. Lezer, pour payer l'oeillade, un an payant, et un an cessant, avec la signification de leur denombrement devant Mrs. d'Ybarte et de Pujo. -- N°. 5.

Acte fait aux Consuls de St. Lezer au sujet de l'oeillade le 24. avril 1717. ---------- N°. 6.

© 2000 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

H. 4.

Liasse 5e

H. 5e

Liasse Cinquiême.

Droits dûs au Domaine, autrement apelés Francaux sur diverses communautés & Moulins.

Reconnoissance et obligation du fief dû au Roi pour le moulin du claquet du 12. Septembre 1623. N°. 1.

Deux quittances de vingt sept sols pour ledit fief des 22. mai et 21. decembre 1624. pour les années 1623. et 1624. N°. 2. et 3.

Etat des Droits que les Communautés voisines payent au Domaine, dans lequel est marqué que les Communautés de Camalez et d'Artagnan ne doivent plus de francau, le Roi les aiant aliené avec la Justice; que la Communauté de Pujo paye 5.lt 14.s 9.d en quatre pacts et cinq mesures d'avoine, et l'oeillade un an payant, un an cessant, ce qu'on devroit exiger: ledit Etat fait en 1694. —— N°. 4.

Rolle fait en 1719. des francaux et fiefs dûs au Domaine, mais imparfait, quoique ce soit cependant le modele de ceux sur lesquels on leve ces droits la presente année, ~~[illegible]~~ ce qu'il faudroit examiner - - - - - —— - - - N°. 5.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

H. 5.

Liasse Cinquième.

Droits dits des Domaines, autrement apelés Fivateaux sur diverses communautés de Montera.

Reconnoissance et obligation des Srs dits au Roi pour le moulin du Chaquet du 12 septembre 1623. N°. 1.

Deux quittances de vingt sept sols pour ledit fief [illegible] mai et 21 decembre 1624 pour les années 1623 et 1624. N°. 2 et 3.

État des Droits que les communautés voisines payent au Domaine [illegible], lequel est marqué que les communautés de Comaleo et d'Artagnan ne doivent plus de fivateaux, le Roi les aiant aliené avec la Justice, que la communauté de Pujo paye 5.# 14.s 9.d et quatre parts de cinq mesures d'avoine, et l'Estelle [illegible] payent, [illegible] ce qu'on devroit exiger: ledit état fait en 1694. N°. 4.

Rolle fait en 1719 des fivateaux et fiefs dûs au Domaine, mais imparfait, quoique ce soit cependant le modèle des autres sur lesquels on leve les droits de présente année, ce qu'il faudroit examiner. N°. 5.

Liasse 6e

H. 6.

Liasse Sixième.

Actes de Souferme du Domaine, et differens avec les Sousfermiers.

Acte d'afferme du Domaine par la communauté le 12 octobre 1698 pour 500.# N°. 1.

Autre acte d'afferme du 19 mai 1704 pour 565.# N°. 2.

Deliberation du 24 fevrier 1709 pour sous affermer le Domaine affermé par le Sr. Pujo-launere. N°. 3.

Quittance dudit Sr. Pujo le 23 avril 1709 de la somme de 580.# pour le Sr. Lestrade, Tresorier. N°. 4.

Exploit d'assignation donnée le 28 mai 1709 audit Sr. Pujo pour venir declarer les sommes par lui reçues du Sr. Lestrade. N°. 5.

Quittance du 23 avril 1709 de 500.# consentie par le Sr. Pujo. N°. 6.

Demandes du Sr. Pujo-launere, Sousfermier du Domaine, avec copie de la Sentence de Reformation par Mr. d'Yharre, en trois pieces. N°. 7.

Rolle des payemens faits audit Sr. Pujo montant à la somme de 1496.# 5.s 6.d N°. 8.

Etat des payemens faits depuis les precedens audit Sr. Pujo montant à la somme de 432.# 19.s N°. 9.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

H. 6. Autre etat desdits payemens. N°. 10.

Consulte du 19. Decembre 1712. des Srs. de Serignan et Casaux au sujet du differens entre la communauté et ledit Sr. Fuja, qui vouloit qu'on lui payât les grains selon leur valeur lors du terme du payement : au sujet de quoi les Deliberans disent aprez Graverol sur la Roche, et la Declaration du Roi du mois de Janvier 1710. que lors que la censive est portable, l'emfiteote, qui est en demeure, doit par raport à la negligence payer lesdits grains à la commune et moyenne valeur depuis le terme échu : ce qui n'a pas lieu lors que la censive est querable, parcequ'alors il y a de la negligence du Seigneur Direct et foncier : que les acquereurs d'un Domaine doivent entretenir les baux à ferme faits auparavant : que la communauté aiant acquis le Domaine utile, peut tenir les assemblées dans le Parquet d'audience, pourvû qu'on ne trouble pas les actes judiciaires : que suivant l'usage inviolable de toutes les cours du Royaume, le serment decisoire est reçu, même contre la teneur des actes, et qu'un Debiteur en titre doit toujours garnir provisionnellement

provisionnellement la main de son Creancier, qui propose des exceptions. N°. 11. H. 6.

Quittance des fermiers du Domaine en 1576. - - - - - - - - - - N°. 12.

Extrait du bail en ferme des blés de la baillie de Vic et de Balloc en 1628. N°. 13.

Verbal fait par les Consuls de Vic le 12. Decembre 1664. contre les violences de quelques Huissiers du Domaine . . N°. 14.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

H. 7.

Liasse Septiéme.

Acquisition des Fiefs de la Salle & Vignolles & de la Letre.

Denombrement du Droit de Letre que le Seigneur de Labatut Higuère a et tient noblement à Vic en Bigorre ---------- N°. 1.

Extrait du serment de fidelité fait par noble Antoine, Sr. de Navailles et de la Salle, le 11. Decembre 1541. par devant l'Evêque de Lescar, Commissaire. . N°. 2.

Avis contre le Sr. de Basillon. . N°. 3.

Memoires très amples au sujet de l'affaire contre Mr Basillon, dans lequel est porté que le Censier de Bigorre est le titre de tous les Seigneurs, et qui leur est commun avec le Roi Comte de Bigorre, et qu'il faudroit y chercher les droits et denombremens du Seigneur de Sobanha, duquel il est pretendu que le fief de la Salle depend, et que la Letre est un droit noble et feodal ---- N°. 4.

Memoires pour consulter contre Mr de Basillon ---------- N°. 5.

Consulte du 8. Janvier 1633. dans laquelle il est dit, que toutes les rentes des Romains etoient nobles, excepté certaines rentes

H. 7.

rentes legeres données pro precio et auctoramento predialis heredisatis: qu'en France il y a deux sortes de Seigneurs et deux sortes de rentes foncieres. La rente fonciere, ~~et celui~~ qui ~~Seigneuriale~~ la perçoit, s'apele chef Seigneur, ou Seigneur foncier. La rente fonciere non Seigneuriale, et celui qui la perçoit se peut apeler Seigneur Censier, mais sans pouvoir pretendre de Lods et ventes; que les rentes Seigneuriales sont imperscriptibles, et les arrerages dûs depuis 29. ans, les rentes constituées perscriptibles, et les arrerages seulement dûs depuis cinq ans. Surquoi on condamne le Sr. de Basillon, dont les auteurs, dit le Deliberant, n'avoient pas establi leur rente sur certains fonds specifiés. Mais il semble qu'il erre. Il y a deux sortes de Seigneurs, le Dominant et le foncier. Quoique Guillem-arnaud de la Salle ait declaré qu'il faisoit redevance au Comte de Bigorre, cela n'empeche pas qu'il ne pût prendre des fiefs sur certains fonds. il se Cantonna en 1433. il en conste des pieces remises au Droict par Mr de Basillon, et il seroit à souhaiter que la

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

H. 7.

communauté de Vic les eut demandées, ou se donnât la peine de les chercher. on doit à present tenir un autre langage; la directe nous apartient. on devroit etre jaloux d'un honorifique, qu'on pourroit peut etre etendre bien loin. on neglige tous les titres qui pourroient distinguer la ville de Vic de plusieurs autres - - - - N°. 6.

Copie d'acte de vente et amortissement de fief sur la maison de M. Sejo dans Vic faite le 21. fevrier 1637. aud[t]. Sujo par m[r]. de Basillon. - - - - N°. 7.

Consulte du 26. Mai 1638. par les S[rs]. de la Barriere, de Marmiesse et de Nicolas, qui declare que le Seigneur de Basillon ne peut se dire Seigneur direct de Vic, mais bien Seigneur direct dans Vic: que cependant on peut oposer plusieurs raisons contre les fiefs, livres de lieve, denombremens, hommages et reconnoissances, que le Comte etant seul Seigneur du lieu et territoire de Vic sans parier, les autres cens et rentes ne sont point chef-cens, cens nobles ou Trecens, mais cens morts, rentes seches ou surcens, qui n'emportent aucune Seigneurie avec eux, etant certain que sur un meme fonds il ne peut y avoir qu'une seule rente noble

H. 7.

noble et seigneuriale, qui est la premiere; que de plus il paroit par ledit Censuel que sa maison principale, moulin et terres, font cens au Comte de Bigorre: et enfin que l'affaire etant epineuse et difficile à decider, il faut poursuivre, pour voir si dans la communication des titres par la Partie adverse, on ne decouvrira pas quelque chose de favorable: qu'on ne peut pas dire que le Comte eut infeodé les rentes sur les terres que ledit la Salle avoit denombrées, parceque le Comte n'avoit pas le cens feodal, mais seulement les terres en fief de son Seigneur Dominant, qui n'a point aprouvé cette infeodation, ce qui seroit necessaire: et qu'ainsi l'on ne peut pas dire que les Droits de cens, qui etoient nobles entre les mains du Comte, non toutefois feodaux, aient été baillés par lui en fief au Seigneur de la Salle, ce n'est par consequent qu'un surcens, rente simple fonciere. Il est à remarquer que Despeisses, tome 3. page 810. n°. 31. assure que le consentement du Seigneur Dominant n'est pas necessaire, et que c'est

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

H. 71 la Jurisprudence de la chambre des Comptes - Cour des aides de Montpellier. - - - - - - - N°. 8.

Autre consulte du 12. Juillet 1638. dans laquelle sont rapportées les mêmes raisons que dans les precedentes, excepté qu'il est dit que l'Endomenjadure marquée dans l'article du Sr. de la Salle ne donne point Seigneurie, ni noblesse, aux Endommenges en Bigorre : et il est dit dans une autre piece de cette même liasse N° 14. qu'il y a 22. Endommenges à Monfaucon tous Païsans, qui n'ont d'autre Droit que d'etre exemts de celui d'oeillade : qu'en France les Endommenges ne sont autre chose que nobles, qu'on apeloit anciennement Damoiseaux, Domicelli, et en langue vulgaire Donzels : que par les anciennes Reconnoissances de la Senechaussée de Carcassonne, Bezien et autres, quand on dit Donzel de Theran, cela veut dire noble de Theran, sans que cela emporte Seigneurie. - - - - - - - N°. 9.

Reconnoissances faites à Mr. de Bassillon en 1638. et 1639. par divers Particuliers de la Ville, retenuës par Salles, Notaire de Sarriac - - - - - - - N°. 10.

Rolle des fiefs pretendus dans Vic par Mr de Bassillon et des arrerages - - - - N°. 11.

Consulte

Consulte du 8e. Decembre 1639. de trois Avocats sur la maniere dont il faut s'y prendre pour agir contre M. de Bassillon, quoique le conseil en sente toute la difficulté. Ce qu'il y a de plus remarquable, est qu'on donne pour avis à la Communauté de demander à Mr. de Bassillon la redevance qu'il doit au Seigneur de Soubanha, et de lui offrir le remboursement de l'acquisition, les fiefs par lui pretendus étant une mouvance de la Terre de Sobanha. - - - - N°. 12. H. 71

Acte de Sindicat de la Communauté de Vic contre M. de Bassillon du 19. mars 1640. - - - - - - - N°. 13.

Repliques contre le même. - - N°. 14.

Extraits du censier de 1429. pour prouver que la Declaration faite par Arnaud-Guillem de la Salle ne peut lui donner aucun droit de Conseigneur. - N°. 15.

Copie de Requête au Senechal contre M. de Bassillon. - - - - - N°. 16.

Requete de reception contre le même N°. 17.

Inventaire de production - - - N°. 18.

Requête du 28. Juin 1640. - - N°. 19.

Lettres Royaux du 16. mai 1640. contre le même - - - - - - - N°. 20.

Dire par ecrit contre le même très etendu et très curieux - - - - N°. 21.

Brevet de Procez de M. de Bassillon,

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

H. 7.1 dont la Communauté devroit tâcher d'avoir les pieces, pour ensuite faire reconnoître aux Particuliers, sans cependant rien prendre, si elle le juge à propos, étant juste de soutenir l'honorifique pretendu et si bien fondé acquis de M. de Bassillon —— N°. 22.

Production sur vuidemens de Registre contre Mr. Raimond delalanne au sujet d'une cession faite sur la commté de Sarriac, qui devoit à la notte, et que le Senechal avoit enjoint de payer à Mr. de Bassillon —— N°. 23.

Quittance consentie par Mr. de Bassillon le 9. mars 1653. d'interets de la somme de 3500.£ —— N°. 24.

Copie de Dire par ecrit contre le fils de M. de Bassillon, qui pretendoit que son Pere n'avoit plu etre payé en 1653. de la somme de 3500.£ ni en consentir quittance, parce qu'il lui avoit donné tous ses biens en 1650. —— N°. 25.

Memoires à consulter contre M. de Bassillon —— N°. 26.

Extrait des Pactes de mariage du même contenant donation du 22. aout 1650. —— N°. 27.

Extrait de quittance de la somme de 3500.£ en datte du 29. mars 1653. pour la comté de Vic contre Mr. de Bassillon —— N°. 28.

Extrait

Extrait des comptes rendus par Mr. Cloche, Consul, en 1653. où il fait emploi de la somme de 3500.£ payée à M. de Bassillon —— N°. 29. H. 7H

Ordonnance de Mr. de Lucas du 14. Juillet 1666. qui condamne la Communauté à payer au Domaine la somme de 291.£ 13.s 4.d pour les Lods et ventes de l'acquisition de la Salle —— N°. 30.

Ordonnance du meme du 8. Juin 1668. pour faire publier le denombrement de M. de Sarriac, qui denombroit des fiefs dans Vic malgré l'alienation —— N°. 31.

Minute de l'oposition à ce denombrement —— N°. 32.

Requête et apointement du 26. Juin 1676. du Senechal de Tarbe pour faire payer les fiefs dependans de la Salle par ceux qui les avoient reconnu —— N°. 33.

Denombrement fourni en 1600. par noble François de Navailles —— N°. 34.

Collationné de l'acte passé en faveur de la Communauté de Vic retenu le 27. Juillet 1640. par Despiau, Notaire de Toulouse, portant vente des fiefs et droits de la maison noble de la Salle et Vignolles consenti par noble Henri de Montaut, Sieur de Bassillon —— N°. 35.

Reçu et aquitement des Lods et ventes pour l'acquisition faite par la communauté de

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

H. 7. M. de Brassillon en datte du 4e. aout 1666. — N°. 36.

Collationné de l'hommage rendu et denombrement fourni pour la Salle et la Letre le 23. Juin 1612. par noble René de Navailles de Labatut. — N°. 37.

Etat des redevables des fiefs de la Salle.

Noms	Argent	Poules	froment	Avoine	Poisson
Arnaud Maret, Praticien	0. 1. 9.	1. quartier		1. cop. ½ demi p^t	
Bernardine de Maret	0. 1. 10.	1. quartier		1. cop. ½ demi p^t	
noble antoine Pujo	0. 8. 0.	3. poules.			
Domenge Julorgue	0. 2. 8.	1. poule			un plat. [illegible]
Ramond Balestrade	0. 1. 0				un plat
Jean la Marque Pareché					
Madelene Desplous, Veuve	0. 5. 0.	2. poules ½			
Pelegrin Lamourous & Panassac	14. [illegible]	demi poule			un plat
Philipe Cabos					
Mr Pierre Pomarous	0. 0. 9.	1. poule			
noble Ramond Pujo	0. 0. 3.				
Jean Merlade Perrilhon	0. 3. 0.	1. poule		1. mes.	
Jean Constantin, Cordonnier	0. 0. 0.	1. poule		2. mes.	
Jean Pujo. Chlecq		2. poules		1. mes.	
Jeannote de Peyragude		demie poule			
Jean Nogués	0. 8. 3				
Caterine Dandrest, Veuve de Jean Lacondie	0. 2. 3.				
Bertrand Lafont Peyruert	0. 4. 6.	1. poule			
Jean Lanartie		1. poule	~~froment~~	1. mes.	
Menjolet Ducalse	0. 0. 3.				
Laurine Colomez	0. 0. 3				
Guiraudine Lafont, Veuve d'Arnauton Lacondie	0. 2. 3				
Me Bernard Sarlabon, notaire	0. 0. 9½	demie poule			un plat.
Menjolet La Marque Pareché					un plat
Henriete Dupont, femme de Jean Lamarque					
Arnaude Lamaretre Veuve de Peireton Lamarque	0. 0. 9½	demie poule			
Jean Junca fils de Ramond	0. 3. 0.	une poule			
Marie Desplous femme de Jean Laborde	0. 5. 0.	deux poules ½			
Andreu Colomé	0. 6. 0.	2. poules ½			
Dominique de Monde, Bourgeois	0. 2. 0	1. poule			
Jeanne Routgé, Veuve de Jean Desplous	0. 4. 0.	2. poules			
Me arnaud Dupont, notaire royal	0. 1. 6.			1. mes.	
Me Jean pierre Dupont, docteur en droits	0. 1. 6.	demie poule			
Jean Safore	0. 0. 9½				
Domenge Junca	0. 1. 0.				
Dominique Lostau	0. 1. 6.		1. mesure		
Bernard Dupont dit Augerat	0. 1. 0.				
Guillaume Dupont } freres	0. 0. 11.	9. 16es de poule			
Jean Dupont	0. 0. 11.	~~1. [illegible]~~ poule		1. p^re ½.	
Pierre Jean Maret, Ecuyer	0. 1. 0.3.	1. poule			
	3^l. 5^s. 8^d ½	14. poules 1. quartier	1. mes.	7. mes. 4. copes 2. p^res et demie	cinq plats.
Censier de Bigorre	5^l. 5^s. 0^d. 9. 7. pelats	19. poules	2. mes. ½	3. mes.	

Liasse 8e.

H. 8.

Liasse Huitieme.

Acquisition de Ganos.

Sentence des Consuls de Ganos du 31. aout 1605. — N°. 1.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

H. 9.

Liasse Neuviême.

Acquisition de Soubanha.

Voir foss

Partie du Procez au sujet de l'acquisition de Sobanha en un grand cahier de parchemin - - - - - - - - - - - - N°. 1.

VI. 230. [illegible] XII. 220. Piéces du Procez au sujet de la même acquisition en un grand livre de parchemin sans couverture - - - - - - - - - N°. 2.

Plan ancien du chateau de Sobanha tel qu'il etoit en 1488. dessiné sur les Lieux par ordre du Parlement de Toulouse trouvé à artagnan. - - - - - - - - - - - N°. 3.

Liasse 10e.

Liasse Dixiême.

H. 10.

Acquisition de la Diouseide, la Serre, la Navarrerie & las Martias.

Acquisition faite le 2. novembre 1565. pour 250.£ - - - - - - - - - - - N°. 1. Pujo, notaire.

Collationné du même acte - - - - N°. 2.

Rolle de ceux qui doivent des fiefs au Prieur de St. Lezer dans le terroir de la Ville de Vic. - - - - - - - - - - N°. 3. Bernard Vergé devoit pour son coural et verger 4 s. et demi bons et deux carteres d'avoine.

Declaration du Roi du mois de novembre 1675. pour le recouvrement du huitieme denier du prix des biens aliénés par les Ecclesiastiques depuis l'année 1556. pour jouir par lesdits Possesseurs, desdits biens pendant trente années sans qu'ils puissent etre retirés par lesdits Beneficiers pendant ledit tems. - - - - - - - - - - - - . N°. 4.

Collationné de la quittance du huitieme denier des biens Ecclesiastiques aliénés payé par le Prieur de St. Lezer en 1676. - - - - - - - - - - - - - N°. 5.

Acte fait le 26. Septembre 1676. par le Prieur de St. Lezer avec offre de remboursement de la somme comptée par la communauté pour l'achat.. N°. 6.

Consulte du 20. novembre 1676. par laquelle M. de Serignan declare, que la

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

H. 10. Prieur de St Lezer avoit bien et valablement consigné pour la réunion de ces Domaines à la manse ---------- N°. 7.

Le terroir vendu confronte d'orient avec le vignoble de St Leser apelé la coste darré, le grand chemin tirant ~~droit~~ au lieu de Montané, faisant division des deux terroirs, ensemble un ruisseau apelé communement le Bergoin ; occident avec le terroir de Sanous, midi terroir de St Leser, le Bois de Tarrabere et en partie avec le terroir de Casteyde, et septentrion le terroir vignoble et Bois apelé communement apelé le Temps darré apartenant à ladite Ville.

La communauté de Vic nomme par deliberation du 28. Septembre 1567. des commissaires pour faire reconnoitre ~~les terroirs~~ fiefs de Temps darré et de la Serre.

Liasse Onzième. H. 11.

Acquisition des Communaux & Etats d'iceux.

Acquisition & echange de trois journaux de Terre à Sobanha le 16. mars 1564. confronte d'orient et midi avec terre commune, occident l'Adour, septentrion heritiers de Jean Mercé, en faveur de la communauté, qui donne à Sire Bernard de Monde en contre echange un pré en partie arreailh audit parsan, confronte d'orient et septentrion l'Adour, Midi Pré de Sire Bernard du Lieu, d'occident terre de Peyrot Beraÿ, sous la reserve du fief dû à la Garde de Vic ---------- N° 1.

Achat du 12. mai 1625. par la Communauté de six journaux de terre inculte aux arreailhs separée en deux par Lecher ~~pour~~ 16.lt de Mr. Pujo. N°. 2.

Achat du 28. Decembre 1625. par la Communauté de Pierre et Jean Dessaux de trois quarts de Journal de terre pour 3.lt 4.s aux Arrivets separée en deux par Lecher -------- N°. 3.

Contrat de revente passé le 22. août 1626. de trois journaux de champ à la Barte affieffé de la communauté depuis cinq ans. N°. 4.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

H. 11. Achat fait le 25. Fevrier 1629. par la Communauté d'une pièce de vigne de contenance d'un quart de journal pour faire une Peyrere ou Carriere. . N°. 5.

Achat fait le 26. Septembre 1632. de sept journaux de terre à la Magenquée, de M. Lafont, Lieutenant principal de Tarbe, depuis echangée avec Dominique de Monde pour un pré à la Plechere. N°. 6.

Achat fait le 27. novembre 1632. d'un journal de champ à Langlou, de Jean Junca menjoleton. - - - - - - - N°. 7.

Achat fait le 4. Juin 1633. d'un journal de bousigue à las Burtes, de Jean Combessies. - - - - - - - - - N°. 8.

Achat fait le 11. Decembre 1633. de deux journaux et demi de terre aux Arcaleix, de Jean Saphore et Caterine Darrigadou, mariés. - - - - - - - N°. 9.

Achat fait le 26. mars 1642. de trois journaux de terre à la Matere, de Jean Beray, Marchand, pour contenir la Riviere de l'Adour. - - - - - - - N°. 10.

Accord avec Jean de Capdevielle et Pierre Ducasse Peyroüat d'Artagnan du 28. mars 1644. portant cession pour la Communauté de Vic de deux journaux Bernata et terre inculte à Sobanha. . N°. 11.

Achat fait le 15. Decembre 1647. d'un quart de journal de terre prez le Pont de Lecher,

Lecher, du Sr. Olivier Carriere, pour 40.l - - - - - - - - - N°. 12. H. 11.

Copie de Sentence du Senechal du 12. Janvier 1680. qui ordonne la compensation de la somme de 125.l demandée par le Sr. Cloche pour la vente par lui faite à la Communauté d'un verger pour appuyer le Pont devant le moulin de la ville, et y servir d'ornement et promenade - - - - - - - - N°. 13.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

H.12.

Liasse Douzième.

Acquisition de Clauso.

Acte de revente de dix Journaux de terre et bois bernata apelé de clauso fait le 1er. Janvier 1628. par Jeannet la fitte dit la Berdote, Jean Poitevin et Jean Capdevielle, en faveur de Gratiane de la Lane, femme de Me. Cezar Bouchotte - - ——— N°. 1.

Revente faite le 3. fevrier 1628. de la susdite piece en faveur de la commté. par la Dlle. Bouchotte. - - - - - - N°. 2.

Acte d'afferme du Bernata de clauso du 24. fevrier 1629. - - - - - N°. 3.

Voir p. 216

H. 13.

Liasse Treizième.

Acquisitions du Barat-condau, des pieces necessaires pour alligner Lechez, telles que le Pré de la Ville, autrement apelé de la Lanc, et autres.

Achat pour la communauté le 5. fevrier 1656. de quatre Journaux de champ et pré aux Moureaux pour faire un Capagau pour Lechez - - N°. 1.

vol XVI. 411 la date est 1586 — autre acte de 1585 cité 1/2 Jl acquis pour redresser l'Echez (Dardiel n° 2).

Achat du 5. Decembre 1604. d'un quart de journal de terre pour detourner Lechez, de menjolet Lafont - - - N°. 2.

Achat fait le 21. Juin 1636. de noble arnaud d'abadie, Sr. de Clarac, d'un certain fonds pour le Barat Condau avec une canne de terre jet du coté de midi. - - - ——— - ———— N°. 3.

Echange fait le 12. Janvier 1637. avec le chapelain de la fougasse fondée dans l'Eglise de St. Jean de Tarbe d'un fonds pour le Barat Condau avec une canne de terre jet du coté de Septentrion. - - N°. 4.

Deliberation du 19. Decembre 1649. pour payer les Lods et ventes au Seigneur de Baliron pour les pieces achetées pour faire le Barat Condau, montans à la somme de 32.tt avec la quittance dudit Sieur. - N°. 5.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

H. 13.

Acquisition faite le 11. Juin 1636. par la communauté de deux journaux de champ pour le Barat Condau consentie par Mengine Tausian et autres au terroir de Baliron. - ———— N°. 6.

Acquisition faite le 21. Decembre 1646. par la communauté de M. de Bassillon de deux journaux de champ aux Selancs pour aligner Leches .. N°. 7.

Acquisition faite le 31. mai 1636. de trois cannes de terre le long du Barat Condau par la communauté de M. de Valiron. - - - - - - - - - N°. 8.

Acquisition faite le 24. Septembre 1636. au Barat Condau par la Communauté de Dlle. Claire Dierdez - - - - ——— N°. 9.

H. 13.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

H. 14.

Liasse Quatorzième.

Acquisitions de maisons et de place de Baloquins.

Achat fait le 7. fevrier 1554. d'une maison apartenante à Mr. de Gensac dans le chateau de Vic, confronte d'orient fosés de la ville, midi rüe publique, occident Peyrot la forgue, septentrion autre maison apartenante à la ville pour 115.tt tournoises. ——— N°. 1.

Echange fait avec Dominique de monde le 1er. mai 1575. d'une piece au chateau pour une autre à la bienséance. N°. 2.

Achat du courral de Baudeis en marque dessus fait par la communauté le 24. fevrier 1620. ——— N°. 3.

Achat fait le 1er. aoüt 1623. en consequence de la deliberation du 9. juillet precedent d'une place de Baloquin avec ses prerogatives par la communauté pour la somme de 200.tt ——— N°. 4.

Achat fait pour batir un college, de la maison dite de la Peyrasse le 10. mars 1627. sise au chateau, rüe de septentrion; confronte d'orient maison des Sr. Baloquins, occident maison du Sr. Raimond Pujo, ecuyer, midi rüe publique, et septentrion murs et fosés de la ville par les sieurs Durdez

H. 14.

Durdez et de Pomarous. ——— N°. 5.

Cession de la somme de cent livres faite le 11. septembre 1628. par M. de Pomarous en faveur de Jean de Casenave de Pujo sur la garde de Vic pour fin de paye de la maison de la Peyrasse. ——— N°. 6.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

H.15. Liasse Quinzième.

Affiessemens faits à la Comm^té, tant de la Barbacane, que autres pieces, soit en actes, soit par memoires.

I.

Denombremens I. de la Communauté, leurs publications, II. ordonnances pour les rendre, et les oppositions qui y ont été faites, III. Sermens de fidelité et hommages, IV. Reconnoissances des biens et arrêts du conseil sur ces declarations, V. Etats du nombre des habitans ou de leur qualité et profession, VI. Lettres de verification des denombremens, VII. Saisies et payemens des sommes pour les deniers d'octroi et patrimoniaux.

Liasse Premiere.

Denombremens de la Com^té.

IV. 188-213. Denombrement rendu devant M^r de Bayla en 1554. ------ N°. 1.

Extrait de la sentence de verification de Bayla ------------ N°. 2.

Fragmens du denombrement rendu en 1581. devant M^r de Marca, en deux pieces. ------------ N°. 3. et 4.

Denombrement remis devant M. le Juge mage, Commissaire du Roi. N°. 5.

Denombrement devant le même des redevances au Roi, des privileges de la —

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

I. 1 Communauté, et de ses differentes alienations ou acquisitions - - - - - N°. 6.

IV. 326. Denombrement devant Mr. d'yharse, en deux pieces - - - - - - N°. 7. & 8.

Collationné de la sentence de verification et confirmation par Mr. d'yharse, Eveque de Tarbe, et de Sujo, Juge mage de Bigorre - - - - - N°. 9.

IV. 343.

Denombrement et sentence par les mêmes commissaires en parchemin. N°. 10.

IV. 358. & 377. Denombrement pardevant Mr. de Luces en un grand Livre couvert de Basane, apres la sentence duquel est la confirmation accordée par Louis XIV. est la declaration des fonds possedés par les habitans et Terretenans - - - - - - - - N°. 11.

Collationné dudit Denombrement et sentence en parchemin signé par le Commissaire le 10. novembre 1669. N°. 12.

Pouvoir donné le 20. Juillet 1727. à Mr. de la Grille, Sindic, en deux pieces. N°. 13.

Six pieces du Proces pour notre Denombrement, entre lesquelles est l'arret qui permet la publication - N°. 14. — 19.

Remise faite le 3e. Septembre 1733. par le Sr. de la Grille au Greffe de la chambre des Comptes de Navarre de l'original de la Declaration pour le Denombrement. N°. 20.

Le Denombrement devant la Chambre des Comptes avec l'Arrêt IV. 393. et 416.

I. 1.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

I. 2.

Liasse Seconde.

Opositions à nos Denombremens & Ordonnances pour les rendre.

Pretentions de M. de Lucas ou demandes de titres pour justifier de nos Droits. Remarquez que le mesurage des grains donnoit alors 300ˢ par an... N°. 1.

Dire par ecrit contre François Euldes, fermier general des Domaines de Sa majesté, au Sujet des Lods et Ventes, Leude et Gabelle........ N°. 2.

Deffenses au Dire par écrit baillé par le Procureur du Roi en la Commission concernant les Lods et Ventes........ N°. 3.

Inventaire du Sindic de Vic contre Hugueny........ N°. 4.

Dire par ecrit du même Sindic... N°. 5.

Rolle des frais faits à Lectoure pour la remise de la production et obtention des delogemens devant M. de Lucas..... N°. 6.

Ordonnance du 14. Juillet 1666. portant decharge de tous les biens possedés en commun........ N°. 7.

Ordonnance du 23. mai 1667. de plus amplement informé des Droits de la Communauté........ N°. 8.

Copie d'Ordonnance rendue le 3. Septembre 1667. par Mʳ de Lucas contre Euldes, Fermier general, qui s'oposoit à notre Denombrement........ N°. 9.

Requête et Ordonnance du 15. Septembre 1667.

1667. de Mʳ. de Lucas portant remise de la production de la Communauté pour raison des biens par elle possedés en Corps........ N°. 10. I. 2.

Rolle des Voiages faits par Peres, Sindic, à Tarbe et à Lectoure pour la remise de la production devant M. de Lucas.. N°. 11.

Deliberation du 25. Septembre 1667. pour payer 71ᵗ. 10ˢ. pour acquiter le Rolle precedent........ N°. 12.

Copie d'ordonnance de M. de Lucas du 31. Janvier 1668. portant condamnation contre les habitans de Vic du payement des Lods et Ventes et Droits de Leude... N°. 13.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

F.3.I

Liasse Troisième.

Sermens de fidelité & Hommages.

Assignation donnée le 6. Juin 1612. pour rendre l'hommage au Roi... N°. 1.

Copie d'assignation donné le 4. novembre 1660. pour remettre le Denombrement et hommage au Roi.. N°. 2.

Copie d'assignation donnée le 1er. fevrier 1668. devant M. le Juge mage aux mêmes fins - ---- N°. 3.

Hommage et prestation de serment fait par Seres, Sindic, le 25. mars 1668. devant ledit Sr. Juge mage ---- N°. 4.

Copie de lettres du 19. Janvier 1723. pour le Sindic de Vic pour etre reçu à rendre l'hommage -------- N°. 5.

Saisie du 7. Juin 1727. faute d'avoir remis le denombrement ------ N°. 6.

Hommage rendu le 21. Janvier 1723. par le Sindic de la Comté. à Pau --- N°. 7.

Liasse 4e

Liasse Quatrième. L. 4I

Declarations & Reconnoissances des Biens & Arrêts du conseil sur ces Declarations.

IV. 225. et 348. Extrait du censier de Bigorre de 1429. et copie dudit extrait ---- N°. 1. et 2.

IV. 311. Rolle fait au mois d'aout 1581. des blés que les Particuliers font à la Bailie, et que les Commissaires du Roi ont depuis permis de payer en commun. --- N°. 3.

Declaration des droits dûs au Domaine et du Peage qui doit etre levé par la Communauté ---- N°. 4.

Acte de protestation fait le 16. fevrier 1667. à Mr. de Lanusse, Juge, Commissaire adjoint pour la reformation, des biens dependans du domaine ---- N°. 5.

Ordonnance de Mr. de Lucas du 20. avril 1667. portant decharge de l'amende de 300l. au sujet de la Declaration et Reconnoissance des biens de la Comté.. N°. 6.

Deux Etats de la taxe des Droits pour le fait des Reconnoissances pour les Commissaire, Procureur du Roi et Greffier, en datte du 20. avril 1667. ----- N°. 7. et 8.

Requête et Ordonnance de M. l'Intendant du 29. mai 1667. au sujet des taxes prises sur ceux qui declaroient leurs biens devant les Commissaires. ------ N°. 9.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

I. 4. Ordonnance du même du 13. novembre 1667. contre le Sr. de Maugarros, qui vouloit faire faire un nouvel arpentement des Communaux, quoique le Sr. de Lanusse, Commissaire adjoint, l'eût déjà fait faire ----- N°. 10.

Ordonnance de M. de Lucas du 19. Juillet 1669. qui enjoint audit Sr. Lanusse de remettre dans les archives les Terriers et Cadastres, pour que chacun puisse voir son tenement et le declarer. . N°. 11.

Quittance de M. de Lanusse du 5. Decembre 1669. pour les Reconnoissances des Particuliers. - - - ——— - - N°. 12.

Trois actes de sommation et protestation pour la remise du Papier-Terrier contre ledit Sr. Lanusse des 9. 19. et 28. Janvier 1672. . . . N°. 13. 14. et 15.

Certificat dudit Sr. Lanusse en datte du 25. mars 1672. que les Declarations des biens sont presque finies. - - - - - - - N°. 16.

Copie de Requête et Ordonnance de M. l'Intendant du 27. mars 1672. contre M. de Lucas concernant la remise du Papier terrier de Bigorre - - - - - N°. 17.

Copie d'ordonnance par Mr de St Crist du 23. fevrier 1674. en remise des aveux et denombremens - ——— N°. 18.

Declaration du Roi du 6. novembre 1677.

1677. ordonnance de M. l'Intendant et de son Subdelegué en Bigorre, des 12. Janvier et 3. fevrier 1678. pour la Declaration des biens communaux vendus, engagés, alienés, usurpés, et assignation pour declarer sur tout qui a usurpé la Sourge de la Gayge . . N°. 19. I. 4.

Lettre du Sr. Larcade, Greffier des Domaines, du 11. Janvier 1680. au sujet des declarations des biens - - - - - N°. 20.

Declaration des biens de la Communauté, de ses Communaux, octrois et patrimoniaux en 1685. - - - N°. 21.

Formulaire envoyé en 1689. pour les Declarations des Gens de main morte. N°. 22.

Declaration des biens de la commté. en 1691. - - - - - - - ——— N°. 23.

Ordonnance de M. l'Intendant, et modele envoyé en 1725. pour faire les Declarations des Terres et ce qu'elles peuvent produire - - - - - N°. 24.

Ordonnance des Tresoriers de France à Auch du 12. Juillet 1729. pour remettre un Etat des Redevances au Roi et de la finance payée pour le Domaine, et ce qu'il produit - - - - - - - - - - N°. 25.

Lettre de Mr Laborde d'Auch du 22. fevrier 1730. pour obeir à l'ordonnance cidessus - - - - - - - - - - - N°. 26.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

1.4.1 Reponse faite à ladite Lettre.. N°.27.

Lettre du même du 9. mars 1730. qui aprouve l'Etat qu'on lui avoit envoyé. N°.28.

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE DE TARBES

Liasse 5e

Liasse Cinquième. 1.5.

Declaration du nombre des Habitans, de leur qualité, Profession & Vacation.

Nombre des Feux taillables dans Vic et son carteron ———— N°.1.

Etat des Revenus des Communautés de Bigorre ———— N°.2.

XVIII.249

Extrait de l'Etat des nobles et faisant profession d'armes dans la Ville de Vic et son carteron ———— N°.3.

Lettre du Sr. Soyeaux du 29. Septembre 1723. pour avoir le nombre des Habitans de la Ville de Vic. ———— N°.4.

Etat des Habitans fait en consequence de cette Lettre ———— N°.5.

Lettre du 5. août 1730. pour avoir le Denombrement des Habitans ---- N°.6.

Cayer du compte rendu en 1687. par Mr. de Normande des poursuites par lui faites contre Mrs. de Ladoué et de Labatut se disans nobles. ———— N°.7.

Denombrement des Habitans fait le 1er. Septembre 1730. montant à 2817. personnes de l'un et l'autre Sexe ———— N°.8.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

L. 6. Liasse Sixiême.

Verification de nos Denombremens et Signification d'iceux.

Signification faite le 13. novembre 1682. au fermier general du Domaine des denombremens et confirmation des Privileges de la Ville de Vic. - - - - N°. 1.

Autre Signification aux Fermiers du Domaine le 6. Septembre 1685. - - - N°. 2.

Requêtes et ordonnances de la chambre des Comptes de Navarre en 1688. au Sujet de l'Enregistrement des Lettres Patentes du Roi en confirmation de nos Privileges - - - - - - - - N°. 3.

Lettres Patentes du Roi du mois —
IV. 379. d'avril 1670. qui confirment les trois articles au sujet des Lods et ventes, leude et franchises pour aller dans les marchés sans payer:
II. 221. avec les lettres de surannation du 31. Decembre 1687. et l'enregistrement à la chambre des Comptes de Navarre le 10. mai 1688. - - - - - - - - - - - - - N°. 4.

L. 6.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

L. 7. Liasse Septieme.

Saisies & payemens pour les Deniers d'octroi & Patrimoniaux.

Arrêt de la chambre des Francs fiefs du 14. Decembre 1656. ------ N°. 1.

Declaration contenant Inventaire de Production pour la Communauté de Vic au sujet des amortissemens et nouveaux acquêts ------------ N°. 2.

Extrait de deliberation du conseil de Vic du 21. Janvier 1674. sur le même sujet ------------ N°. 3.

Taxe faite le 9. Juin 1674. sur la communauté de Vic -------- N°. 4.

Acte du 10. Juin 1676. contenant à ce sujet oposition, requisition et protestation contre les sindics du Païs. N°. 5.

Declaration faite le 12. mars 1690. que la Communauté n'a fait que construire le moulin sur Lechez depuis l'amortissement general au Païs moyennant 10000.£ -- N°. 6.

Copie de saisie faite le 29. mars 1690. à Requete de Jean Fumée à ce sujet -- N°. 7.

Sommation faite le 8. Decembre 1725. de payement de la somme de 263.£ pour le droit de confirmation des octrois et patrimoniaux ------------ N°. 8.

Pareille sommation du 22. Janer 1727. N°. 9.

Deliberation

Deliberation du 9. Fevrier 1727. qui allouë à Mr. Escalere la somme de 148.£ 9s. 4d. pour le payement dudit Droit ------------ N°. 10. L. 7.

Quittance des Finances du 26. Juillet 1728. pour la somme de 263.tt pour ladite taxe, et des trois sols pour livre ------------ N°. 11. et 12.

Lettre du 20. Septembre 1730. en avis qu'on pouvoit envoyer chercher les quittances ci dessus. ------ N°. 13.

Arrêt du conseil d'Etat du 17. août 1732. qui ordonne que les titres des deniers d'octroi seront portés devant Mr. l'Intendant, aussi bien que les actes de creance sur les communautés, qui ne pourront plaider, ni deputer, sans la permission. ------------ N°. 14.

Arrêt du conseil du 21. fevrier 1727. pour payer le sol pour livre du produit des Deniers d'octroi. ------------ N°. 15.

Nota les N°. 8. 9. 11. 12. et 13. de cette Liasse ont été remis à Mr. de Peyrafitte lors du remboursement.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

1.61

K.

K.

K. 1.

Papiers concernant I. les Bois de la communauté de Vic, II. les Procez-verbaux des Visites des maitres particuliers, et ancienne Police de nos Bois, III. Procez avec le Seigneur et les Habitans de la S.t Itole pour les Bois, IV. actes concernant les Bois du Marmajou, V. du Baradat, VI. du Grand Bois, du Terms d'arré, de las Burtes, de la Devere; VII. Les Procez avec les maitres particuliers des Eaux et forêts, VIII. La Justice pour les delits dans les Bois, les Gardiens d'iceux et devant qui ils doivent prêter serment, IX. les Procez avec les habitans d'artagnan au sujet des Bois, X. les ventes des Bois ou alienations du fonds, XI. les arpentemens et plans figurés des Bois, XII. les aubieres et Bernatas de la Communauté des Bois.

Liasse Premiere.

Confirmation dans la Possession de nos Bois.

Ordonnance des Eaux et forêts du 20. Juillet 1663. au sujet de la Police des Bois et de la Peche. . . . . N.° 1.

K. 1. Inventaire de Production pour raison de la remise des Titres de la jouissance des Bois devant Mr. de Lucas ———— N°. 2.

Copie d'ordonnance de Mr de froidour du 31. Juillet 1669. pour faire arpenter, figurer, borner et porter les Titres de proprieté des Bois ———— N°. 3.

Inventaire de Production pour la maintenuë en la jouissance, usance et proprieté de nos Bois devant le meme Sr. de froidour. ———— N°. 4.

Extrait et copie de Jugement souverain du 7. mars 1673. qui nous maintient dans l'usance et proprieté ~~N°. 5. et 6.~~ des dits Bois, en deux pieces ——— N°. 5. et 6.

Ordonnance renduë par Mr. de froidour le 29. aoust 1673. pour informer du besoin de bois et du reparations que la Communauté devoit faire ———— N°. 7.

Verbal fait le 28. et 29. aoust 1673. par des Experts, en presence des officiers, du Bois necessaire pour faire les reparations ———— N°. 8.

Deliberation du conseil du 15. octobre 1673. pour executer l'ordonnance du 19. aoust precedent et reparer les Bois. N°. 9.

~~Requête~~ ordonnance

~~Requête du 19. janvier 1674. en permission~~ K. 1.

Ordonnance du 25. octobre 1673. portant permission de couper 60. chênes pour les reparations, et qu'il sera procedé à la verification de l'Etat des Bois ——— N°. 10.

Requête du 19. Janvier 1674. en permission d'user du Bois suivant les Privileges ———— N°. 11.

Sentence du 31. Janvier 1674. reglant la maniere d'exploiter les Bois de la Communauté pour le chauffage des habitans, et copie d'icelle ——— N°. 12. et 13.

Extrait de ladite Sentence fait le 25. Juillet 1728. ———— N°. 14.

Requête et ordonnance du 23. mars 1684. pour l'execution de cette Sentence. N°. 15.

Arrêt du conseil d'Etat du 14. fevrier 1688. pour les Bois des Communautés de Bigorre ———— N°. 16.

Arrêt du conseil d'Etat du 5. Janvier 1734. avec une ordonnance du Grand maitre du 20. mars suivant, signifiés le 20. avril de la même année, pour faire declarer par les Communautés de Bigorre les raisons qu'elles ont à alleguer pour soutenir l'arrêt precedent de 1688. —— N°. 17.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

K. 1.

Lialse 2de

Liasse Seconde. K. 2.

Procez Verbaux des Visites des ~~Grands~~ Maîtres Particuliers et ancienne Police de nos Bois.

Extrait de verbal de visite des Bois de la Communauté de Vic par Mr. de Maugarros. --- N°. 1.

Procez Verbal desdits Bois fait le 2. Janvier 1674. par Mr de Resseguier, maitre Particulier par commission ---- N°. 2.

Copie d'assignation donnée le 30. aout 1674. devant Mr. de Coture pour remettre les Verbaux de visite des Bois et nommer des Gardes ---- N°. 3.

Copie d'ordonnance du 2. octobre 1721. pour la visite de nos bois --- N°. 4.

Procez verbal de visite du Bois du Baradat par le maitre Particulier des 23. et 24. Septembre 1682. -------- N°. 5.

Ordonnance du 8. octobre 1721. par laquelle le maitre Particulier fait deffenses à toutes personnes d'entrer dans les Bois avec serpes ou haches, à moins que pour couper les arbres marqués du marteau de la Communauté ---- N°. 6.

Lettre envoyée le 10. Decembre 1721. pour avertir de la visite des Bois que M. Coture vouloit faire -------- N°. 7.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

K. 2. Requête du Sindic et Ordonnance du Grand maitre du 1er Juin 1730. portant deffenses de couper, écorser, êteter, ni ebrancher les arbres dans les Bois de Vic. — N°. 8.

Assignation donnée le 18. aout 1730. aux Consuls pour se trouver à la visite des Bois — N°. 9.

Procez verbal de la dite visite par Mr. Larrey — N°. 10.

Requête des Consuls et ordonnance du 19. aout 1730. portant deffenses d'entrer dans nos Bois avec haches, serpes ou autres instrumens trenchans — N°. 11.

Procez verbal de la visite faite par les officiers de la maitrise de Tarbe des Bois de Vic le 14. mars 1735. — N°. 12.

K. 2.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

K. 3.

Liasse Troisième.

Procez avec le Seigneur & les Habitans de la Fitole.

Piéces du Procez commencé en 1604. au Senechal entre les deux Comtés.. N° 1.

Piéces du Procez au Parlement sur le meme sujet, dans lequel est en original la Reconnoissance faite en 1581. à Corisande d'Andoins, Dame de la Fitole et de Noillan, par les habitans desdits lieux, et la Vuë figure du Lieu contentieux. N°. 2.

Transaction passée le 11. Novembre 1643. entre les deux Communautés par laquelle le Lieu en conteste est adjugée à celle de Vic .. - - - - - - - - . N°. 3.

Compte de Beray, Sindic, en 1641. presque tout de frais contre les habitans de la Fitole. - - - - - - - - - - - N°. 4.

Compte de la Fargue, Sindic en 1643. N° 5.

Liasse Quatrième. K. 4

Pieces concernant le Bois du Marmajou, 410. journaux un quart.

Procez contre Mr Bouchette, qui avoit coupé un arbre au Marmajou, avec l'arrêt du 23. Decembre 1642. - - - N°. 1.

Deux Relations de l'année 1651. l'une des branchages, l'autre des arbres coupés rez-terre dans ledit Bois - - - . N°. 2. et 3.

Procez mû en 1668. contre quelques habitans d'Artagnan, qui coupoient du Bois au Marmajou, et les Gardiens du Bois, qui se prêtoient à eux - - - - - - . N°. 4.

Procez mû en 1671. contre Laulet de la Fitole pour du bois coupé au Marmajou. N°. 5.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

K. 5. Liasse Cinquiême.

Piéces concernant le Bois du Baradat. 66. Journaux

Relation du Branchage coupé au Baradat en 1651. — — ———— N.° 1.

Requête presentée à M.r de Froidour le 1.er aout 1682. pour obtenir permission de faire des Coupes au Baradat, et de mettre le quart en reserve à las Burtes - - - - N.° 2.

Deliberation du conseil du 4. octobre 1682 pour obtenir permission de couper les vieux chenes au Baradat - - - - - - - N.° 3.

Liasse Sixiême. K. 6.

Piéces concernant le Gros Bois, las Burtes, le Tems darré & la Devese. 892. Journaux

Relation et Sentence à l'occasion du dommage causé au Grand Bois en 1629. — ———— — N.° 1.

Enquête de la Garde en 1631. contre Arnaud Xippié - - ———— N.° 2.

Information en 1639. contre M.r de Casenave, Ecuyer, et autres, pour raison de defrichemens au Tems darré - - —— N.° 3.

Relations de degradations et chenes coupés dans lesdits bois en 1643. 1649. 1651. et 1652. - - - ———— — N.° 4. — 9.

Sentence rendue en 1655. par le Juge de Vic contre Jean du Compte du hameau de la Higuere. - - - ———— N.° 10.

Relation du Branchage, chataigneraies et du dommage causé en 1667. et 1668. dans ces Bois - - - - - - - - N.° 11. et 12.

Inquisitions faites en 1671. contre Balestrade, en 1672. contre Augé de Casteyde, Peyrot et Lavedan - - - N.° 13. 14. & 15.

Rolle des frais faits en 1674. contre Sahuc et Davesies, Tuilliers, pour coupe de Bois - - - - — — - — - - N.° 16.

Monitoire à raison des degats faits au Grand Bois en 1676. - - — - - N.° 17.

Inquisition faite en 1680. contre —

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

K. 6. Bortomieu Pouchan, est le valet du Sr. Carriere, Docteur — — — N°. 18.

Liasse 7e.

Liasse Septiême. K. 7.

Procez avec les Maitres particuliers des Eaux et Forêts.

Copie d'ordonnance du 20. Juillet 1671. pour aller à Tarbe entendre la lecture des Lettres Patentes pour l'establissement de la maitrise — — — N°. 1.

Requête et ordonnance de M. de Froidour du 16. Janvier 1683. contre M. de Cotute, qui demandoit des sommes exorbitantes pour une visite et marque de Bois — — — N°. 2.

Memoires à consulter contre le Sr. de Cotute — — — N°. 3.

Consulte du 20. Juillet 1684. qui paroit de peu de consequence à cause de l'arrêt du conseil de 1688. — — — N°. 4.

Lettre du Subdelegué en Bigorre dattée du 14. avril 1728. au sujet des concussions des officiers de la maitrise — — — N°. 5.

Copie de Requête presentée à Mr. le Grand maitre par le Sr. Cotute le 26. Janvier 1731. contre la communauté de Vic, signifiée le 7e. fevrier suivant — — — N°. 6.

Collationné de la sentence de M. de Reymond, Grand maitre, le 3. Juin 1730. par laquelle en vertu de l'arrêt d'attribution le jugement des Requêres est cassé, et la—

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

K. 7. procedure de Mr. de Coture dans nos bois declarée nulle, avec la cedule de protestation ---- N°. 7.

Requete du Sindic du 22. août 1732. contre led. Sr. Coture ---- N°. 8.

Conclusions du Procureur du Roi en la commission du 26. août 1732. -- N°. 9.

Copie de Jugement du Grand-maitre du 26. août 1732. qui deboute le Sr. Coture de son oposition d'un autre de ses jugemens. N°. 10.

Certificat de l'arpentement de nos bois fait le 12. août 1669. par Roy, arpenteur. N°. 11.

Quittance faite le 19. octobre 1702. par le Sr. Coture, Pere, de 55lt pour ses vacations pour l'arpentement, bornage et designation du quart en reserve. --- N°. 12.

Deliberation de la communauté du 24. Decembre 1702. pour passer au Tresorier 81lt. 1.s 8.d pour ce qu'il avoit payé au Sr. Coture, Pere, et à son Greffier, pour les susdites vacations. ---- N°. 13.

Deliberation du 5. octobre 1721. pour le Tresorier pour fournir l'argent necessaire au Sr. Coture, fils. ---- N°. 14.

Verbal de visite de nos bois du 6. et 7. octobre 1721. tiré des Comptes remis par Mr monde. ---- N°. 15.

Arrêt du conseil du 12. mars 1726. qui ordonne la visite, arpentement et designation des quarts en reserve dans les bois des Commu-

communautés ---- N°. 16.

Copie d'ordonnance de M. de Bastard du 25. Septembre 1727. qui commet Mr de Coture pour l'execution de cet arrest, avec certifié du 6. août 1729. de la remise des pieces au clerc du Parquet des Gens du Roi, pour plaider au sujet de l'apel interjetté par le Sindic de la Ville de Vic ---- N°. 17. K. 7.

Acte fait le 10. Mars 1728. par le Sindic de Vic aud. Sr. Coture, qui proteste contre lui de ce qu'il n'a point donné le délai de six mois porté par le susdit arrêt pour le mettre à execution --- N°. 18.

Requête en jugement et assignation pour le Sindic de Vic contre led. Sr. Coture du 28. mai 1728. ---- N°. 19.

Copie de Requête presentée le 5. Fevrier 1729. par le Sr. Coture en renvoi en la Grand'chambre du Parlemt. N°. 20.

Copie du Jugement des Requêtes du 25. août 1729. qui demet le Sr. Coture de ses fins de non proceder. ---- N°. 21.

Copie de Lettres d'apel du Jugement des Requêtes pour le Sr. Coture des 16. et 17. fevrier 1729. ---- N°. 22.

Arrêt du conseil du 22. novembre 1729. qui evoque l'instance pendante—

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

K.7. aux Requêtes du Palais à Toulouse, l'attribuë au Grand-Maitre, et assignation au Sr. Coture du 9. fevrier 1730. - - - - - - - - - - - - - - - N°. 23.

Defaut pris le 20. avril 1730. contre le Sr. Coture au Greffe de la Grande maitrise - - - - - - - - - - - - N°. 24.

Requête du Sindic de Vic du 1er. Juin 1730. avec les conclusions sur l'utilité du défaut, et l'ordonnance du Grand maitre. - - - - - - - - - - N°. 25.

Cedule de la presentation faite le 6. avril 1730. par le Sindic de Vic au Greffe de la Grande maitrise - - - - N°. 26.

Affirmation de Mr de Junca, Deputé de la Communauté du 28. mai 1730. - - - - - - - - - - - - - N°. 27.

Inventaire de Production pour la communauté de Vic contre le Sr. de Coture - - - - - - - - - - - - - N°. 28.

Mandement du 8. octobre 1721. de la somme de 220£. payée aux officiers de la maitrise. - - - - - - - N°. 29.

Onze pieces du Procez de la commté contre le Sr. Coture avec le Jugement qui est à n°. 7. de cette liasse .. N°. 30. — 40.

Copie d'arrêt du conseil du 19. Juillet 1729. qui interdit le Sr. Coture. - - N°. 41.

K.7.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

K. 8.

Liasse Huitiême.

Justice pour les delits dans les Bois, choix et Serment des Gardiens & Pecheurs.

Consulte du 26. novembre 1676. par laquelle il est decidé que le Gardien du Bois accusé par ses complices d'avoir volé, ne peut pas etre condamné sur leur deposition - - - - - N°. 1.

Memoires pour consulter à qui il faut s'adresser pour les delits dans nos Bois dressés en 1728. - - - - - N°. 2.

Verbal du serment des Gardiens des forêts de Vic devant les officiers de la maitrise de Tarbe preté le 19. aoust 1730. - - - - - N°. 3.

Verbal du serment preté par les Pecheurs Jurés de Vic le 29. septembre 1735. . N°. 4.

Liasse 9e

Liasse Neuviême.

K. 9.

Procez avec les Habitans d'Artagnan au sujet des Bois et Bernatas.

Consulte du 20. aoust 1681. sur la degradation des aunes du Marmajou par les habitans d'artagnan, dans laquelle on explique la Transaction de 1580. entre les deux communautés, la Loi de 2s. 3d. y exprimée, n'excluant pas le sindic de Vic de demander le dommage, ladite Loi n'ayant pas été establie pour autoriser les delits. - - - - - N°. 1.

Arrêt du Souverain de la Table de marbre du 9. Juin 1723. qui assigne devant le Sr. Cotuse, commissaire, les habitans d'artagnan y nommés, et contre lesquels on avoit fait informer, pour repondre - - - - - N°. 2.

Copie de signification de cet arrêt, actes faits par lesdits habitans, memoires et informations contre eux, et lettre de M. le comte d'artagnan pour finir ce procez à l'amiable - - - ~~N°. 3.~~ 10.

Lettres du Sr. Doazan des 15. aoust 1733. et 26. Janvier 1734. portant qu'il a envoyé tous les papiers qu'il avoit contre les habitans d'artagnan. . . N°. 11. & 12.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

K. 9.

Liasse 10e

Liasse Dixième. K. 10.

Vente de Bois & alienations des fonds.

Achat fait par Mr de la Fitole le 12. octobre 1657. de cent journaux de terre inculte au Marmajou. - - - - - - N°. 1.

Deliberation du 27. Septembre 1682. pour presenter Requête à Mr de Coture pour vendre du Bois - - - - N°. 2.

Lettre de Mr. albaret du 16. Janvier 1683. au sujet des pretentions du Sr. Coture pour les ventes des Bois, parce qu'il demandoit 6tt par jour, qu'il vouloit assister aux ventes, prolonger son operation, y rester sans Greffier, et voir l'emploi de l'argent - - - - - - - N°. 3.

Memoires à consulter et consulte inutile depuis l'arrêt du conseil de 1688. pour la Bigorre - - - - - - N°. 4.

Extrait des Deliberations prises en 1722. 1723. et 1724. pour la vente des Bois par partittes et billets à l'enchere - - N°. 5.

Compte de la vente des aunes du Marmajou en 1729. rendu par Mr Carrere, apoticaire, alors consul, l'argent employé pour le payement de 300.tt de la Capitation de Mr de Trebons, et suivant l'emploi ci-marqué - - - - - - - - - - - - - - N°. 6.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

K. 10. Arrêt du conseil du 25. avril 1730. qui proroge jusqu'au dernier Decembre dela meme année le delai accordé par l'arrêt du 14. fevrier 1730. pour le controlle des actes de foi et hommage, adjudications de bois et autres actes de [illegible] nature à etre passé egalement par les notaires et devant les Iuges, Greffiers et autres Officiers, par où il conste que la vente de Bois de Vic n'etant qu'une departition et une enchere, qui n'est pas faite devant le Iuge, ni par acte, mais par les Consuls et sans fraix, avec attribution de Police par l'arret de 1688. sur ce fait, n'est pas sujette au controlle. N°. 7.

Liasse onziéme. K. 11.

Arpentemens et figures des Bois.

Collationné du Denombrement de nos Bois devant Mr de Lucas en 1669. --- N°. 1.

Assignation donnée aux consuls de Vic en 1671. pour payer Rei, arpenteur de la maitrise, qui avoit arpenté les Bois de Vic. ---------- N°. 2.

Procez verbal de M. Lanusse, Iuge, Subdelegué de Mr. de Lucas, du 7. mars 1667. où est la vuë figure des Bois de Vic. N°. 3.

Arpentement et vuë figure du Tems d'atré, la Devese et las Burtes fait le 20. decembre 1727. par la madelene, arpenteur de la maitrise. ------ N°. 4. IV. 401.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

K. 12.

Liasse Douzième.

Pieces touchant les Berndtas de la Communauté.

On obligeoit en 1629. de laisser des Baliveaux dans les aunées. on peut le voir par l'acte remis à N°. 3. de la liasse 12. de lettre H.

Affermes faites les 24. avril 1633. 5. aoust 1639. et 18. Decembre 1644. des aunées le long de Leches. - - - N°. 1. 2. & 3.

Exploit de surdite des aunées le long de l'adour du 12. Decembre 1649. - - - N°. 4.

Affermes des aunées de Vic en 1679. et Conditions - - - - - - - - N°. 5. et 6.

Affermes des aunes prez le moutiro du 12. Novembre 1690. - - - - - - - - - - N°. 7.

Extrait de Deliberation du 30. mai 1735. requête et ordonnance du 7. Juin suivant pour obtenir permission de couper du Bois pour reparer les ponts, chaussées et chemins endommagés par les inondations, en deux pieces, - - - - - - - N°. 8. et 9.

L.

~~Kaaa.~~ L. 1.

L.

Baux à I. ferme generaux, II. Tuilerie, III. Glaciere, IV. Pré de la Ville, V. Mesurage, VI. Boucheries et Droits des Inspecteurs d'icelles, VII. Jardins de la Ville autrefois fossés et pêche, VIII. Vergeage et Couretage, IX. actes faits par les fermiers pour jouïr de leurs fermes.

Liasse Premiere.

Baux en ferme Generaux des Emolumens.

1601. . N°. 1.	1627. . N°. 11.	1636. N°. 20.
1604. - - - 2.	1628. - - - 12.	1640. - - - 21.
1605. - - - 3.	1629. - - - 13.	1641. - - - 22.
1619. - - - 4.	1630. - - - 14.	1652. - - - 23.
1621. - - - 5.	1631. - - - 15.	1653. - - - 24.
1622. 6 et 7.	1632. - - - 16.	1655. - - - 25.
1624. - - - 8.	1633. - - - 17.	1656. - - - 26.
1625. - - - 9.	1634. - - - 18.	
1626. - - - 10.	1635. - - - 19.	

Etat des sommes à lever par M^r. normande, Tresorier, en 1657. par lequel on voit que le poids et quintal donna ladite année 450^{l.} de ferme - - - - - - - - - - N°. 27.

1657. . N°. 28.	1662. N°. 33.	1669. N°. 38.
1658. - - - 29.	1663. - - - 34.	1670. - - - 39.
1659. - - - 30.	1664. - - - 35.	1671. - - - 40.
1660. - - - 31.	1665. - - - 36.	1672. - - - 41.
1661. - - - 32.	1668. - - - 37.	1673. - - - 42.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

L. 1.

1674. N°. 43.	1678. N°. 47.	1682. N°. 51.
1675. - - - 44.	1679. - - - 48.	1684. - - - 52.
1676. - - - 45.	1680. - - - 49.	1685. - - - 53.
1677. - - - 46.	1681. - - - 50.	1687. - - - 54.

Comptes rendus du provenu des emolumens par les consuls en 1690. - - - - N°. 55.

1690. N°. 56.	1703. N°. 68.	1715. - - - N°. 80.
1692. - - - 57.	1704. - - - 69.	1716. - - - 81.
1693. - - - 58.	1705. - - - 70.	1717. - - - 82.
1694. - - - 59.	1706. - - - 71.	1718. - - - 83.
1695. - - - 60.	1707. - - - 72.	1719. - - - 84.
1696. - - - 61.	1708. - - - 73.	1720. - - - 85.
1697. - - - 62.	1709. - - - 74.	1721. - - - 86.
1698. - - - 63.	1710. - - - 75.	1722. - - - 87.
1699. - - - 64.	1711. - - - 76.	1723. - - - 88.
1700. - - - 65.	1712. - - - 77.	1724. - - - 89.
1701. - - - 66.	1713. - - - 78.	1725. - - - 90.
1702. - - - 67.	1714. - - - 79.	1726. - - - 91.

Conditions des Fermes pour 1649. et 1650. - - - - - - - - N°. 92. et 93.

Bail de sousferme de la Tuile et fougere du marmajou consenti le 27. Juin 1628. par le S.r Sujo en faveur du S.r Simon Iuncas officier. - - - - - - - N°. 94.

Liasse 2.de

Liasse Seconde. L. 2.

Baux de la Tuilerie.

Compte rendu en 1649. par Jean Marsau, Tuillier - - - - - - - - N°. 1.

Taxe faite en 1651. de la Tuile plate à 104. par char, à 30.s de la Tuile à canal à 208. au char, 32.s le millier du carreau à 5.lt le millier de la Briolle à 5.lt 10.s le millier du crochet à 5.lt - - - - - - - N°. 2.

Compte rendu en 1656. par Sahuc et Bernilla, Tuilliers - - - - - - - N°. 3.

Acte de ferme passé le 16. fevrier 1698. en faveur du S.r montolieu pour 3. ans. N°. 4.

Acte fait le 3. novembre aux consuls à cause de l'augmentation par eux faite du prix de la Tuile - - - - - - N°. 5.

Acte fait en 1631. aux consuls au sujet de la distribution de la Tuile - - - - - N°. 6.

Compte fait avec les Tuilliers le 5. Septembre 1734. - - - - - - N°. 7.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

L. 3. Liasse Troisième.

Baux de la Glaciere.

Conditions dressées le 9. avril 1684. à l'ouverture de la ferme de la Glaciere, avec trois actes faits au Sr. Mondeton, dernier surdisant, de se presenter pour qu'il lui en soit passé acte. .... N°. 1.

Rolle de paille pour la Glaciere en 1681. .... N°. 2.

Liasse Quatrième. L. 4.

Baux des Prés de la Ville.

Affermes des Prés de Lastigue, de Lastigolle, de Lasbaxes, Lanarché et des Artigaux en 1626. 1645. 1648. et 1649. en six pieces. .... N°. 1. — 6.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

L. 5. Liasse Cinquième.

Baux du Droit de Mesurage.

Procez contre les fermiers des mesures en 1684. avec leur bail en ferme pour la somme de 850.# lesquels ne vouloient pas payer sous differens pretextes -- --------- N°. 1. & 2.

Memoire et consulte contre les mêmes qui refusoient en 1684. de payer la ferme à cause de la pretenduë mortalité des Bestiaux et du debordement des Rivieres ----------- N°. 3.

Liasse 6.e

Liasse Sixième. L. 6.

Baux des Boucheries, où il est raporté cequi a été payé pour les Droits des Inspecteurs des Boucheries.

Afferme dela Boucherie pour l'année 1576. ---------------- N°. 1.

Dire par ecrit contre Bernard monde au sujet d'un etau des Boucheries qu'il disoit en 1609. lui apartenir ---- N°. 2.

Copie d'acte fait le 4. avril 1660. aux Consuls par Jean Lafargue, qu'on vouloit obliger de payer la ferme des Boucheries, quoi qu'il n'eut surdit que pour faire monter la ferme plus haut ---- N°. 3.

Sentence donnée en 1661. contre ledit Lafargue, laquelle porte qu'il payera la ferme par provision ------ N°. 4.

Arrêt de condamnation du 20. Septembre 1663. contre le même --- N°. 5.

Bail de caution pour le même du 6. fevrier 1666. ------------ N°. 6.

Conventions faites entre les fermiers des Boucheries en 1674. ------- N°. 7.

Memoire et consulte du 2. avril 1677. qui declare qu'on doit mettre deux étaux dela Boucherie à nouvelle enchere, quoique le tems dela faire paroisse passé, parceque lorsque le bien public le demande, il ne faut pas s'arrêter à une petite —

L. 6. formalité. le quartement n'avoit pas été fait alors dans les regles, l'acte du sustiercement n'ayant été signifié qu'aux Parties, et non pas aux Consuls et Sindic ——— N°. 8.

Afferme de la moitié des Boucheries du 9. mai 1691. ——— N°. 9.

Ordonnance de Police du 5. Juillet 1692. qui enjoint aux Bouchers de vendre la viande aux habitans au prix convenu. ——— N°. 10.

Requête contre les Bouchers qui avoient apelé de la precedente ordonnance, apointée le 14. Juillet 1692. que sans prejudice de l'apel, l'ordonnance seroit executée par provision ——— N°. 11.

Lettre de Mr. l'Intendant du 18. aout 1704. qui enjoint de continuer le payement des droits attribués aux Inspecteurs des Boucheries ——— N°. 12.

Acte de ferme des Boucheries du 31. aout 1704. ——— N°. 13.

Arrêts du conseil en 1704. 1707. et 1708. au sujet des Inspecteurs des Boucheries ——— N°. 14.

Ordonnance de Mr. l'Intendant du 2. mars 1710. ~~[illegible]~~ payemens des dits droits ——— N°. 15.

Arrêt du conseil du 15. Juillet 1710. portant le même ordre ——— N°. 16.

ordonnance

Ordonnance de Mr. l'Intendant du 8. fevrier 1711. pour le même fait. N°. 17. L. 6.

Afferme des Boucheries du 21. Juillet 1711. ——— N°. 18.

Contrainte du 10. Juin 1710. pour payer les droits attribués aux Inspecteurs des Boucheries ——— N°. 19.

Quatre quittances pour raison de ce des 20. Janvier, 7. et 23. mars 1712. et 16. mars 1714. ——— N°. 20. 21. 22. et 23.

Compte fait avec le Sr. fontagneres pour les dits droits le 13. Juillet 1715. ——— N°. 24.

Compte pour le meme avec le Sr. Alexandre ——— N°. 25.

Deliberation du 29. avril 1717. qui charge les Bouchers de faire des tauliers neufs en tant moins du prix de la ferme ——— N°. 26.

Rolle pour les memes à ce sujet. N°. 27.

Rolle des poids remis aux Bouchers en 1718. ——— N°. 28.

Lettre envoyée le 19. novembre 1728. par le Sr. fontagneres, chargé du recouvrement des Droits d'Inspecteurs des Boucheries au sujet des sommes à lui payées, ~~mais~~ où il y avoit erreur de calcul. N°. 29.

Acte fait le 20. octobre 1730. par Charles Trestot, dit fribourg, Boucher, pour augmenter le prix de la viande. N°. 30.

Extrait de Deliberation du 22. dudit mois qui porte acquitement de la

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

L. 6. ferme de la boucherie en faveur – dudit Trestor – N°. 31.

Trois pieces du Procez de la Comté contre Raimond Pujo Comte. N°. 32. 33. et 34.

Liasse Septiême. L. 7.

Baux ou affieffement des Jardins et fossés.

Actes de ferme des Jardins et fossés en 1625. 1629. 1633. 1695. 1699. 1702. 1703. 1704. 1705. 1706. 1707. 1708. et 1711. — N°. 1. — 9.

Rolle d'affieffement des Jardins en 1719. — N°. 10.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

L. 8.

Liasse Huitiême.

Baux du Vergeage et du Courretage.

Deliberation du 25. mars 1683. en consequence d'une consulte de Mr. Duclos, Iuge de Riviere basse, qui a crû que la communauté pouvoit affermer le Droit de mesurage du vin. - H - N°. 1.

Arrêt du Parlement de Toulouse du 28. Juillet 1705. qui fait deffenses aux habitans de Vic ou etrangers de s'ingerer à faire la fonction de Courretiers ou — Gourmets, de rien prendre des vendeurs ni des acheteurs - — - ——— - N°. 2.

Requête et ordonnance qui commet le Iuge de Vic pour informer contre les — Courretiers du 27. novembre 1696. - N°. 3.

Lettre du Sr. Doazan du 23. mars — 1734. par laquelle il avertit qu'il a trouvé l'arrêt susdit de 1705. - ——— - N°. 4.

Arrêt du Parlement de Toulouse du 5. avril 1734. qui deffend de faire le métier de Iaugeur et Courretier, et permet au Corps de Ville de nommer un ou plusieurs — Iaugeurs. - ——— —— - . . . N°. 5.

Autre arrêt du 18. aout 1734. qui — ordonne l'execution du precedent. - N° 6.

Exploits de signification dudit arrêt du 5. avril 1734. faites le 27. aout audit an aux Srs. Casaubon et Pedespan. . N°. 7. et 8.

Monitoire

Monitoire contre les Courretiers. N°. 9. L. 8.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

L. 9. Liasse Neuvième.

Actes faits par les Fermiers pour jouïr de leurs Fermes.

Acte fait en 1674. par Dubestrand, Marêchal, en demande qu'on mette les poids en état pour qu'il puisse jouïr de la ferme du poids et quintal - - - N°. 1.

M. M.

M

Pièces concernant I. l'acquisition ou le Privilege de construire le moulin, II. la Batisse du moulin et le Procez avec l'Entrepreneur, III. les Possesseurs des autres moulins, IV. la Prelation ou acquisition des moulins, V. les fermes du moulin, les Comptes des Meuniers ou de ceux qui ont regi les moulins, VI. le foulon, VII. la scie à eau, VIII. l'alienation ou reparations du moulin.

Liasse Premiere.

Acquisition du moulin ou Privileges pour le construire.

Verbal fait le 21. Juillet 1651. par
VI. 4. les Experts pour la construction du moulin sur Lechez, avec un extrait - - - N°. 1. et 2.

Quittances de 15.ᵈ pour l'albergue du moulin en 1652. et 1686. - - - - - N°. 3. et 4.

Collationné des Lettres Patentes
VI. 4. du Mois de Juin 1651. pour la batisse du moulin, avec l'enregitrement fait le . Septembre 1651. au Greffe du Domaine de Bigorre, et le Sindicat de la Communauté du 6. août precedent pour autoriser le Sindic à s'obliger pour la ville à payer 15.ˡᵗ d'albergue au Roi, Ordonnance Senechaussée 17 juillet 1651

M. 1. lesdites Lettres Patentes envoyées à la communauté par Mr de Monde, Capitaine au Regiment de Persan.. N°. 5.

Liasse 2de.

Liasse Seconde. M. 2.

Procez avec le Maitre Entrepreneur du Moulin.

Mr. de Monde a presque toutes les pieces de ce Procez.

Acte d'accord passé le 9. mai 1657. — avec Jean St. Girons, Entrepreneur du Moulin. il y en avoit eu un autre passé avec lui en 1651. — — — — N°. 1.

Pieces du Procez contre ledit St. Girons, tant au Senechal, qu'au Parlement.. N°. 2.

Sentence du Senechal contre le même du 1er. Decembre 1663 — — — N°. 3.

Rolle des pics, anneaux et autres ouvrages de fer employés pour le moulin et écluses d'icelui en 1671. — — — N°. 4.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

M. 3. Liasse Troisième.

Procez avec les Possesseurs des autres Moulins.

Deliberation du 8. octobre 1645. contre le Sr d'Ugues au sujet du detour de l'Eau de Lechez - - - - - - N°. 1.

Procez au Senechal en 1652. contre les Possesseurs des moulins, qui troubloient la batisse du notre, et ordonnance de M. de Benac, Senéchal, qui permet de faire garde contrieux - - - - N°. 2.

Compte rendu en 1653. par Guillaume Dartrest, Sindic contre le Sr. d'Ugues - - N°. 3.

Requête du Sindic du 24. septembre 1686. contre les Possesseurs des Moulins, qui detournoient les Eaux : ladite Requête presentée au Grand Maitre des Eaux et forets - - - - - - - - - - - - - - - N°. 4.

Copie d'acte de requisition et protestation faite le 8. Juillet 1674. par Gaston Carrere pour empêcher qu'on ne prit l'Eau du moulin - - - - - - - - - - - - - - - N°. 5.

Requête et ordonnance de M. l'Intendant du 18. avril 1674. contre noble Guillaume de Pujol, qui aïant été deputé à Paris au sujet du moulin, et en aïant acquis un depuis, ne vouloit pas rendre les titres de la Communauté - - - - - - - - - - - - - - N°. 6.

V. 402. Arrêt du conseil d'Etat du 13. Janvier 1654. au sujet du moulin contre les Possesseurs des

des autres Moulins. Voïez 1654. - - - N°. 7. M. 3.

Lettres obtenuës le 18. Juillet 1674. par le fils de Gaston Carrere, pour obliger les Consuls de Vic à prendre son fait et cause contre le Sr. de Basillon et autres, qui l'avoient maltraité au sujet du moulin de la Ville - - - - - - - - - - - N°. 8.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

M.4.

Liasse Quatrième.

Droit de Prelation sur les autres Moulins.

Liasse 5e

M. 5.

Liasse Cinquieme.

Comptes des Meuniers et des Economes du Moulin, et Baux en ferme d'icelui.

Arrêt du 15. Septembre 1663. contre le Sr. Jean la fargue, Econome du moulin. N.° 1.

Memoire doublé trouvé au moulin le 13. Decembre 1663. jour auquel la comm.té en prit possession — — — — N.° 2.

Acte de protestation du 17. Juin 1665. fait par le Sindic de la ville contre les Economes du moulin, qui n'y faisoient faire aucune reparation — — — — N.° 3.

Conditions pour la ferme du moulin en 1666 — — — — N.° 4.

Quatre exploits de surdite en 1666. à cette ferme — — — — N.° 5.

Requete et ordonnance de M. l'Intendant du 8. novembre 1666. contre les Economes du moulin — — — — N.° 6.

Compte des Economes en 1667. — — N.° 7.

Compte rendu en 1670. par M. de la Bordene, premier Consul, de la levée de la Dixaine de Sillac, et de la rente du moulin — — — — N.° 8.

Afferme faite le 22. Decembre 1673. du moulin en faveur de Gaston Carrere et la Sabe, avec un Inventaire des effets du moulin. . N.° 9.

Compte dudit Carrere pour 1673. 1674. et 1675. — — — — N.° 10.

Conditions pour la ferme du moulin en 1676. — — — — N.° 11.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

M. 5. Acte de protestation fait le 11. Juillet 1679. par le Sindic de Vic contre les fermiers du moulin, qui ne le laissoient pas en état. N°. 12.

Conditions pour la ferme du moulin en 1651. — N°. 13.

Compte de Monferran, Meunier, en 1683. — N°. 14.

Compte du blé pris au moulin en 1685. par Carrere, Consul. — N°. 15.

Compte de Gerbaux, fermier en 1686. et 1687. — N°. 16.

Ferme du moulin du 9. Juillet 1691. en faveur des Srs. Monde-Anglade et Monde-la Peyrade. — N°. 17.

Compte rendu en 1691. par les mêmes fermiers. — N°. 18.

Acte de ferme du moulin faite le 18. Janvier 1702. à Bartelemi Graside. — N°. 19.

Etat signé du Sr. Rocques du blé du moulin par lui pris. — N°. 20.

Ferme du moulin du 11. avril 1710. à Dupin et Ortolan. — N°. 21.

Etat de ceux qui ont rendu compte du revenu du moulin, ou qui en doivent rendre depuis 1693. jusqu'en 1715. — N°. 22.

Memoire concernant le moulin et ceux qui l'ont regi depuis 1710. — N°. 23.

Compte de M. Junca, avocat, premier Consul en 1729. d'avances faites pour la Communauté, et des sommes reçues d'Anglerat, meunier. — N°. 24.

M. 5.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

M. 6. Liasse sixième.

Pièces concernant le Foulon.

Acte du 30. Juillet 1673. pour la faction du foulon - - - - - - - - - - - - N°. 1.

Production pour Jaques la Sabe, marchand, contre le Sindic, parceque le foulon qu'on lui avoit affermé comme etant en état, avoit besoin de plusieurs reparations . . N°. 2.

Requête et permission d'executer nonobstant l'apel du 30. Juin 1679. contre Dandrieu et la Sabe pour la ferme du foulon - - - - - - - - - - - N°. 3.

Accord passé le 10. octobre 1683. entre les Consuls et un maitre Foulonneur . . . N°. 4.

Liasse 7e.

Liasse Septième. M. 7.

Pieces concernant la Scie construite à la place du foulon.

Compte des planches faites par Anselme Boulugela, Scieur, pour la Communauté en 1727. et des payemens. - - - N°. 1.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

M. 8.

Liasse Huitième.

Actes au sujet de l'alienation ou reparations du Moulin.

Conditions arretées à la vente du moulin en 1680. ---- N°. 1.

Encheres du moulin et foulon en 1680. ---- N°. 2.

Copie d'acte de protestation fait le 25. Juin 1681. par Mr. de Monda au sujet de l'achat qu'il avoit fait du moulin --- N°. 3.

M. 8.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

N.1.

N.

Mandes I. et Reglemens sur le fait des Tailles et Impositions, II. Rolles d'imposition et estimation des moulins de la Tourette et du claquet, et du fonds rural du Seigneur de Gensac, III. Procez avec les Terretenans ou habitans au sujet de la taille, IV. magesque, seconde dixme, et reglemens faits pour faciliter le payement des Tailles, V. Etats de la Capitation et Reglemens sur ce fait, VI. Procez à raison de la Personnelle ou livre d'usage, VIII. Impositions du huitieme, Dixieme, Cinquantieme, chevaux de Loüage et autres extraordinaires.

Liasse Premiere.

Mandes et Reglemens sur le fait des Tailles et Impositions.

Imposition des Etats pour 1605. -- N.° 1.

Mandes

Année	Montant du Feu	N.os
1638.	16 l.	2.
1653.	33 l.	3.
1654.		4.
1655.	30 l.	5.
1658.	35 l. Vic taxé 150. pipes de vin à 30 l. la pipe.	6.
1660.	33 l.	7.
1661.	40 l. pour taille, 12 l. pour les Troupes	~~8 et 9~~ 1663.

N. 1.

Mandes.

Année	Montant du Feu	N.os
1663.	38 l.	10.
1664. }	50 l.	11.
1665. }		12.
1669.	38 l. 11 s. 4 d.	13.
1670.	37 l. 10 s. 10 d.	14.
1671. et 1672.	40 l. 0 s. 0 d.	15. et 16.
1673.	50 l.	17.
1674.	45 l.	18.
1675.	42 l.	19.
1676.	45 l.	20.
1679.	41 l. 10 s.	21.
1681.	40 l.	22.
1682.	44 l.	23.
1684. et 1685.	38 l.	24. et 25.
1691.	45 l. 10 s.	26.
1692. et 1693.	39 l. 10 s.	27. et 28.
1694.	35 l.	29.
1695.	41 l.	30.
1696.	36 l.	31.
1697.	38 l. 10 s.	32.
1698.	38 l.	33.
1699.	36 l.	34.
1717.	38 l. 10 s.	35.

Deliberation des Etats du 20. mai 1733. qui deffend d'imposer aucune somme extraordinaire, sans permission de M. l'Intendant ou du Conseil, dont il sera fait mention, et ordonne aux Consuls

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

N. 1. de remettre quinzaine apres la mande reçuë le rolle de l'Imposition et de la Capitation au Sindic des Etats --- N.° 36.

Lettres du Sindic des Etats des 16. Juillet et 9. août 1733. au sujet de la remise des Rolles ---------- N.° 37. et 38.

Lettre du même du 26. Janvier 1736. qui communique les ordres et reglemens de M.r de Baslore pour l'Imposition -- N.° 39.

Ordonnance du même Intendant du 16. août 1736. sur ce qui doit etre compris dans l'Imposition ---------- N.° 40.

Liasse 2de.

Liasse Seconde. N. 2.

Rolles d'Imposition, et Estimation des Moulins de la Tourette et du Claquet, et du fonds du Seigneur de Gensac et autres.

Acte de vente du moulin de la Tourette du 20. mars 1573. par Arnaud Fortané de Pontac. Voiez 1573. XVI. 325 ------ N.° 1.

Estimation du moulin du Claquet à 650. écus petits, et de celui de la Tourette à 240. pour les cotiser à la Taille. ---- N.° 2.

Impofition de l'année 1585. où le Secretaire a 12.s pour faire les Etats de lieve ------------ N.° 3.

Etat de l'Imposition de 1626 ---- N.° 4.

Impositions.

Année.	Personnelle.	Prime.	Forains.	N.os
1632.	0l 3s 0d	3l 4s 0d	------	5.
1633.	0. 4. 0.	3l 0. 0.	300l pour les medecins.	6.
1638.	Voiez 1638.	—	—	7.
1640.	1l 10s 0d	0. 5s 3d	0l 6s 0d	8.

La personelle fut reglée par apointement du Senechal.

1644. 1653. 1657. et 1668. -- N.° 9. 10. 11. et 12.

1669.	3l	0. 8s 0.	0. 18s 0.	13.
1670.	3l	0. 10s 0.	0. 18s 0.	14.
1671.	4l	0. 8s 0.	1l 0. 0.	15.
1672.	4l	0. 15s 0.	1l 5s 0.	16.
1673.	4l	0. 16s 0.	1l 10s 0.	17.
1674.	6l	0. 19s 0.	1l 12s 0.	18.
1675.	3l	0. 6s 0.	1l 10s 0.	19.
1676.	3l	0. 8s 0.	1l 15s 0.	20.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

N. 2. Etat des Impositions, tans sur les habitans, que Terretenans, depuis 1654. jusqu'en 1676. — N°. 21.

Année.	Personnelle	Prime.	Forains	N.os
1678.	—	1lt. 0s. 6d.	—	22.
1679.	4lt. 0s. 0d.	2lt. 11s. 6d.	2lt. 15s. 4d.	23.
1680.	4lt. 0s. 0d.	0. 15s. 6d.	1lt. 0. 0.	24.
1681.	3lt. —	0. 6s. 0.	0. 8s. 10d.	25.

Consulte du 18. mai 1681. au sujet de l'encadastrement du bien de Mr de la Fitole à St. Pé de Bassy. Voïez 1681. — N°. 26.

Année.	Personnelle	Prime.	Forains	N.os
1682.	3lt. 0. 0.	0. 6s. 0.	0. 11s. 0.	27.
1684.	3lt. —	0. 7s. 0.	0. 11s. 0.	28.
1685.	1lt. 10s.	0. 18s. 6d.	1lt. 0. 6d.	29.
1686.	—	0.	9s. 6d.	30.
1688.	—	0.	10s. 6d.	31.
1690. 1698. 1699. et 1700. N°. 32. 33. 34. et 35.				
1701.	0. 15s. 0.	0. 8s. 6d.	—	36.
1702.	0. 15s. 0.	0. 12s. 6d.	0. 13s. 0.	37.
1703.	0. 15s. 0.	0. 11s. 0.	0. 12s. 0.	38.
1704.	0. 15s. 0.	0. 14s. 0.	0. 15s. 6d.	39.
1705.	1lt. 5s. 0.	0. 15s. 0.	0. 17s. 0.	40.
1706.	1lt. 5s. 0.	0. 10s. 0.	0. 12s. 0.	41.
1707.	1lt. 0. 0.	0. 11s. 0.	0. 13s. 0.	42.
1708.	0. 10s. 0.	0. 12s. 0.	0. 14s. 0.	43.
1709.	0. 5s. 0.	0. 11s. 0.	0. 12s. 0.	44.
1710.	0. 5s. 0.	0. 11s. 0.	0. 12s. 0.	45.
1711.	—	0. 12s. 0.	0. 14. 0.	46.
1712.	0. 10s. 0.	0. 12s. 0.	0. 14. 7.	47.
1713.	1lt. 0. 0.	0. 12. 0.	0. 14. 0.	48.
1714.	1lt. 0. 0.	0. 7s. 0.	0. 12s. 0.	49.

1715.

N. 2.

Année.	Personnelle	Prime	Forains	N.os
1715.	1lt. 0s. 0d.	0lt. 11s. 0d.	0lt. 14s. 0d.	49.
1716.	1lt. 0. 0.	0. 12s. 0.	0. 14s. 0.	50.
1717.	1lt. 0. 0.	0. 10s. 0.	12s. 6d.	51.
1718.	1lt. 0. 0.	0. 12s. 0.	0. 14s. 0.	52.
1719.	1lt. 0. 0.	0. 7s. 3d.	0. 17s. 3d.	53.
1720.	1lt. 0. 0.	0. 6s. 0.	0. 14s. 0.	54.
1721.	1lt. 0. 0.	0. 9s. 0.	0. 15s. 3d.	55.
1722.	1lt. 0. 0.	0. 10s. 8d.	0. 12s. 8d.	56.

en 1722. la personnelle des habitans fut à vingt sols, moitié moins pour les locataires.

1723.	1lt. 0. 0.	0. 15s. 0.	17s. 0.	57.

on etablit alors la Personnelle de tous les habitans, tant ceux qui avient maison, que les locataires, à vingt sols, excepté celle des femmes Veuves locataires, qui resta fixée à dix sols. les Primes egales pour tous en 1719. 1720. 1721. et 1722. par deliberation on repartit le Don du Païs, ce qui ota l'egalité, qui etoit sur le livre.

1724.	1lt. 0. 0.	0. 8s. 0.	0. 10s. 0.	58.
1725.	1lt. 0. 0.	0. 14s. 0.	0. 15s. 0.	59.
1726.	1lt. 0. 0.	0. 6s. 0.	0. 7s. 0.	60.
1727.	1lt. 0. 0.	0. 6s. 0.	0. 7s. 0.	61.
1728.	1lt. 0. 0.	0. 7s. 0.	0. 8s. 0.	62.
1729.	1lt. 0. 0.	0. 12s. 6d.	0. 14s. 6d.	63.
1730.	1lt. 0. 0.	0. 10s. 6d.	0. 12s. 6d.	64.
1731.	1lt. 0. 0.	0. 10s. 0.	0. 11s. 6d.	65.

Etat du bien rural du Seigneur de Gensac et des arrerages. — N°. 66.

1732.	1lt. 0. 0.	0. 9s. 6d.	0. 11s. 0.	
1733.	1lt. 0. 0.	9s. 0.	11s. 6d.	
1734.	1lt. 0. 0.	0. 11s. 0.	0. 12s. 6d.	
1735.	1lt. 0. 0.	0. 11s. 0.	0. 13s. 0.	

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

N. 2.

Année.	Personnelle.	Prime.	Forains.	N.os
1736.	1. 0. 0.	0.10.6.	0.12.0.	
1737.	1. 0. 0.	0.10.0.	0.12.0.	
1738.	1. 0. 0.	0. 5.6.	0. 9.6.	
1739.	1. 0. 0.	0.11.6.	0.14.6.	
1740.	1. 0. 0.	0. 8.0.	0.10.0.	
1741.	1. 0. 0.	0. 5.0.	0. 6.0.	
1742.	1. 0. 0.	0. 8.0.	0.10.0.	

Arrêt du conseil du 26. Août 1742. qui
XII. 215. fixe les charges locales, depuis lequel il n'y a point eu de personnelle, et par consequent de difference entre les Primes des habitans et celle des Forains ———— N°.

9s. 3d.		
Primes 1750. 7603.		

1743. 0. 5. 0. N°.	1762.	
1744. 0. 9. 3. N°.	1763.	9s. 3d. (margin)
1745. 0. 9. 0. N°.	1764.	
1746. 0. 10. 0. N°.	1765.	
1747. 0. 8. 6. N°.	1766.	
1748. 0. 7. 6. N°.	1767.	
1749. 0. 10. 0. N°.	1768.	
1750. 0. 6. 0. N°.	1769.	Primes 1750. 7603. (margin)
1751.	1770.	
1752.	1771.	
1753.	1772.	
1754.	1773.	
1755.	1774.	
1756.	1775.	
1757.	1776.	
1758.	1777.	
1759.	1778.	
1760.	1779.	
1761.	1780.	

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

N°. 3.

Liasse Troisième.

Procez ~~au sujet de la personnelle~~ avec les habitans ou Terretenans au sujet de la Taille.

Consulte du 25. Juillet 1621. par laquelle on decide, conformément à cequi est dans Despeysses, à quoi les Forains sont obligés de contribuer, et dequoi ils sont exemts : et que pour cequi regarde les Minimes, à qui l'Évêque avoit promis de donner la chaire de Vic de trois ans les deux, qu'il faut lui prouver qu'il se soit engagé à cela, ou le lui donner à serment, et en ce cas l'obliger, non pas à donner la mission à ces Religieux, s'il le refuse, mais à leur fournir 200.# par an pour les dedommager. — N°. 1.

Arrêt du 4. Juillet 1678. qui omologue la Deliberation du 16. Juin precedent pour faire contribuer les forains au payement des dettes. — N°. 2.

Lettres du Grand Conseil du 7. aout 1660. pour le chapelain de Pujo à l'effet d'assigner les Consuls au Grand Conseil, et ne plus cotiser ladite chapelainie que pour les Deniers Royaux, et non pour les Dettes. — N°. 3.

Consulte du 1.er Septembre 1660. sur ladite assignation, par laquelle il est dit que le chapelain de Pujo ne peut pas s'exemter de payer les charges réelles : et que quant au fait des Tailles, on peut s'adresser au Parlement, la Bigorre etant un païs abonné, qui, comme le Païs de Foix, ne doit pas recourir à la Cour des aides,

N°. 3.

aides, mais à celle du Parlement, qui ne reconnoit pas le Grand Conseil pour superieur, à moins que l'affaire n'y ait été renvoyée par le petit Conseil. — N°. 4.

Arrêt du conseil d'Etat donné en 1664. avec l'ordonnance de M. de Pellot, portant que tous les biens tenans de Bigorre payeront les Tailles et autres impositions, et commet l'Intendant pour le faire executer, avec interdiction à tous autres Juges. — N°. 5.

Extrait de l'ordonnance susdite de M. de Pellot. — N°. 6.

Ordonnance du même du 4. mai 1665. portant que les compris dans les Rolles des Tailles payeront leur cotte, tant pour les deniers Royaux, que les municipaux. — N°. 7.

Ordonnance du Marechal d'albret à même fin, du 21. mars 1673. — N°. 8.

Memoires à consulter pour le Sindic de la Ville de Vic au sujet de la decharge des dettes et des primes des maisons. — N°. 9.

Consulte du 11. Decembre 1670. par laquelle M.r Sauci delibere qu'on ne doit plus imposer de Livre d'industrie, parceque l'industrie n'etant pas égale, on ne peut pas en justice cotiser egalement, et que la comm.té ne doit pas differencier les forains, et que d'elle meme elle pourroit diminuer les primes des maisons. — N°. 10.

Consulte du 26. novembre 1677. qui

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

N.° 3. declare que le Senechal de Bigorre est Competent pour le fait des Tailles, n'y aiant aucune Election dans le Païs, mais que n'etant pas Juge superieur, il ne peut pas ordonner de reglement - - - - N.° 11.

Copie de Sentence arbitrale du 5. Juin 1677. contre les forains d'Artagnan au Sujet du payement des dettes - - N.° 12.

Copie d'acte fait le 13. mai 1681. aux Consuls par le Sindic des forains au Sujet de ce payement - - - - - - - - - - N.° 13.

Copie de Requête au Senechal de Bigorre du 11. Juin 1681. par le même Sindic en plainte de ce que la prime foraine etoit plus haute que celle des Habitans. N.° 14.

Verbal de rebellion faite le 11. Juin 1681. par les Brigadiers des Tailles contre Jean Maurin d'Artagnan et sa femme. N.° 15.

Pieces de Procez en differens tems contre le S.r d'Ugues, qui ne vouloit pas payer de Taille - - - - - - N.° 16.

Demande des forains d'Artagnan en 1682. - - - - - - - - - - N.° 17.

Copie d'arrêt de la Cour des aides de Montpellier du 6. mars 1682. qui enjoint au Sindic de Vic d'exhiber les Comptes au Sindic des forains - - - - - - - - N.° 18.

Sommation faite le 8. octobre 1682. au Sindic des forains de venir voir les Comptes

Comptes et actes de l'Hôtel de Ville pour en faire des extraits à ses dépens - - - - - - - - - - N.° 19. N.° 3.

Requête presentée le 3. decembre 1682. à l'Intendant au Sujet de la décharge de la taxe excessive des maisons, repondüe de soit communiquée - - N.° 20.

Copie d'acte d'oposition fait le 5. Novembre 1685. par Gaston Carrere à l'Imposition - - - - - - - - - N.° 21.

Ordonnance de M.r l'Intendant du 1.er Septembre 1688. en main levée pour le Receveur du Païs contre la Comm.té de Vic pour payer les Tailles, nonobstant les banimens faits par les Creanciers du Païs - - - - - - - - - - - - N.° 22.

Acte fait le 28. aout 1682. par les Prebendés pour n'etre cotisés que pour les Deniers Royaux et non autres - - - N.° 23.

Demandes faites en 1730. par les forains du Lieu d'Artagnan - - - N.° 24.

Reponses pour les Habitans de Vic à ces Demandes - - - - - - - - - N.° 25.

Ordonnance de M. l'Intendant du 8. novembre 1666. contre M. de Bujol, Juge mage, qui vouloit etre exemt du payement des Tailles, et avoit fait capturer quelques Habitans et saisir sur la Ville à l'occasion des depens au Conseil, où il avoit poursuivi

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

N.3. l'execution - - - - - - N.° 26.

Memoire contenans demandes et deffenses des forains d'artagnan en 1732. avec la reponse. - - - - - - - - N.° 27. et 28.

Copie d'arrêt entre le Sindic de Vic et les Sindics des Particuliers habitans du lieu d'artagnan portans renvoi au Senechal de Bigorre, dans lequel lesdits Sindics sont improprement apelés Sindics des habitans d'artagnan, en datte du 11.e aout 1733. en quatre pieces - - - - N.° 29. 30. 31. et 32.

N.° 3.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

N. 4. Liasse Quatrième.

Magesque, Seconde Dixme & Reglemens faits pour faciliter le payement des Tailles.

Arrêt de la chambre des Comptes de Navarre du 11. Septembre 1647. contre les Srs. de Muë et de Pujo, qui avoient obtenu des Lettres du grand Seau pour etablir une magesque en Bigorre. - - - - - - N°. 1.

Extraits des deliberations des Etats en 1656. pour establir la magesque. - - - - N°. 2.

Conditions de la ferme de la seconde dixme en 1656. - - - - - - - - - - N°. 3.

Mande de 150. pipes de vin à raison de 50s. la pipe en 1656. - - - - - - - - - N°. 4.

Ferme de la magesque du 3. mai 1656. - - - - - - - - - - - - N°. 5.

Copie de demande en liquidation de dépens, dommages et interets par mrs. de Beauxis et de Monde au sujet de la magesque. - - - - - - - - - - N°. 6.

VII. 285. Deliberation du Conseil du 26. mars 1659. pour l'establissement d'une magesque. N°. 7.

Acte d'accord avec Mr de Monde du 1er. octobre 1660. au sujet de la magesque. N°. 8.

Requête du sindic de Vic du 23. Juillet 1665. contre le Sr. de Crées au sujet de la magesque. - - - - - - - N°. 9.

Requête et ordonnance du Subdelegué du 31. mai 1666. contre les Botes de la ville, qui

qui refusoient de payer la magesque de 4s. par pipe de vin estranger, et de 2s. par pipe de vin de la ville - - - - - N°. 10. N°. 4.

Deliberation du conseil pour l'establissement d'une magesque en 1668. avec une Requete à l'Intendant contre les Botes, et copie de la Sentence de Mr. d'Jharse. N°. 11.

Arrêt du Parlement du 20. avril 1668. qui autorise l'impôt de 5s. par pipe de vin estranger. - - - - - - - N°. 12.

Deliberation du conseil du 9. août 1676. qui porte qu'on prendra du vin en payement pour la Taille, excepté pour la Livre usagere, et que tandis qu'on debitera ce vin, il n'y aura point de Cabarets dans la ville. - - - - - - - N°. 13.

Conditions pour la ferme du souquet et magesque en 1677. - - - - - - - N°. 14.

Deliberation du Conseil du 15. Juin 1681. pour imposer 6s. par pipe de vin estranger. - - - - - - - - - - N°. 15.

Requête à deliberer à mr. de Burta du 10. Juillet 1681. au sujet de ladite imposition. - - - - - - - - N°. 16.

Arrêt du 14. Juillet 1681. qui autorise la deliberation - - - - - - N°. 17.

Memoires à consulter à ce sujet. N°. 18.

Consulte du 20. août 1681. au sujet de cette imposition, qu'on ne conseille pas -

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

N.° 4. d'entreprendre, parceque la cour par son arrêt d'omologation déclare seulement ne pas empêcher l'exécution de la délibération, mais ne l'autorise pas. - - - - N.° 19.

— Projet d'arrêt du conseil à obtenir en 1682 contre M. de Monde, notaire, qui vouloit se faire continuer la magesque établie sur le vin pour payer les dettes. N.° 20.

Deffenses à l'arrêt du Parlement obtenu par les S.rs Monde et Beauvais au sujet de la magesque en 1683. - - - - - - - - - N.° 21.

Liasse 5.e

Liasse Cinquième. N. 5.

Etats et Reglemens sur la Capitation.

— Declaration du Roi du 18. Janvier 1695. pour etablir la capitation avec le Tarif en vingt deux classes - - - - N.° 1.

Rolles de capitation arretés par M. de Besons, Intendant, les 27. mars 1695. et 3. avril 1696. avec un rolle du 13. aout 1696. signé des Consuls et du Curé contenant les nonvaleurs. N.° 2. 3. et 4.

Declaration du Roi du 12. mars 1701. pour l'establissement de la Capitation, et du 9. Juillet 1715. pour continuer de lever ce droit et le dixieme - - - - - - - N.° 5. et 6.

Mande pour la capitation en 1720. N.° 7.

On devroit au sujet des Locataires et artisans suivre les classes du Rolle ci dessus à N.° 1.er en prendre un arrangement sur la qualité d'un chacun, sur les primes qu'il fait à Vic ou ailleurs, ~~autre~~ son argent placé, et des dettes passives, cequi ne seroit pas absolument impossible, si l'on vouloit s'entendre. les païsans sont riches quand leurs Enfans travaillent, pauvres quand ils sont petits; c'est le contraire parmi les gros fonciers.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

N. 6. Liasse Sixième.

Procez avec le Païs au sujet de la Capitation.

Exploit du 10. Juin 1723. en opposition au sujet des compris au Rolle de Capitation de la noblesse. N°. 1.

Deliberation des Etats du 13. Novembre 1723. pour le payement des arrerages dûs dans ce rolle. -- N°. 2.

Memoire presenté par M. de la Lane, Medecin, à M. l'Intendant à ce sujet. N°. 3.

Requête et ordonnance de M. l'Intendant du 15. fevrier 1724. portant sursis au logement envoyé par le Tresorier du Païs -- -- N°. 4.

Copie de Placet envoyé à ce sujet à Mg.r le Duc le 23. Juillet 1724. -- N°. 5.

Copie de la Lettre ecrite ledit jour à M. d'Ormesson, Conseiller d'Etat, sur le même fait -- -- N°. 6.

Certificat fait le 30. Juillet 1724. par le Sr. Escalere, Tresorier de la Ville, portant declaration des Messieurs qui avoient payé leur Capitation au Rolle de la Ville. -- -- N°. 7.

Copie de la contrainte envoyée à ce sujet le 6. août 1724. -- -- N°. 8.

Quittances remises par le Sr. Escalere, à

à lui faites par le Sr. de Mauran, avec declaration des sommes que ledit Sr. Escalere est chargé de payer audit Sr. de Mauran -- -- N°. 9. N. 6.

Requête et ordonnance de M. l'Intendant du 10. août 1724. portant sursis au logement envoyé pour la Capitation des compris au rolle de la noblesse --- N°. 10.

Minute d'acte fait le 16. Juin 1727. à M. de Peyrafitte, Sindic du Païs, au sujet de la Capitation -- -- N°. 11.

Lettre ecrite le 8. Janvier 1728. par ledit Sr. de Peyrafite en avis de se rendre à Pau pour finir les contestations avec la noblesse sur le fait de la Capitation. N°. 12.

Lettre de Mr l'Intendant du 17. Janvier 1728. qui regle ces contestations. -- N°. 13.

Quittance de 300.# consentie par Mr. de Peyrafitte en faveur de la ville pour les arrerages de la Capitation de M. de Trebons, Chevalier de St. Louis -- -- N°. 14.

Requête et ordonnance de soit communiqué par Mr l'Intendant du 19. Juin 1730. au sujet de la Capitation de Mr. de Trebons, presentée par la Dame de Grainville, sa fille -- -- N°. 15.

Requête presentée à M. l'Intendant à ce sujet par la communauté, au moïen de laquelle la ville est dechargée de payer

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

N. 6. lesdits arrerages - - - - - - - N°. 16.

Deliberation du 20. decembre 1716. qui ordonne, que malgré cella des Etats, les habitans, qui ne possedent, ni fiefs, ni biens nobles, seront capités dans le Rolle du Tiers Etat. - - - - - - N°. 17.

Exploit de sommation faite le 4. fevrier 1724. au Sr. Noguez, Secretaire des Etats, pour avoir des extraits des Deliberation des Etats au sujet de la capitation - - N°. 18.

Deux Quittances de la Capitation de Mrs. de Sillac et Junca au Rolle du Tiers Etat du 25. mars 1729. - - - - N°. 19. et 20.

Signification faite le 28. mars 1729. de quittance de capitation de la part de Mr de Ramondjean au Sindic de la noblesse. N°. 21.

Liasse 7e

Liasse Septieme. N. 7.

Procez au sujet de la Personnelle, Livre d'usage, Livre foyere ou d'Industrie.

Sentence du Senechal du 6. Septembre 1625. qui deffend de faire payer la personnelle aux maitres valets dans les metairies - - - - - N°. 1.

Sindicat des Habitans de Vic du 1er. Novembre 1633. pour soutenir l'Imposition contre François Belloc, soi disant Sindic des Particuliers habitans de Vic - - - - - - - N°. 2.

Copie d'arrêt de la chambre des Comptes - Cour des aides de Montpellier du 9. decembre 1633. qui ordonne de porter les comptes et Rolles d'imposition à Montpellier. - - - - - - N°. 3.

Extrait du Verbal de Mr. de Venesse pour l'extraction des Comptes de 1632. et 1633. contre ledit sieur Belloc le 13e. Decembre 1633. - - - - - - N°. 4.

Articles baillés par le Sr. Belloc et Inventaire contre lui - - - N°. 5. et 6.

Requête au sujet de la Personnelle presentée le 18. Janvier 1645. par Guillaume Berai, Sindic, contre le Sr. Casenave. - N°. 7.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

N° 7. Acte de cautionnement fait le 13 Fevrier 1645 en faveur de noble françois de Bellor, consul, et le Sr. Beray, sindic, contre le Sr. Casenave sur la personnelle — N°. 8.

Deffenses dudit Sr. Casenave devant M. de Gassion, Intendant en Navarre. N°. 9.

Consulte de M. de Massoc du 20 Janvier 1685 contre la personnelle establie dans un conseil monopolé par Mondeton, substitut, et Gaston Carrere, quatrieme consul. — N°. 10.

Imposition de 1697 et 1698 contre Redamil et Castera. — N°. 11.

Intimation de l'ordonnance de M. l'Intendant contre les maire et consuls du 4 mai 1699. — N°. 12.

Copie de Requete et ordonnance du 4 mai 1699 signifiée au Tresorier de la communauté, et brevet de reponse à la Requete — N°. 13 et 14.

Requete et ordonnance de M. l'Intendant en reponse à la precedente du 25 mai 1699. — N°. 15.

Requete et ordonnance contre les maire et consuls au sujet des defauts des Impositions du 2 mai 1699 signifiée le 27 du meme mois — N°. 16.

Requete et ordonnance de M. l'Intendant du

du 26 avril 1700 pour communiquer les Etats d'Imposition, Comptes, &c. N°. 17. N° 7.

Copie de dire pour Redamil et Castera — N°. 18.

Inventaire de production des Maire et Consuls contre Redamil et Castera N°. 19.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

N. 8. Liasse Huitiéme.

Impositions extraordinaires des Dixiême, Huitiême et Cinquantiême Denier.

Ordonnance de M. l'Intendant du 8. novembre 1670. portant qu'il sera payé 8^{lt} 8^{s} pour chaque Cabaretier des Villes aïant entrée aux Etats de Bigorre ———————— N°. 1.

Minute des Declarations des maisons du Chateau pour le huitieme denier du 17. avril 1678. ———————— N°. 2.

Copie d'arrêt du conseil du 24. Septembre 1678. portant que les Traitans du huitieme Denier rendront les trois quarts de ce qu'ils ont pris aux habitans pour les maisons baties sur les murs des Villes ———————— N°. 3.

Requête des Sindics du Païs en 1679. au sujet des violences commises par les Porteurs de contrainte pour le huitieme Denier. ———————— N°. 4.

Verbal du 29. Juillet 1680. contre ces Porteurs ———————— N°. 5.

Extrait d'ordonnance du Subdelegué à ce sujet ———————— N°. 6.

Declaration du Roi portant supression du Cinquantieme à commencer du 1er Janvier 1728. dattée du 7. Juillet 1727. ———— N°. 7.

Declaration

Declaration du Roi du 10. novembre 1733. pour la Levée du Dixieme ——— N°. 8. N. 8.

Arrêts du conseil du 16. Fevrier 1734. touchant cette levée, avec le modele de la Declaration des biens, et de la Retention du Dixieme des Rentes —— N°. 9. 10. et 11. ~~12~~

Attestation de la publication de la Declaration du Roi pour le Dixieme, en datte du 7. mars 1734. ———————— N°. 12.

Lettre du Sindic des Etats du 4. Juin 1734. pour avoir à l'occasion du Dixieme un Etat des Dettes de la Communauté. N°. 13.

Taxe de dix sols du 14. Juillet 1734. faite sur la Communauté pour Soubanha comme bien noble ———————— N°. 14.

Mande du Dixieme pour 1736. . N°. 15.

Arrêt du conseil du 1er Janvier 1737. en suppression du Dixieme ———— N°. 16.

Impositions du Dixieme.

1734. — $0.^{lt}$ $3.^{s}$ 9^{d}	1746. — $0.^{lt}$ 5. $6.^{d}$
1735. — $0.^{lt}$ $2.^{s}$ 9^{d}	1747. — $0.^{lt}$ $5.^{s}$ $6.^{d}$
1736. — $0.^{lt}$ $2.^{s}$ $9.^{d}$	1748. — $0.^{lt}$ $5.^{s}$ $6.^{d}$
1742. — $0.^{lt}$ $3.^{s}$ 9^{d}	1749. $0.^{lt}$ $5.^{s}$ $6.^{d}$
1743. — $0.^{lt}$ $5.^{s}$ $3.^{d}$	1750. — 0. 1. 0. à cause des 2. pour livre du Dixieme par Edit du Roi.
1744. — $0.^{lt}$ $5.^{s}$ 6^{d}	
1745. $0.^{lt}$ $5.^{s}$ $6.^{d}$	

Les Primes du Dixième 1750. 7376.

on avoit ci devant imposé

1710.	1714.
1711.	1715. $0.^{lt}$ $2.^{s}$ $3.^{d}$
1712.	1716. $0.^{lt}$ $2.^{s}$ $2.^{d}$
1713.	1717. $0.^{lt}$ $2.^{s}$ $1.^{d}$

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

Les Païsans de St Lezer ont deliberé d'estimer le Journal de
Verger 4.l
Pré... 1.l 10.s
champ..., 1.l
chatrignere 1.l
A Marsac champ. 2.l

N. 8.

Nota. Dans les Declarations que j'ai faites, j'ai remarqué que deux journeaux et ~~deux~~ tiers du Païs font l'arpent Royal de Paris.

Estimé le Journal de
Verger ------ 6.l
Pré ------- 4.l
Champ ------- 3.l
Auniere ou Bernata 0.l 10.s
Aubieres ou Saules & Peupliers --- 1.l

Le Sac de
Froment ------ 4.l
Carron ou mesil ... 3.l 10.s
Segle ------- 3.l
milles ou milloc 2.l 10.s
avoine ------ 1.l 10.s

Vingtième.

Au 1er Janvier 1750. en vertu de l'Edit du mois de May 1749. a été etabli le vingtieme; restans les deux sols pour livre du Dixieme ------ 1750.

Modele de Declaration donnée par Mr de Vergés, Subdelegué en Bigorre.

DEclaration que fournit à Mr l'Intendant le Sr... en consequence de l'Edit portant établissement du Vingtieme.

Je declare que je possede dans la Ville de --- Ruë de -- une maison où j'habite avec ma famille, sans en rien retirer, que j'aurois même peine de louer, quand je voudrois la bailler pour --- de loyer par an.

Plus, je possede dans ladite ville ... journaux de terre labourable, qui j'afferme année commune, ---sacs de ---- sacs de ... qui se vendent ordinairement Froment 4.l Segle 3.l 5.s Milloc 2.l 15.s le sac, revenant en total à la somme de ------

Plus dans le Terroir de ... journaux de pré d'où je ne retire que peu de fourrage.

Duquel revenu il faut distraire ---- que je paye de Taille dans le rolle de ladite ville.

Plus ---- biens nobles.

Plus ... journaux hautin vigne, dont je ne retire pas annuellement au delà de ... barriques de vin, que j'estime année commune ---- Surquoi il faut deduire ---- de Taille.

Requête.

REmontre ---- que par le Rolle de la communauté de --- il se trouve imposé pour le Vingtieme --- par celui de --- par celui de ----
Cependant suivant la Declaration ci attachée, le suppliant ne doit payer à ---, que ---- à ---- que ---
~~Cependant~~ Ce consideré, Plaise, Monseigneur, à Votre Grandeur reduire l'article de --- à ---- celui de --- à --- celui de --- à --

Mr de Monda estima dans sa declaration
sa maison 60.l celles de la campagne non baillées n'y sont pas sujettes.
Il fit l'arpent de 4. Journaux mesure de Toulouse.
Pré 3. chars de foin par arpent
Verger 2. barriques par arpent.
Segle six mesures par arpent.
il apretia les denrées
avoine sac ... 1.l 10.s 0.d
Vin barrique ... 6. 0. 0.
foin char --- 3. 0. 0.
froment sac --- 4. 0. 0.
carron } segle } sac. ... 3. 0. 0.
orge } mille } millec } sac ---2.l 0. 0.

Note, on ne doit point faire mention d'autres charges que des Tailles, non des fiefs ni obits.

Va page 372.

O.

Poules d'estefs paire .. 0.l 12.s L'oison paire 2.l
Poulets. -------- 0.l 5.s Poulardes paire 15.s
chapons -------- 1.l

O.

O. 1.

Ensaisinement I. des actes, II.
Impositions sur les arts et metiers et Reglemens sur iceux.

Liasse Premiere.

Ensaisinement des Actes.

Lettres de M. Noguez, Secretaire des Etats, des 4. mars 1728. 16. Janvier 1730. et 20. Juillet 1733. au sujet et en avertissement de faire ensaisiner les actes.. N.° 1. 2. et 3.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

O. 2.

Liasse Seconde.

Impositions sur les arts et Metiers, & Reglemens sur iceux.

Arrêt du conseil du 25. Janvier 1676. qui admet la Province de Bigorre à se liberer des taxes sur les arts et metiers, en payant la somme de 10000.# et la ville de Vic est taxée à 900.# .... N°. 1.

Deliberation des Etats à ce sujet le 6. Juillet 1676. .... N°. 2.

Deux quittances du 6. août 1676. pour la somme de 125.# en tant moins de cette taxe .... N°. 3.

Deliberation des Etats à ce sujet le 3. avril 1677. .... N°. 4.

Ordonnance de M. l'Intendant du 31. Mai 1677. pour faire enregistrer les Reglemens pour les Marchands .... N°. 5.

Reception faite le 8. Decembre 1678. par les Consuls de Vic du Sr. Lepouyet en qualité de Commis à ce sujet ...... N°. 6.

Reglemens et Statuts Generaux pour les longueurs, largeurs, qualités et Teintures des Draps, serges et autres étoffes de laine, de fil, et pour la Jurisdiction des Procès et differens concernant les manufactures attribuée par le Roi aux Maires et Echevins des Villes en 1669. et 1671. .... N°. 7.

O. 2.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

P. 1.

P.

Etablissemens I. des Gages des Medecins, leur diminution ou abrogation. II. Reglemens sur la contagion.

Liasse Premiere.

Gages des Medecins.

Mandemens pour les Gages de René Joli, medecin, des 5. Juillet 1597. 10. Juin et 11. octobre 1601. ——— N°. 1. et 2.

Mandement de 50^{s}. pour un quartier des gages de Pierre Costabadie, Medecin, du 17. Janvier 1604. ——— N°. 3.

Mandement en 1604. pour le loüage de la maison pour le medecin. ——— N°. 4.

Quittance du 7. mai 1606. consentie par le S^{r}. Baffier, medecin, de 63^{lt}. 10^{s}. savoir de 50^{s}. pour un quartier de ses gages, et 13^{lt}. 10^{s}. pour le loüage de la maison. N°. 5.

Copie de Requête et acte de Convention avec le S^{r}. Lalanne, medecin, en 1636. auquel tems les Etats donnoient 60^{s}. de gages au Medecin de la ville de Vic. ——— N°. 6.

Copies de Requête remonstrative en 1643. contre le S^{r}. Dominique Junca, medecin, qui vouloit 150^{s}. de gages. ——— N°. 7. et 8.

Deliberation du conseil du 7. mars 1661. qui establit 300^{s} de gages en faveur du S^{r}.

S^{r}. Lalanne, avec l'extrait de l'acte consenti le 9. mars suivant à ce sujet. N°. 9. et 10. P. 1.

Deliberation par laquelle on crée un Sindic contre M. Cloche, medecin, qui vouloit s'oposer ausdits gages du 25. Septembre 1661. ——— N°. 11.

Requête dudit S^{r}. Cloche et ordonnance du 24. mars 1663. portant inhibitions de les imposer. ——— N°. 12.

Copie d'arrêt donné le 29. mars 1664. à ce sujet. ——— N°. 13.

Copie d'arrêt du 21. mai 1665. contre les deliberans en faveur du S^{r}. de la Lanne. ——— N°. 14.

Exploit d'assignation du 14. mars 1666. devant M. de Cotute contre le S^{r}. Junca, medecin, qui pretendoit que la ville lui devoit quelques sommes pour ses Gages. ——— N°. 15.

Ordonnance de M. l'Intendant sur pied de Requête du 1er. août 1724. qui ordonne que les gages annuels de 300^{s} pour MM. de Ganderatz et de Lalanne seront imposés et payés annuellement. ——— N°. 16.

Collationné de l'ordonnance de M. de Pomereu, Intendant, en datte du 14. août 1734. qui statüe que M. de Ganderatz sera seul medecin gagé aux gages de 150^{s}. ——— N°. 17.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

P. 11. Lettre de M. Perier, Subdelegué, en datte du 20. du même mois et an, qui envoie ledit collationné ---- N°. 18.

Liasse 2de.

Liasse Seconde. P. 2.

Papiers concernant la contagion.

Comptes des depenses pour la contagion rendus par les Srs. de Pribons et Bouchotte en 1655. ---- N°. 1. et 2.

Liquidation du desinfectement des maisons ---- N°. 3.

Procez en 1661. contre Jacmet Saphore, de qui on avoit brulé la maison en 1654. disant qu'il etoit pestiferé ---- N°. 4.

Visite faite le 12. Septembre 1721. chez les marchands suivant l'ordonnance de M. l'Intendant à cause de la contagion, qui etoit à Marseille ---- N°. 5.

Observation sur la maladie des Bestiaux dans la Generalité de Moulins, avec les remedes en 1732. ---- N°. 6.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

Q. 1.

Q

Livres I. Terriers, II. ou de charge et decharges, autrement des montemens et allivremens, III. Arpentemens des fonds des Particuliers, IV. Arpentemens des Communaux, de Ganos, La Serre, et de differens quartiers ou Parsans.

Liasse Premiere.

Terrier fait en 1631. ---- N°. 1.

Deux Tomes de Terriers tous dechirés faits environ dix ans apres, et qui paroissent avoir été des Livres de charges et decharges. ---- N°. 2. et 3.

Deliberation du 30. Janvier 1639. pour faire faire les Declarations des Biens des Particuliers à l'effet de faire un nouveau compois ---- N°. 4.

Deux Tomes apelés minutes du Terrier nouveau, qui sont chez Mr. de Bousquet ---- N°. 5. et 6.

Terrier fait en 1708. ---- N°. 7.

Pieces du Procez fait en 1711. par le Sr. Lasaste et la communauté de Camales, contre les Sieurs Ramonjean et Carrere, Commissaires pour faire le nouveau

Q. 1.

Nouveau Terrier, qui est un ouvrage plein de fautes grossieres ---- N°. 8.

Nota. Le livre de Taille de 1745. monte à 7674. primes, un tiers, neuf dixiemes, ce qui fait 7675. primes un sixieme.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

Q. 2. Liasse Seconde.

Livres des charges ou Decharges.

Montemens et allivremens en 1590. et 1596. — N.° 1. et 2.

Quittance du 29. Janvier 1598. par laquelle il conste que le Secretaire avoit tous les ans six livres de la comté pour ces montemens. — N.° 3.

Montemens et allivremens en 1618. 1625. et 1634. — N.° 4. 5. et 6.

Etat des nonvaleurs ou des pieces qui ne paioient pas la taille depuis longtems en 1665. — N.° 7.

Livre des charges et decharges en Papier timbré commencé en 1691. excepté des forains. ce dernier etoit chez M. Bousquet — N.° 8.

Liasse 3.e

Liasse Troisieme. Q. 3.

Arpentement des Biens des Particuliers.

Etat des Terres des chapelainies. N.° 1.

Relation de l'arpentemens du champ du S.r Dandrest, marchand, aux Arrivets, fait le 8. mars 1673 — N.° 2.

Idem pour la Terre de la veuve du S.r Lafargue, avocat, sur les limites de Vic et Caixon du 19. Janvier 1676. — N.° 3.

Arpentement fait le 22. avril 1678. par Pourtant des Terres de M. de Monda et de Canet de la Fitole — N.° 4.

— fait le 20. septembre 1680. des Terres de M. de la Fitole à Mordeboüeu, et de celles de M. de Monda au même endroit — N.° 5. et 6.

— fait le 20. septembre 1668. du fonds que M. de Monde et la communauté possedent à la Carrette. N.° 7.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

Q. 4.

Liasse Quatrième.

Arpentemens des Vacans ou Communaux, ou de Certains Partans Particuliers.

Arpentement des terres cultes et labourables de Ganos fait en 1548 par Philipe Ganos+ . . . . N°. 1.

+ par Philipe Planti voir page 100

——— du Terroir de la Serre en 1566. . . . . N°. 2.

——— des maisons du Chateau en 1645. . . . . N°. 3.

——— des Communaux par Pourtant, le 7e mars 1667. . . . . . N°. 4.

R.

R. 1.

R.

Logemens I. des Gens de Guerre, Reglemens et Lettres d'avis à ce sujet, II. Plaintes sur les Logemens et les Desordres, III. Emprunts pour les Troupes, Impositions, ou accords avec les officiers, ou remboursemens des Logemens, IV. Comptes des Fournitures aux Troupes, ou Ustencille, V. Casernemens et Routes, VI. Charroirs, ports des Malades, ou Bagages, ~~[illegible]~~, Chevaux de Louage, VII. Milices, Ban, arriereban, VIII. ordres sur le Port d'armes, IX. Paix ou Guerre dans la Ville, Gouverneurs du chateau ou de la Province.

Liasse Premiere.

Lettres d'avis sur les Logemens de Gens de Guerre, et Reglemens sur ce sujet.

Lettre d'avis du 20. mars 1644. du logement de dix Compagnies d'Infanterie en ville. . . . . N°. 1.

Ordre du Roi du 23. Decembre 1645. pour loger la Compagnie des Chevaux legers de Candale. . . . . N°. 2.

Ordre de M. d'Espernon pour la même du 27. mars 1645. . . . . N°. 3.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

R. 1. Acte fait par les Consuls le 9. Janvier 1646. à M. de la Salu pour l'obliger à prendre l'Etape selon l'ordre du Roi. - - - - - - - N°. 4.

Ordonnance du Duc d'Epernon du 18. Janvier 1646. qui defend aux Troupes de rien exiger que ce qui est ordonné par le Roi, et commande de leur donner l'ustencile sur ce pied. - - - - - - - - - N°. 5.

Controlle du logement des Troupes en 1647. - - - - - - - N°. 6.

Commission du 6. Fevrier 1650. par M. de Villautrey, commissaire à la conduite de la Compagnie de Candale - - - - N°. 7.

Ordre du Roi du 20. août 1650. pour l'assemblée de cinq Compagnies du Regiment de Roquelaure, Infanterie - - - - N°. 8.

Lettre du Roi du 12. octobre 1650. pour le logement de ces cinq Compagnies, et reglement de ce qui leur sera donné. - N°. 9.

Ordre de M. de St. Luc du 3. Decembre 1650. pour le logement des mêmes Compagnies. - - - - - - - - - N°. 10.

Ordonnance de M. l'Intendant du 3. Janvier 1675. pour la subsistance des Troupes. - - - - - - - - N°. 11.

Ordonnance des Consuls du 3. Janvier 1675. qui defend aux Habitans de rien acheter des Troupes, et de leur donner des vivres qu'en païant - - - N°. 12.

Ordonnance de M. l'Intendant du 14. Janvier 1675. portant reglement sur la

façon de vivre des Dragons. - N°. 13. R. 1.

Ordonnance du Marechal d'Albret du 20. Janvier 1675. qui defend aux Troupes de deloger de chez leurs hotes sans billets des Magistrats. - - - - N°. 14.

Ordre du même du 3. avril 1675. pour le logement d'une Compagnie de Dragons - - - - - - - N°. 15.

Ordre de M. l'Intendant du 6. avril 1675. pour le logement de deux Compagnies de Dragons - - - - - - N°. 16.

Requête presentée le 21. mars 1676. à M. l'Intendant au sujet de ceux qui doivent loger - - - - - - - N°. 17.

Ordre du Roi du 4. novembre 1677. pour le logement de quatre Compagnies du Regiment de Saux - - - - - N°. 18.

Ordonnance du Roi du 21. Septembre 1677. pour regler l'Ustencille de l'Infanterie. - - - - - - - N°. 19.

Ordonnance de M. l'Intendant du 11. Decembre 1677. qui deffend aux Soldats de deloger de chez leurs hotes sans les billets des Consuls - - - - - N°. 20.

Ordonnance du même du 8. novembre 1677. pour faire contribuer les communautés du Carteronage à l'ustencille, et à la subsistance des Troupes - - - - - - - N°. 21. et 22.

Lettre du Duc de Roquelaure du 27.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

R. 1. Juillet 1681. portant avis de logemens de Troupes en ville. ———— N°. 23.

Ordonnances de M. de St. Ruhe des 1er. novembre 1686. 23. mai et 27. octobre 1687. et 1er. mai 1688. pour loger une compagnie d'Infanterie ou de Dragons, en six piéces -- N°. 24. —— 29.

Acte fait le 9. mai 1692. par un Capitaine logé en ville sur la desertion d'un Soldat, parcequ'un Consul avoit changé son billet sans la participation des autres Consuls et du Capitaine ---- N°. 30.

Ordonnance du Roi en 1702. pour le Reglement des Etapes ———— N°. 31.

Copie de Lettre ecrite le 1er. avril 1719. par M. le Regent à M. l'Intendant concernant les Troupes et les fournitures qu'on est obligé de leur donner --- N°. 32.

Lettre d'avis de M. l'Intendant du 15. octobre 1724. au sujet de l'arrivée de deux Compagnies de Dragons du Roi ———— N°. 33.

Copie d'ordre pour le logement de ces deux Compagnies ———— N°. 34.

Livre pour le controle des Logemens et fournitures de chevaux et charrettes dans Vic depuis le 1er. Juillet 1732.. N°. 35.

Extrait du Reglement du 25. octobre 1716. avec l'ordonnance de Poitiers de 1651. sur les logemens, et par qui ils doivent etre fournis ———— N°. 36.

ordonnance

Ordonnance du Roi pour les Etapes du 13. Juillet 1727. ———— N°. 37. R. 1.

Sept Lettres d'avis pour des Troupes ou les équipages de l'Intendant. N°. 38. —44.

Lettre de M. l'Intendant du 23. mars 1736. qui ordonne la revüe des Recrües ———— N°. 45.

Ordonnance du Roi du 30. novembre 1729. en interpretation de celle du 13. Juillet 1727. ———— N°. 46.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

R. 2. Liasse Seconde.

Plaintes sur le Logement ou le desordre des Troupes.

Procez Verbal du 31. Janvier 1619. des plaintes des excez commis par la compagnie du Baron de Thianges. N°. 1.

Acte de requisition et protestation du 30. avril 1643. contre le Sr. Dourout, Capitaine dans Saintonge, qui vouloit rester en ville au delà de ses ordres. N°. 2.

Acte de requisition et protestation du 1er. mai 1643. contre les Consuls de Rabastenx au sujet des Troupes qui avoient logé dans leur ville --- N°. 3.

Acte de signification du 7. août 1645. contre le Sindic du Païs au sujet du logement des Troupes --- N°. 4.

Acte fait au même le 25. decembre 1645. pour le soulagement de la commté. qui etoit surchargée de Troupes -- N°. 5.

Acte fait le 14. Janvier 1646. pour le Sindic de Bigorre au Sr. de la Palu au sujet du peu de discipline de sa troupe. N°. 6.

Arrêt du conseil du 10. avril 1646. pour faire payer la communauté de ses avances pour les Troupes ---- N°. 7.

Acte de protestation fait le 25. Janvier 1650. aud. Sr. de Villarthey, Commissaire, à cause des desordres faits par les Troupes. N°. 8.

Requête

Requête presentée au Parlement de Toulouse le 19. avril 1666. au sujet de la Distribution des Logemens -- N°. 9. R. 2.

Verbal fait le 19. août 1674. par les Consuls contre les violences de M. de Talasac. --------- N°. 10.

Lettre du 28. août 1674. à ce sujet par le maréchal d'albret ---- N°. 11.

Quatre Verbaux des 24. Janvier, 4. 12. et 24. fevrier 1675. au sujet des violences des Soldats --- N°. 12. — 15.

Ordonnance de M. l'Intendant du 24. Novembre 1674. signifiée le 3. mars 1676. sur l'exemtion de logement pour le Commis du Papier Timbré --- N°. 16.

Copies de Requêtes et Ordonnances de l'Intendant contre les Communautés du Castelonage et pour la Police des Troupes ---------- N°. 17.

Quatre Verbaux des 11. 12. et 15. novembre 1677. contre les Soldats qui maltraitoient leurs hôtes. N°. 18. — 21.

Sindicat du 14. novembre 1677. pour aller se plaindre à l'Intendant au sujet du suport dans les Logemens des Troupes. N°. 22.

Verbal du 22. mars 1678. fait par les Consuls que des Soldats avoient maltraité. N°. 23.

Copie d'acte fait le 4. avril 1685. par le Sr. de Monlezun aux Consuls au sujet du peu d'ordre dans les Logemens ---- N°. 24.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

R. 2. Copie de Lettres du 5. août 1685. portant exemtion de logement pour le Sr. Tribons, Sellier, ——— N°. 25.

Verbal du 30. mai 1685. contre les officiers qui ne contenoient pas leurs Cavaliers ——— N°. 26.

Ordonnance du 13. août 1686. en deffense de loger chez les Fermiers ou sous fermiers des domaines, ou de prendre leurs chevaux ——— N°. 27.

Acte de sommation fait le 9. octobre 1688. contre M. de Lautrec, Capitaine de Dragons au Regiment de Languedoc, au sujet d'un Dragon blessé et laissé dans l'hopital ——— N°. 28.

Acte fait le 12. Janvier 1688. par M. Harader pour le soulager du logement d'un officier durant l'absence du Sr. Harader, son Pere ——— N°. 29.

Acte de sommation et protestation du 10. novembre 1691. pour les Consuls contre les officiers du Regiment de la Salle Dragons, au sujet des excez de leurs troupes et du defaut de payement des Vivres ——— N°. 30.

Requête à l'Intendant contre ces officiers ——— N°. 31.

Requête et information en 1699. au sujet de la plainte portée par Larré Casques, qu'on lui avoit pris d'autorité une barrique de

de vin pour les Troupes ——— N°. 32. R. 2.

Acte fait le 2. fevrier 1704. par M. Cloche, Prebendé, pour etre exemt du logement de Gens de Guerre, qu'on donnoit à ses sœurs, qui demeuroient avec lui. N°. 34.

Significations de Requêtes et ordonnances de M. l'Intendant des 15. fevrier 1728. et 13. novembre 1730. par M. de Normande, pour etre exemté de logement comme Greffier en chef. N°. 34. et 35.

Signification du Privilege du Marguillier des Captifs du 20. avril 1731. ——— N°. 36.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

R. 3. Liasse Troisième.

Emprunts pour les Troupes, Impositions, ou accords avec les officiers, ou remboursement des Logemens.

Ordonnance de M. d'Espenan du 20. Decembre 1638. pour faire venir son Regiment en Bigorre, et le faire payer des 10000.# à lui promises... N.° 1.

Deliberation des Etats au mois de Fevrier 1641. qui reconnoit aux villes de Tarbe et de Vic 32560.# ---- N.° 2.

Remboursement des Logemens en 1645. ---------- N.° 3.

Quittance faite en 1645. de la somme de 5050.# pour la Compagnie de Candale ---------- N.° 4.

Accord fait le 23. fevrier 1646. par le Sindic du Païs avec les officiers de cette Compagnie ---------- N.° 5.

Deliberation des Etats du mois de Fevrier 1647. qui adjuge quarante sols par cavalier ---------- N.° 6.

Ordonnance du Duc d'Epernon du 28. Janvier 1650. pour que les Souffrances du logement des Troupes dans ce Païs soit regalé sur toutes les communautés au prorata de la Taille ---------- N.° 7.

Quittance de la somme de 31631.# 3.s couchée

couchée sur l'Etat du Païs en 1667. N.° 8. R. 3.

Acte d'obligation du 11. avril 1652. de 26000.# pour la ville stipulée par M. de Pujo ---------- N.° 9.

Deliberation de la Direction des Etats du 8. fevrier 1675. pour la subsistance des Troupes, avec permission de se servir à cet effet de l'argent dû pour les Tailles ---------- N.° 10.

Requete presentée à M. l'Intendant pour obtenir permission d'imposer 2000.# pour la subsistance des Troupes, repondüe de ces mots: „Les Supplians sont fous, il leur „faudroit faire le Proces sur la simple „Requete ---------- N.° 11.

Ordonnance de M. l'Intendant du 12. Decembre 1677. pour faire contribuer les Communautés du Carteronage de Vic pour la subsistance des Troupes, et extraits d'ordonnances à ce sujet. N.° 12. et 13.

Deliberation des Etats du 11. Juillet 1678. qui adjuge à la ville de Vic 8627.# 1.s pour le quartier d'hiver ou les passages de ladite année ---------- N.° 14.

Lettres et mandemens pour l'ustensile des 8. Decembre 1713. 28. et 31. Decembre 1715. 8. Janvier 1716. 26. novembre 1733. 30. novembre 1734. et 31. Decembre 1735. ---------- N.° 15. — 21.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

R. 3.

Liasse 4e

Liasse Quatrième. R. 4.

Ustencille et Comptes des Fournitures aux Troupes.

Comptes de Depenses pour les Troupes en 1635. 1646. 1647. 1650. et 1651. par les consuls. - - - - - - - - - N.° 1. — 6.

Rolle du foin livré en 1656 - - - N.° 7.

Acte de protestation fait par les consuls le 13. Decembre 1677. à differens habitans pour assister au payement de l'ustencille aux officiers - - - - - - N.° 8.

Compte du Sr. la Grille, Consul en 1677. - - - - - - - - - - N.° 9.

Rolle du foin acheté en 1682. par le Sr. Paul Vimard, consul. - - - - N.° 10.

Compte du Sr. la Grille, consul en 1682. - - - - - - - - - N.° 11.

Distribution de l'avoine par le même en 1685. - - - - N.° 12.

Etat du foin et de la viande fournis en 1685. - - - - - - - - - N.° 13. et 14.

Ordonnance de l'Intendant du 7. Juillet 1685. avec la taxe du foin à porter au Camp de Tarsac, et le certifié de la remise - - - - - - - - - N.° 15. et 16.

Comptes des Consuls pour l'ustencille avec le Rolle en 1688. 1689. 1690. et 1692. le relica des Consuls de 1690. montant à 650.lt 2.s 10.d et quittance d'ustencille en 1692. - - - - - - - - - N.° 17. — 29.

R. 4. Actes faits le 2. octobre 1693. par l'Etapier, faute de payemens, et le 13. Janvier 1693. par le Sr. Normande pour l'ustencille — — — — — — — — N°. 30. et 31.

Acte par l'Etapier, faute de payemens le 9. mars 1694. — — — — — — — N°. 32.

Requêtes et Deliberations des Etats pour l'establissement de l'Etappe — — — N°. 33.

Comptes avec le Sr. de Lussé au sujet de l'Ustencille — — — — — — — N°. 34.

Liasse 5e.

Liasse Cinquième. R. 5.

Casernemens & Routes.

Route des chevaux-legers de Candale en 1645. — — — — — — — — N°. 1.

Route du 2. avril 1676. pour une Compagnie de la Marine — — — N°. 2.

Lettre de l'Intendant du 23. Juillet 1681. portant Copie de Route — — — N°. 3.

Lettre du Secretaire de l'Intendant du 27. mars 1683. pour avertir de ne pas mettre les Routes des Troupes sur du Papier Timbré — — — — — — N°. 4.

Lettre du 25. Juin 1684. portant attestation de la remise des certificats des logemens, et qu'il n'en faut pas payer le port — — — — — — — N°. 5.

Route du marechal de Lorge pour une Compagnie de Cavalerie — — — N°. 6.

Reparations faites en 1717. aux Ecuries et Casernes pour le Regiment de Marsillac. N°. 7.

Etat de Depense en 1724. pour le Casernement des Dragons du Roi. — — N°. 8.

Polices passées le 16. novembre 1724. avec Mrs le chevalier de Monda et Constance pour le loyer de leurs Ecuries — — N°. 9. et 10.

Etat du Casernement de la Compagnie de Bouville en 1724. — — — — — — N°. 11.

Copie de lettre de l'Intendant du 20. Novembre 1724. servant de Reglement pour le Casernement — — — — — — — — N°. 12.

Rolle d'Escalere, Serrurier, pour le travail

R. 5. par lui fait aux casernes en 1724. N°. 13.

Rolle de Depense à la Caserne du Soleil en 1724. — — N°. 14.

Inventaire de la Caserne de Parabut en 1724. — — N°. 15.

Reparations de la Caserne du Soleil en 1727. et reçus des Casernes — N°. 16. et 17.

Lettre de M. de Grainville du 2. novembre 1727. au sujet du loüage de la Grange pour Ecurie — — N°. 18.

Etats de depenses pour les Casernes en 1728. leur état, et reçus de deux Casernes — — N°. 19. 20. et 21.

Etat des effets retirés en 1729. de la Caserne etablie chez M^r. Bouchotte. N°. 22.

Route du Regiment de la Marche, Infanterie, des 16. et 17. novembre 1730. avec deux cahiers de Cartouches du même Regiment — N°. 23. 24. et 25.

Livre pour coucher les Routes et y copier les Cartouches commencé le 29. Juin 1732. — — N°. 26.

R. 5.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

R. 6. Liasse Sixième.

Charroirs, Ports des Malades ou Bagages, chevaux de Loüage.

Deliberation du 6. novembre 1678. pour payer quatre char etrangers pris pour porter des soldats malades - ——— N°. 1.

Acte de protestation du 29. Janvier 1679. par Pierre Dandrest dit Bortiu contre les Consuls, au sujet des chevaux pris pour conduire les officiers, qui les retinrent deux journées. ——— N°. 2.

Ordonnance de l'Intendant du 17. Juin 1687. au sujet des chevaux, Boeufs et charrettes à fournir aux Troupes - - - - - - N°. 3.

Copie d'acte de bail en ferme des chevaux de loüage en faveur des Srs. La Taste et Dargaignon en 1688. - - - - N°. 4.

Copie d'ordonnance de l'Intendant du 30. Juillet 1689. en deffense aux Consuls de prendre ces chevaux sans en repondre. . N°. 5.

Copie d'acte de protestation fait le 17. novembre 1690. aux Consuls par lesdits Srs. Dargaignon et la Taste au sujet des chevaux de loüage pour les Troupes ——— N°. 6.

Etat fait en 1721. des charrettes que les Communautés du Carteronage doivent fournir - - - ——— - - - N°. 7.

Rolle des charrettes fournies en divers tems depuis le 12. Decembre 1719. - - - N°. 8.

Ordonnance de M. de Lesseville, Intendant du 18. fevrier 1719. qui ordonne aux commtés voisines de fournir des charretes lorsque les Troupes passent - - ——— - N°. 9.

R. 6.

Etat de ceux qui fournirent des charretes et chevaux pour le Regiment de la Reine en 1733. - ——— N°. 10. et 11.

Lettre de l'Intendant du 2. Septembre 1733. qui marque que les chevaux sont assez payés à vingt sols, pourvû qu'ils puissent revenir le même jour, et remet à en decider plus positivement à Pau - ——— N°. 12.

Requête des Consuls de Sarriac du 26. fevrier 1734. au sujet des charrettes qu'on leur faisoit fournir à Vic, reponse à ladite Requête, avec l'ordonnance de l'Intendant du 19. Juin 1734. qui ordonne l'execution de celle de M. de Lesseville contre Sarriac et le Carteronage - - - N°. 13. et 14.

Requête des Consuls de Caixon pour le même fait du 8. octobre 1733. signifiée le 2. Janvier 1735. aux Consuls de Vic. . N°. 15.

Acte du consul de Gensac du 18. Decembre 1736. sur le même fait - - - - ——— N°. 16.

Ordonnance de M. de Baslore, Intendant, du 3. Janvier 1737. qui ordonne aux Communautés de la Reule, Noillan, Sanous, St. Lezer, Pujo, Camalez, Andrest, Seron, Villeneuve-les-Bearn, Escaunets, Toustat, Marsac, Villenave, Baseillac, Ugnoas, Talasac, Sarriac, Artagnan, la Fitole, et Liac, de fournir des charretes attelées de Boeufs ou

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

R. 6. Chevaux lors que les Troupes passent à Vic. ———— N°. 17.

Liasse 7e.

Liasse Septiéme. R. 7.

Milice, Ban et Arriereban.

Ordre donné le 19. fevrier 1570. par le Baron de Larboust au Capitaine Soule pour lever 200. hommes --- N°. 1.

Rolle des feux allumans de la ville et Cartelonage, avec celui des soldats qu'il faut fournir ———— N°. 2.

Rolle de ce qui fut avancé pour la milice envoyée à Peyrousse en consequence de l'ordre de M. de St Luc en 1665. ——— N°. 3.

Copie d'ordre pour envoyer cinquante hommes à Lourde du 9. mars 1665. . N°. 4.

Lettre du Marechal d'Albret du 30. mars 1674. pour l'aider à faire un Regiment d'Infanterie ———— N°. 5.

Ordonnance du meme du 26. avril 1674. portant deffenses de faire des enrollemens par force ———— N°. 6.

Copie d'ordonnance du même du 9. Juin 1675. pour envoyer des hommes pour garder M. le Duc du Maine aux Eaux ——— N°. 7.

Deliberation des Etats du 3. aout 1675. portant ordre de lever des Gens pour aller à la montagne contre Audijos, et que la ville de Vic et son Cartelon, fournisse quarante cinq hommes ———— N°. 8.

Certificat de M. Dubarbier, Commissaire Ordonnateur, de la remise de cinq miliciens pour la ville de Vic, et frais faits à cet égard

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

R. 7. du 1er mai 1727. ——— N°. 9.

Rolle des Garçons pour la milice en 1729. ——— N°. 10.

Ordonnance du Roi du 25. Janvier 1729. pour remplacer la milice — N°. 11.

Procez verbal de la levée des milices en 1729. ——— N°. 12.

Lettre et reçu de Sr. pour les droits du Subdelegué pour la levée des milices des 28. août et 21. Septembre 1729. ——— N°. 13.

Arrêt du conseil d'Etat du Roi du 20. Decembre 1729. qui dispense de la milice ceux qui acquereront les maitrises créées par les Edits des mois de novembre 1722. et juin 1725. ——— N°. 14.

Ordonnance du Roi ~~et de l'Intendant~~ du 25. fevrier ~~mars~~ 1730. pour faire faire par les Intendans ~~aller les Miliciens~~ ou leurs preposés la revuë generale des milices. ~~[illegible]~~ ——— N°. 15.

Ordre du Roi et de l'Intendant du 20. mars 1730. pour faire aller les miliciens à la revuë à St. Sever ——— N°. 16.

Ordonnance du Roi du 25. mars 1730. concernant les fugitifs et deserteurs de la Milice, qui voudront profiter de l'amnistie du 17. Janvier 1730. ——— N°. 17.

Ordonnance du Roi pour le licentiement et le remplacement de la moitié de la milice du 12. octobre 1730. ——— N°. 18.

Exemtion de la Milice pour les acquereurs des maitrises du 23. Decembre 1730. — N°. 19.

Ordonnance du 10. Janvier 1731. pour le

le remplacement de la milice — N°. 20. R. 7.

Ordonnance du Roi du 20. avril 1731. pour la revuë generale des milices. N°. 21.

Six Procez verbaux de levée des milices des 23. avril et 14. Juin 1726. 16. Fevrier 1731. 13. mars 1733. 20. Fevrier 1734. et 12. Fevrier 1735. ——— N°. 22. — 27.

Etat des miliciens, dont le double a été envoyé le 18. avril 1737. à l'Intendance. N°. 28.

Cinq Ordonnances du Roi concernant les milices des 16. Decembre 1726. 25. decembre 1732. 2. août et 22. novembre 1733. et 25. août 1734. ——— N°. 29. — 33.

Six ordonnances de l'Intendant à ce sujet des 14. Janvier 1733. 6. Janvier, 12. et 19. fevrier et 25. Decembre 1734. et 16. fevrier 1735. ——— N°. 34. — 39.

Lettre du Sr. Perier, Subdelegué, du 25. Juillet 1733. pour le payement du milicien de Vic. ——— N°. 40.

Instruction aux Commissaires pour la levée des milices ——— N°. 41.

Jugement rendu le 15. novembre 1733. contre un Deserteur milicien — N°. 42.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

R. 7

Liasse 8e.

. Liasse Huitième. R. 8

Ordres sur le port d'armes.

Ordonnance de Mr. de St. Luc du 24. mars 1665. portans deffenses de porter des armes, ni épées ——— N°. 1.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

R. 9. **Liasse Neuvième.**

Paix & Guerre dans la Ville, Gouverneurs du chateau, ou de la Province.

Etablissement d'un Gouverneur à Vic en 1568. et Reglemens pour une Croisade contre les Religionnaires d'autorité du Roi. - - - - - - - N°. 1.

Missive des Consuls de Marciac du 6. fevrier 1625. au sujet du soulevement des Huguenots - - - - - N°. 2.

Demande faite en 1624. à la ville par M. de Neys de mousquets qu'on lui avoit emprunté, avec la condamnation en 1645. - - - - - N°. 3.

Lettre de créance de M. de St Luc du 23. Janvier 1663. pour forcer le chateau de Gensac - - - - - N°. 4.

Lettre de cachet du Roi du 23. Fevrier 1686. sur la nomination de M. de Boufflers pour commander dans la Province - - - - - N°. 5.

Lettre de cachet du Roi du 6. août 1686. qui nomme M. de St Ruhe au meme emploi. - - - - - N°. 6.

Lettre ecrite le 6. Septembre 1652. par M. de Navailles, Senechal de Bigorre, aux Consuls de Vic pour leur donner avis que le Baron de Leran venoit en

Bigorre

Bigorre avec des troupes, et de se tenir sur la deffensive - - - - N°. 7. R. 9.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

S.1.

S.

Indication I. des Dettes de la Communauté de Vic, etats desdites Dettes et agis contre plusieurs Creanciers, II. Ordonnances, arrêts ou Reglemens Contre les Créanciers, III. Procez ou Reglemens contre les Communautés du Païs, Regalement des Etats, ou adjudication des sommes à la ville de Vic pour les Quartiers d'hiver ou les Logemens, IV. actes de créances sans pieces de Procez, V. et actes de Creance avec les Pieces des Procez.

Liasse Premiere.

Indication des Dettes, Etats d'icelles ou agis contre plusieurs Creanciers.

Regitre des Indications faites en 1666. aux Creanciers de la ville .. N°. 1.

Exploits fait en 1666. à divers Créanciers ———— N°. 2.

Acte d'oposition fait par Mondeton, Substitut, à la Deliberation du 6. Decembre 1676. au sujet de l'indication des sommes dües par la Communauté de Vic ———— N°. 3.

Etat des Sommes dües aux Créanciers Etrangers ———— N°. 4.

Sept

Sept états des sommes dües aux Créanciers ———— N°. 5. S.1. II.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

S.12 Liasse Seconde.

Ordonnances, Arrêts ou Reglemens contre les Creanciers.

Arrêts du conseil des 27. mars et 9. mai 1662 pour la reduction des interêts dûs aux creanciers au denier 18. N°. 1.

Extrait de l'arrêt du 27. mars 1662. portant renvoi devant l'Intendant pour la verification des Dettes ------ N°. 2.

Ordonnance des Commissaires du 7. août 1664. pour assigner les créanciers à remettre leurs actes de créance -- N°. 3.

Ordonnance des mêmes du 25. Septembre 1664. qui enjoint aux creanciers de prendre les indications qui leur seront faites -- ---- N°. 4.

Ordonnance des mêmes du 21. Janvier 1665. qui deffend aux Habitans de Vic de ceder leurs creances à d'autres qu'à des Habitans --- N°. 5.

Ordonnance pour le payement des interêts de 1665. ------ N°. 6.

Ordonnance de M. de Coture, Subdelegué, du 20. Janvier 1666. pour obliger les creanciers de remettre leurs titres de créance -- ---- N°. 7.

Acte de sommation et requisition du 20. fevrier 1666. pour le Sindic de Vic contre certains créanciers pour declarer leurs demandes - ---- N°. 8.

Lettres

Lettres de M. Coture sur la verification des dettes --- N°. 9. S. 2.

Extrait d'ordonnance de M. l'Intendant du 12. avril 1666. portant que les créanciers remettront leurs titres dans huitaine pour être contredits --- N°. 10.

Exploit d'assignation donnée le 2. Decembre 1666. aux creanciers pour prendre des indications --- N°. 11.

Lettre de M. l'Intendant du 10. août 1673. au sujet de la reduction des rentes, surtout de celle de Mr. de Rebenac. -- N°. 12.

Consulte du 1er. octobre 1676. concernant le retablissement des Dettes de la ville de Vic. ------ N°. 13.

Copie de Requêtes, ordonnances et lettres de M. l'Intendant en 1679. sur la maniere de payer aux creanciers les interêts arrerages -- ---- N°. 14.

Ordonnance de M. l'Intendant du 30. octobre 1679. qui enjoint de remettre un Etat des Dettes restantes par les communautés ------ N°. 15.

Arrêt du Conseil du 15. mars 1681. qui renvoye devant l'Intendant la verification des dettes des commtés. N°. 16.

Copie de Declaration du Roi du mois d'avril 1683. au sujet desdites dettes - N°. 17.

Lettre envoyée par M. de St. Crist du 26. fevrier 1721. pour la verification des

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

S. 2. Dettes de la Communauté - - - N°. 18.

Lettre du même du 16. Fevrier 1722. au sujet de l'interêt des sommes duës par les villes et Communautés - - - - N°. 19.

Arrêt du conseil d'Etat du 24. Juillet 1666. qui regle les dettes sur la Comm.té de Vic, et etablit le regalement sur les autres de Bigorre, avec la permision d'imposer 1240.£ 14.s pour les fraix municipaux et inévitables de la Communauté... N°. 20.

Liasse 3e.

Liasse Troisième. S. 3.

Procez ou Reglemens contre les Communautés debitrices à la notre, Regalement des Etats ou adjudications de sommes à la Ville pour les quartiers d'hiver ou les Logemens.

Demandes faites en 1646. par le Sindic de Vic contre le Sindic des Etats devant l'Intendant au sujet des dettes contractées pour le logement des Troupes, et en demander le Regalement, et ordonnance sur ce de l'Intendant. N°. 1. et 2.

Exploit d'assignation du 3. Fevrier 1647. donnée au Sindic du Païs pour faire rembourser les habitans de Vic de la somme de 32000.£ - - - - - N°. 3.

Deliberation des Etats du 19. Fevrier 1654. qui donne pouvoir au S.r Monde, Deputé de Vic, d'emprunter des sommes au Nom des Etats pour la subsistance des Troupes. - - - - - N°. 4.

Etat de ce que le Deputé de Vic aux Etats en 1655. doit demander qu'il lui soit regulé par les Etats - - - N°. 5.

Arrêt du conseil du 12. fevrier 1659. portant renvoi devant l'Intendant au sujet du regalement - - - N°. 6.

~~[illegible]~~

S. 3. Acte de requisition et protestation du 15. Juillet 1659. contre le Sindic de Tarbe au sujet du regalement - - - N°. 7.

Adjudication de sommes faite en 1672. en faveur de la Ville pour les logemens : source de nos dettes - - - N°. 8.

Deliberation des Etats du 23. avril 1675. qui adjuge à la Ville 320tt. - - N°. 9.

Acte fait le 25. Juin 1679. par le Sindic de Vic contre celui du Païs au sujet de l'indication faite par les Etats de dettes sur differentes Communautés - - - - - - N°. 10.

Papiers pour dettes contre la Comm^{té} de Maubourguet - - - - - - - - - N°. 11.

Actes et Procez contre les communautés de Villecomtal, Montaguet et de Maubourguet - - - - - - - - - N°. 12.

Procez contre celle de St. Lezer - - - N°. 13.

Requêtes presentées par les Comm^{tés} d'Andrest, Benac, Gajan, et autres de la Plaine - - - - - - - - N°. 14.

Papiers des Procez contre celles de Visquer, Odon et Ours - - N°. 15. 16. et 17.

Papiers concernant le Sr. de Crés et autres Receveurs du Païs - - - - N°. 18.

Procez contre la communauté d'Ourouix - - - - - N°. 19.

Memoires contre la Communauté de Sere - - - - - N°. 20.

Copie du Reglement fait le 12. Septembre 1667. des Dettes de la Com^{té} de Pujo - N°. 21.

Piéces

Pieces contre les communauté d'Artigues et des Angles - - - - N°. 22. S. 3.

Piéces contre celle d'Arrodet - - - N°. 23.

Liquidation et Reglement des Dettes de la Fitole - - - - - - - - N°. 24.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

S. 4. Liasse Quatrième.

Actes de créance sans pièce de Procez.

Acquit du Sr. d'Ydron du 22 Septembre 1571. — N°. 1.

Papiers concernant la dette de Dominique la Lanne, qui avoit preté 900l. à la Communauté en 1598. N°. 2.

Dette de 70l. du 15. avril 1614. à Bernard Mouledouz, du lieu de Baseillac, par la Ville. — N°. 3.

Dette de 860l. au Sr. Pujo de Montgaillard du 9. septembre 1629. — N°. 4.

Quittance de 2137.l 10s. du 5. Juin 1641. par le Baron de Navailles. N°. 5.

Indication à Mlle de Belloc en 1644. sur les Communautés d'Ours, Belleile et de Gajan. — N°. 6.

Obligation de 114.l du 19. Septembre 1654. pour Jean Berdolet de Hager. N°. 7.

— de 6000.l en 1645. pour le Baron de Domy. — N°. 8.

— de 1600.l du 15. avril 1647. pour le Sr. de Sentilhes, du lieu de Poyastruc. — N°. 9.

— de 12000.l du 13. avril 1648. pour le Maréchal de Gassion. N°. 10.

— de 2000.l du 6. decembre 1650. pour Mr de Castergeloux noble Gabriel de Castelbajac, sieur de Monde, notaire. N°. 11.

— de 97.l 7.s 6.d du 27. Septembre 1654. pour le Sr. Bordes de Belloc. — N°. 12.

Obligation

Obligation de 65l. du 10. Juillet 1654. pour Hugues Basses de Lau. — N°. 13. S. 4.

Verbal de verification de la creance de Jean Merlader, Boucher. — N°. 14.

Obligation de 2125.l du 11. mars 1654. pour Mr. de Maniban. — N°. 15.

— de 1328.l des 14. et 15. mai 1654. pour le Sr. Bonnemason de Nay. N°. 16.

Verbal fait par les Commissaires pour les heritiers de Jean Marson. — N°. 17.

Obligation de 4250.l du 31. août 1654. pour M. d'Estoupignon. — N°. 18.

Créance de la Dame de Saurin. N°. 19.

Obligation de 150.l du 27. novembre 1655. pour Me Dominique Davesies, Recteur de Montesun. — N°. 20.

— de 540.l du 5. novembre 1655. pour Bernadine Ducasse. — N°. 21.

Créances des Srs. Henri-arnaud de Colomez et de la Lanne, Medecin. N°. 22. et 23.

Verbaux pour les heritiers du Sr. d'Heres et la Demoiselle de Sillac. — N°. 24. et 25.

Obligation du 15. novembre 1656. pour la Veuve du Sr. Guillaume Biez. N°. 26.

— pour les Srs. Pierre et Arnaud Lavedan, freres. — N°. 27.

— du 11. Janvier 1656. pour Me. Raimond Lafargue. — N°. 28.

— du 5. octobre 1656. pour noble Jean-Jaques de Pujo-Lafferre, et autre du 30. avril 1657. — N°. 29. et 30.

— du 21. Decembre 1657. pour Me Guillaume Castagnard. — N°. 31.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

S. 4. Obligation du 29. mai 1658. pour noble Dominique de Junca-Lasmuës. N°. 32.

Quittance du 20. mars 1660. pour 129.# 5.s par Bortomieuë de Bergon. N°. 33.

Obligation du 28. novembre 1660. en 1000.# pour le Sr. de Pessan. N°. 34.

Indications des sommes dües au Sr. Pierre la Sabe-Baloc, et à M. de Peyrafite. N°. 35. et 36.

Creance du Sr. Dubois de Tarbe. N°. 37.

Signification faite le 29. avril 1733. à la requête de Mr. Bernard Junca, chapelain de Pomarous, de l'acte de creance qu'il a en ladite qualité sur la communauté, ledit acte en datte du 1er. Juin 1694. N°. 38.

Liasse 5e.

Liasse Cinquiême. S. 5.

Actes de créance avec des Pieces de Proces sur lesdites créances.

Papiers concernant la creance et le remboursement de M. d'Alpe, Juge mage d'auch. N°. 1.

Creance de Mr. d'artagnan-Beuste. N°. 2.

——— de Mr. d'Urder, Juge, Paul-Durder, Mr et Mlle d'odos, qui etoient leurs cessionnaires. N°. 3.

——— du Vicomte de Lavedan et du Sr. de Maussac. N°. 4.

——— des Srs Normande, de Braque, Laborde et Lucantis. N°. 5.

——— du Sr. Dupui de St. Germé. N°. 6.

——— de Mr. de Monda et Salanauve. N°. 7.

——— du Sr. Menvielle, Juge de la ville d'orther. N°. 8.

——— du Sr. Menvielle de Pau. N°. 9.

——— du Sr. Ramondjean. N°. 10.

——— du Sr. Becas, Greffier. N°. 11.

——— des Srs. Monde du chateau et Monleoun. N°. 12.

——— du Sr. Dominique Pujo, Procureur au Parlement de Toulouse. N°. 13.

——— de Mr de Parabere et de Noillan. N°. 14.

——— de Mr. de Belloc de Pau. N°. 15.

——— du Sr Pomarous, cessionnaire de la Dlle de Sillac. N°. 16.

——— du chapitre de Ste. Marie d'auch. N°. 17.

——— des Srs de Pujo-Valison, de Gascot, Prêtre, de Gascot, capitaine, et de Domenge-Casaux. N°. 18.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

S. 5. Créance du Sr. Lalanne du Tilher. N°. 19.

——— du Vicomte de Rebenac. - N°. 20.

——— de Mr. d'antras, de St. Julien et de Ste. Gemme - - - - N°. 21.

——— de Mr. de Ciron - - - - N°. 22.

——— de Mr. de Lendresse - - - N°. 23.

——— de Mr. de St. Cristau - - - - N°. 24.

——— de Mr. de la Fitole, Guillaume, Pierre et Jean de Pujo - - - - N°. 25.

——— du Sr. Jean Ducasse - - - - N°. 26.

T.

T.

T. 1.

Alienations I. faites par la Communauté de Vic, II. Affieffemens ou alienation des avoines, III. affieffemens des Aubieres, IV. arrêts du conseil pour rentrer dans les biens alienés, et ordonnances pour en fournir des Etats.

Liasse Premiere.

Actes d'Alienations par la Communauté de Vic.

Alienation d'un Journal de terre à la Barte en 1571. en faveur de Menjolet Ramondjean, forgeron - - - - - - N°. 1.

——— de trois Journaux deux tiers de champ à Sobanha, pour Menjolet la Marca, Vigneron, et Sire Laurent Colomez, Marchand, en 1571. - - - - - N°. 2.

——— de quatre Journaux de champ à l'arcaleix en 1571. pour Philipe Duclos - - - - - N°. 3.

——— de quatre Journaux de pré à Balloc en 1571. pour Domenge de Merca - - - - - N°. 4.

——— de dix journaux de terre à la Barte en 1572. pour Jean et Pierre Dessaux - - - - - N°. 5.

——— de cinq Journaux de champ à l'arcaleix en 1572. pour Peyrot Gourgue et Domenge de Monda - - - - N°. 6.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

T. 1.

Alienation de trois Journaux de champ à Sobanha pour Bortomieu Vise en 1573. - - - - - - - - - - - N°. 7.

———— de quatre Journaux de vacans à Sobanha en 1573. et d'une piece aux arcaleix pour le même. N°. 8. et 9.

———— d'un quart de Journal aux arcaleix en 1573. en faveur de Gaillard Escalere - - - - - - - - - - - - N°. 10.

Deux Memoires de terres venduës par la ville en 1656. et 1657. - - - N°. 11. et 12.

Achat de six journaux de bousigue au marmajou le 19. mars 1620. par menjon Darrigadon, et leur revente en 1679. par Caterine Darrigadon à Mr. de Monda. N°. 13. et 14.

Acquisition de la maison devant l'Eglise pour 60.# par Jean fages, Apoticaire, le 4. août 1643. - - - - - - - - - - N°. 15.

Vente en faveur de Peyroton Dandrest en 1620. de cinq journaux de champ à la Barte prés Lagau. - - - - - - - N°. 16.

Consulte en 1666. contre Guillaume Dandrest au sujet dudit achat. - - - N°. 17.

Apointement du 23. avril 1659. qui condamne Pierre Vise à payer dixneuf journaux et demi de terre qu'il avoit acquis au marmajou. - - - - - - - - - - N°. 18.

Apointement du 4. mai 1659. qui condamne le Sr. Jean Junca-Boësse à payer un Journal et demi pré à Lanarché - - N°. 19.

Surdite faite le 6. août 1679. par mr de

T. 1.

de Trebons sur vingt journaux de terre Tujagua au marmajou - - - - - - - N°. 20.

Acte d'oposition du 18. Juillet 1699. devant Melis et Lange, notaires au chatelet, portant procuration au Sr Arnaud Dupouy, fait par M. de la Bordene, alors Mousquetaire, en qualité de Gouverneur de Vic, à l'échange fait ou à faire avec Jean Merlades derriere la Boucherie - - - - - - - - N°. 21.

Copie de Production sur remise de piéces et sommation de produire contre la Veuve du Sr. Casaubon, chirurgien, et Caterine Casaubon, Epouse de Paul fortassin, au sujet de l'achat d'un lopin de terre inculte prés la maison dudit Casaubon le 8. fevrier 1699. la dite Production signifiée au Sindic de la Communauté le 3. mai 1713. - - - - - - - - - - N°. 22.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

T. 2. Liasse seconde.

Affieffemens des avoines & leur alienation.

Vente de huit journaux de pré en faveur de Jean Dupont, barbier, situés au Marmajou, le 22. fevrier 1527. sous la rente de huit cartons d'avoine payables à la Communauté à la fête de la Toussaints - - - - - - - - N°. 1.

Livre de Lieve des avoines des prés et champs du Marmajou pour l'année 1556. où il est dit, que chaque arpent donne un coüart d'avoine, et chaque journal un liard de taille - - - - - - - - N°. 2.

Acte du 25. novembre 1599. contenant depôt fait entre les mains de Pierre Ducasse, Capitaine, pour retirer les avoines vendües par la Communauté au Seigneur de Parabere - - - - - - - - N°. 3.

Mandement de trois livres en 1604. pour la faction du Livre des avoines - N°. 4.

Arrentemens des avoines des Artigaux, ou autres, en 1605. 1630. 1633. et en 1641. - - - - - - - - N°. 5. 6. 7. et 8.

Reconnoissances retenuë par la Fargue, notaire, en 1643. de ceux qui doivent les avoines - - - - - - N°. 9.

Afferme des avoines en 1645. et 1646. - - - - - - - - N°. 10. et 11.

Rolle des avoines ou Livre de lieve pour 1653. - - - - - - - - N°. 12.

Affieffement

Affieffement d'un arpent de terre au Marmajou le 15. Janvier 1504. — sous le fief d'un coüart d'avoine paiable à la Toussaints à la Garde de Vic, par Dominique de Severio, Garde, à Manaud de Fontas. - - - - - - - - N°. 13. T. 2.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

T. 3. Liasse Troisieme.

Affieffement des Aubieres.

Etat de ceux qui ont planté des aubieres dans les Communaux. . N°. 1.

Arpentement d'aubieres fait le 15. mars 1730. ——— N°. 2.

Etat plus étendu des aubieres fait en 1730. ——— N°. 3.

Arpentemens des aubieres des 29. et 30. decembre 1729. ——— N°. 4.

Liasse 4e

Liasse Quatrième. T. 4.

Arrêts du conseil d'Etat pour rentrer dans les Biens aliénés, et Ordonnances pour en fournir les Etats.

Copie d'Edit du Roi donné en 1667.

XII. 377. portant permission aux Communautés de rentrer dans les Biens par elles aliénés ——— N°. 1.

Ordonnance du 25. avril 1668. pour donner l'Etat des biens aliénés par les Communautés ——— N°. 2.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

U.1.

U.

Usurpations I. des biens de la — Communauté de Vic du coté de — l'Adour, II. du coté de Lechez: III. — Enlevemens ou remises des Papiers; IV. Reçus des Papiers, ou Memoires de ceux qui sont ailleurs.

Lialse Premiere.

Usurpations du coté de l'Adour.

Piéces du Procez contre Mr. de Monde au sujet d'une aubiere qu'il pretendoit avoir prez le Pont de l'Adour, avec une vuë figure de ce Parsan ------ N°. 1.

Etat donné par les Consuls en 1678. des usurpations sur la Commté ---- N°. 2.

Copie d'acte fait le 4. Janvier 1681. Contenant protestation pour Casenave, fermier du Bernata de la Malte, contre M. de Sillac, qui le troubloit dans la jouïssance de sa ferme. ------ N°. 3.

Memoire fait en 1727. sur le trouble donné par Sanson Lavedan, dit la — Galoche, du lieu d'Artagnan, au sujet du Bernata de Clauso, qu'il s'aproprie tous les jours ---------- N°. 4.

Sentiment de M. de la Grange, avocat, au sujet de l'aubiere, qui est devant la mesairie de M. de Salanave, du 21. Janvier 1730. ---- N°. 5.

Sentence

U.1.

Sentence arbitrale au sujet des differens de la Communauté avec Mr. Casaubon d'Artagnan, pour raison — d'une aubiere au parsan de Caüé .. N°. 6.

Lettre de M. la Grange, avocat, au sujet de certains termes de la dite sentence du 25. mars 1730. -------- N°. 7.

Mandement du 8. mai 1601. de 5s. 9d. à la Garde pour avoir été visiter la Pouge prez le Bernata de Clauso .. N°. 8.

Requête en plainte presentée par le Sindic le 9. Juin 1732. contre Sanson Lavedan, habitant d'Artagnan, qui avoit coupé des aunes au Bernata de Clauso et comblé un fossé de separation des deux Terroirs ------ N°. 9.

Memoire fait en 1733. au sujet des contestations entre la Communauté et — Sanson Lavedan pour raison du Bernata de Clauso, apres un compromis par — Deliberation du 8. mars 1733. ---- N°. 10.

Six Lettres du Sr. Doaran au sujet du Procez avec Lavedan des 26. Juin et 5. Decembre 1733. 26. mai, 12. Juin, 20. — aoüt et 10. Decembre 1734 .. N°. 11 — 16.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

U. 1.

Liasse 2.de

Liasse Seconde. U. 2.

usurpations du côté de Lechez.

Nota, il n'y a point de numero 1er. par megarde.

Copie d'acte de protestation fait le 8. avril 1648. au sujet du trouble donné à Pierre Combessies en la jouissance de la ferme des aubieres et Bernatas le long de Lechez par les Srs. d'Ugues et Ramonané N.o 2.

Griefs baillés par le Sindic de la communauté contre Me Jean Lafargue, avocat, au sujet d'usurpation à la Nogarede - - - - - - ——— N.o 3.

Contredits dudit la Fargue à ce sujet - - - ——— N.o 4.

Deliberation du 23. novembre 1681. qui charge le Sindic d'agir contre les Srs. Monde et Dandrest pour raison de l'enlevement des Bernes + - - —— . . N.o 5. + aulnes

Estime faite le 26. decembre 1681. en consequence des plaintes des fermiers dudit Bernata d'anglade - - —— - N.o 6.

Requête et plainte du 21. Decembre 1681. contre le Sr. Monde, notaire, et Monde la Vignote, au sujet du Bernata dit le Trauquet de la Houresse echangé avec la communauté de St. Lezer . . . . N.o 7.

Deliberation du 7. Juin 1682. qui accorde au Sr. de Mondeton la jouissance d'un couroir servant de chemin de servitude,

U. 2. revoquée le 14. Janvier 1685. et requête à ce sujet --- N°. 8. 9. et 10.

Sentence arbitrale du 14. Janvier 1701. contre le Sr. Colomer au sujet du Bernata prés le Pont de bat, avec l'arpentement du fonds dudit Sr. Colomer fait le 15. Juin 1701. et un plan du terrain contentieux --- N°. 11. 12. et 13.

Lettre du Sr. Doazan du 13. mai 1733. avec une Requête repondue la veille en jugement contre la Dlle. la Deirade et le Sr. Lachapelle au sujet du Bernata et aubiere qu'ils s'aproprient prés de Lecher -------- N°. 14. et 15.

Acte de protestation fait le 14. avril 1734. par le Sindic contre le Sr. Balloc au sujet d'un fossé par celui ci dans le terrain de la Communauté à Balloc ------ N°. 16.

Deux extraits de Deliberation du 4. mai 1735. au sujet de la Digue faite par Mr. de Harader prés son moulin de la Tourette ---------- N°. 17. et 18.

Requête presentée le 4. octobre 1735. à Mr. l'Intendant contre ledit Sr. de Harader --------- N°. 19.

U. 2.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

U. 3. Liasse Troisième.

Enlevemens des Papiers.

Rolle de Fontas en 1606. pour avoir été à St. Sever de Rustan parler au capitaine la Motte, et ensuite à Labatut Higuere pour les Titres - - - - - N°. 1.

Remise de Papiers par Mr. de Harader, maire. - - - - - N°. 2.

Monitoire contre ceux qui ont enlevé les Papiers, ou les retiennent. N°. 3.

Liasse 4e.

Liasse Quatrième. U. 4.

Recus des Papiers ou Memoires de ceux qui sont ailleurs.

Attestation de M. Bousquet du 1er. mars 1693. qu'on ne lui a pas remis les comptes de 1687. 1688. 1689. et 1690. N°. 1.

Billet du 1er Juillet 1720. par Mr l'abbé Colomer de quatre pieces du compte de M. de la Bordene pour le moulin - - - N°. 2.

Recepissés des 16. Janvier et 22. mai 1728. par le Sr. La Serre, Procureur à Pau, des titres à lui remis - - - - - N°. 3. et 4.

Indication des Papiers de la communauté qui sont chez M. Doazan, Procureur au Parlement de Toulouse - - - - - N°. 5.

Lettre dudit Sr. Doazan du 16. fevrier 1732. en reçu de papiers sans les specifier - - - - - N°. 6.

Deux Lettres du Sr. Verger, Procureur au Senechal, des 2. Juin et 5. aout 1734. par lesquelles il declare avoir trouvé l'Inventaire de Mantis. - - - - - N°. 7. et 8.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

U. 4.

X.

X. 1.

Eaux I. du chemin de Tarbe, et autres, visites et ordonnances pour les chemins, II. Ponts de la Ville, III. Reparations des Promenades ou avenuës.

Liasse Premiere.

Visites et ordonnances pour les chemins et les Eaux.

Acte de protestation fait le 1er. avril 1626. par M. de la Fitole au sujet du chemin de Vic à la Fitole ------ N°. 1.

Procedure faite en 1634. contenant verbal, relation d'experts, et ordonnance sur le detour des Eaux qui inondent le chemin de Vic à Tarbe ----- N°. 2.

Ordonnance pour les Eaux et chemins du 23. mars 1637. --- N°. 3.

Requête presentée en 1649. par le Seigneur d'artagnan contre la commté. de Vic, qui vouloit aligner l'adour --- N°. 4.

Certificat fait le 18. Janvier 1662. de la remise du verbal de visite des chemins, Ponts et forêts -------- N°. 5.

Verbal de la visite des chemins faite le 2. Juillet 1670. par M. de la Barriere, maitre des chemins, Ponts et passages -- N°. 6.

X. 1. Remise du Verbal des chemins fait en 1671. ---------- N°. 7.

Ordonnance de M. de la Barriere, du 2. Janvier 1675. ---------- N°. 8.

Exploit de sommation faite le 15. mai 1675. à M.r de Broëssa d'arracher une haïe et combler un fossé le long de son Verger au chemin de Rabastenx, copie d'acte à ce sujet, et Lettre par lui ecrite au Conseil de la Ville .. N°. 9. 10. et 11.

Ordonnance de M. de la Barriere du 2. Janvier 1676. ---------- N°. 12.

Verbal de Visite des chemins la même année ---------- N°. 13.

Exploit du 7. Janvier 1676. fait par les Consuls à Jeanne Castagnard et Ramonané, mere et fils, au Sujet d'une muraille faite trop avant dans la Ruë du chateau ---------- N°. 14.

Verbal des chemins en 1678. -- N°. 15.

Ordonnance du maitre des chemins du 1.er avril 1679. ---------- N°. 16.

Verbal des chemins en 1679. --- N°. 17.

Ordonnance du S.r de Pujau, maitre des chemins, du 19. Decembre 1692. et copie d'icelle ---------- N°. 18. et 19.

Devis des reparations à faire aux chemins dans la Generalité d'auch envoïé en 1728. ---------- N°. 20.

Deliberation des Etats du 21. mai 1733. pour les reparations des chemins, avec un

un arrêt du conseil du 3. novembre suivant qui la confirme et omologue -- N°. 21. et 22. X. 1.

Sommation et Requete des habitans de la Fitole pour que la communauté de Vic leur donne un chemin pour les Gens de pied, des 4. Juillet, 15. avril, 30. Septembre et 18. octobre 1733. et 14. octobre 1736. --- N°. 23. 24. 25. et 26.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

X. 2. Liasse Seconde.

Ponts de la Ville et Reparations.

Deliberation du 30. Juin 1647. pour faire un Pont sur Lechez —— N°. 1.

Acte passé le 16. Juin 1648. avec Jacmet la Coste, charpentier de Gordon, pour faire un Pont de Bois sur Lechez ... N°. 2.

Quittance de la somme de 1400^{s} du 24. avril 1649. par Jean Lavedan de Baigneres pour les Piliers du Pont sur Lechez —— N°. 3.

Conditions et conventions pour la batisse d'un Pont de pierre sur Lechez — avec St. Girons, Entrepreneur, du 15. — octobre 1650. —— N°. 4.

Conventions du 4. novembre 1669. — pour faire un Pont pres le moulin, — reparer le Pont de bas et celui de l'adour. N°. 5.

Devis en 1683. pour reparer les deux Ponts sur Lechez. —— N°. 6.

Rolle de Bertrand Dours, charpentier, pour les reparations du Pont de l'adour — en 1727. —— N°. 7.

Devis des reparations et ouvrages — pour les Ponts de Bigorre envoié en 1728. N°. 8.

Acte fait le 30. aoust 1729. par M. — de Harader au sujet du chomme de ses — moulins lors de la construction du Pont de l'Encan. —— N°. 9.

Acte

Acte de protestation du 2. Decembre X. 2. 1733. par le même pour le même fait, lors de la construction du Pont de la — Rochinolle: Deux copies —— N°. 10. et 11.

Y

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

X. 3. Liasse Troisième.

Reparations des Promenades & Avenuës.

Y.

Y.

Y. 1.

Pacage I. et Reglemens à ce sujet, II. Procez avec les Habitans d'artagnan à raison du Pacage dans le Marmajou, III. Transactions avec les Communautés Voisines, IV. opposition aux Denombremens des Voisins, et Procez au Sujet des Fiefs pretendus par le Seigneur d'artagnan dans Vic, V. Hommages et Denombremens de St Guet Leser, VI. Limites du Terroir de Vic et des Communautés voisines.

Liasse Premiere.

Reglemens sur le Pacage.

Deliberation du 25. mai 1623. qu'on ne pourra demander le dommage causé dans les biens que dans l'an, et que les accusés pourront demander le rolle pour agir contre les Participans au Dommage, avec l'arrêt d'omologation par le Parlement du 2. Juin 1623. — — — — N°. 1.

ordonnance de l'Intendant du 13. avril 1685. en defenses de faire paitre les Bestiaux aux prés, ni de couper l'herbe qu'à la saison. — — — — N°. 2.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

Y. 1. Deliberation du 13. mars 1712. pour empêcher les Voisins de venir pacager dans les biens et pré de la Commté. --- N° 3.

Arrêt d'omologation de cette Deliberation du 23. avril 1712. avec l'établissement de Gardiens Generaux exemts de logement des Gens de Guerre. N° 4.

Exploit de signification dudit arrêt aux Consuls et Communauté de Sainte Lezer. --- N° 5.

Liasse Seconde. Y. 2.

Procez et Transaction avec les Habitans d'Artagnan au sujet du Pacage au Marmajou et Terres voisines, et la Coupe des Bois et Vernes.

Patoc des Pièces du Procez entre les Habitans de Vic et d'Artagnan --- N° 1.

Transaction du 19. avril 1580. Voïez 1580. --- N° 2.

Memoires pour dresser la precedente Transaction --- N° 3.

Ratification faite le 10. Juillet 1580. de cette Transaction par les Habitans de Vic en consequence d'un arrêt du Parlement, qui l'avoit aprouvée --- N° 4.

Compromis du 12. mars 1580. entre les Sindics de Vic et d'Artagnan pour remettre à des arbitres --- N° 5.

Prorogation dudit Compromis du 29. Decembre 1580. --- N° 6.

Executoire de raport entre le Sindic d'Artagnan du 31. Janvier 1682. au sujet d'une Sentence renduë au profit du Sindic de Vic en la Cour du Senechal de Bigorre le 27. dudit mois --- N° 7.

Minute d'instruction sommaire pour le Sindic d'Artagnan contre celui de Vic au sujet du pacage dans les biens particuliers. N° 8.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

Y. 2. Imprimé de la Deliberation du 13. mars 1712. et de l'arrêt qui la confirme, signifié aux habitans d'Artagnan le 21. mai 1712. ——— N°. 9.

IV. 425. Arret du conseil en datte du 3. Juillet 1744. entre les habitans de Vic et d'Artagnan

Liasse 3e.

Liasse Troisiéme. Y. 3.

Transactions avec les Communautés voisines.

Tranſaction passée le 4. Juin 1584. entre les habitans de Vic et Noillan. — Voïez 1584. ——— N°. 1.

Conſulte pour le Sindic de Vic contre les habitans de Mongaston, Peyraube, Lamajou et Samonset, du 13. aout 1626. qui conseille que malgré la Transaction passée entre lesdites Communautés en 1578. on doit demander qu'il soit fait deffense, tant aux habitans de Vic, qu'à ceux desdits Lieux, d'aller dans le Bois de la Devese, qui etoit veté ——— N°. 2.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

Y. 4.

Liasse Quatrième.

Opositions aux Denombremens des Voisins, & Procez mûs par le Seigneur d'Artagnan au sujet de certains Fiefs par lui pretendus dans Vic.

Extrait du Livre de Reformation de 1429. de l'article des Habitans du Lieu de la Fitole. ---- N°. 1.

VII. 115. 116. 117. 120. Plaidés en 1457. devant le Juge de Riviere, au Siege de Boulogne, entre Mate, Dame d'Artagnan, et les Habitans de Vic, pour des fiefs au Terroir de Vic, avec Lettres Royaux, Requêtes et apointement du Senechal de Bigorre, et Lettres de Gaston de Foix, Comte de Bigorre ---- N°. 2. et 3.

Exploit d'opposition faite le 20. octobre 1727. par le Sindic de Vic au Denombrement de M. le Comte d'Artagnan, qui y avoit inseré Balloc. ---- N°. 4.

Copie du Denombrement de M. le Marquis de Campels au sujet de la Justice du Marquisat de Baseillac, signifiée aux Consuls de Vic le 28. Juillet 1731. ---- N°. 5.

Y. 4.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes.

Y. 5. Liasse cinquième.

Hommages & Denombremens de la Communauté de St. Lezer & du Monastere, & Guet à St. Lezer.

Denombremens du Prieur de St. Lezer en 1542. 1573. dans lesquels il denombre comme hommage le Guet à St. Lezer, et en 1679. où il ne le denombre pas. N°. 1. 2. et 3.

Mandement du 9. Janvier 1604. de 2#. 15.s tournois pour le repas fait ledit jour à la mutation des Consuls, auxdits consuls et Gardes vieux et nouveaux, Marguilliers de l'Eglise et de l'Hopital, et aux Consuls de St. Lezer, suivant la coutume observée de les faire diner ——— N°. 4.

Mandemens de 2#. 16.s 5.d du 2. Janvier 1606. et de 8# du 5. Janvier 1643. pour le diner des Gateaux ——— N°. 5. et 6.

Extrait du denombrement de St. Lezer devant M. d'Yharse, Evêque de Tarbe, Commissaire, en 1612 ——— N°. 7.

Actes de sommation du 7. Janvier 1692 et 7. Janvier 1727. aux Consuls de St. Lezer, faute de faire l'hommage: le premier selon la coutume ancienne: dans le second, est la ceremonie de l'hommage ——— N°. 8. et 9.

Lettre du St. Dandrest, Consul de St. Lezer, du 6. Janvier 1731. qui mande qu'on viendra rendre l'hommage ——— N°. 10.

Six

Six Lettres du St. Lallerte, Procureur à Pau, au sujet dudit hommage, des 22. mai, 18. et 20. août, 9. et 21. septembre, et 6. novembre 1734. --- N°. 11 ——— 16. Y. 5.

L'Arrêt sur les Gateaux contre les Habitans de St. Lezer est IV. 149.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

Y. 5.

Liasse 6e

~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~

Liasse Sixième. Y. 6.

Piéces concernant les Limites du Terroir de Vic & des Communautés Voisines.

Transaction du 6. octobre 1560. avec les habitans d'artagnan. Voïez 1560. — N°. 1.

Copie de Transaction avec les habitans de Caixon sur les Limites du 16. novembre 1584. — N°. 2.

Extrait du Verbal de M. de Marca en 1581. sur les limites de Gensac avec artagnan, Vic et la fitole — N°. 3.

Extrait en 1536. des Limites de Balloc, artagnan et Gensac. — N°. 4.

Memoire des Limites d'artagnan et Balloc — N°. 5.

Minute de memoires et Consulte du 6. mars 1661. contre la Communauté de St. Lezer au sujet des Limites des deux Terroirs, et de ce que les habitans de St. Lezer pretendoient que depuis l'acquisition de la Diouseyde, les habitans de Vic avoient usurpé sur leur terroir. — N°. 6.

Reponse du Sindic de Vic aux causes d'oposition à notre Denombrement par les habitans de St. Lezer à ce sujet. — N°. 7.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

Y. 6.

[illegible]

Liasse Sixième.

Pièces concernant [illegible]

[illegible]

Transaction du 6. [illegible] 1560. avec les habitans d'Artagnan. Voiez 1560. — N°. 1.

Copie de transaction avec les habitans de Caixon sur les limites du 18. novembre 1584. — N°. 2.

Extrait du verbal de M. de Mauroy en 1581. sur les limites de [illegible] Artagnan, Vic, et la [illegible] — N°. 3.

Extrait en 1506. [illegible] Artagnan et [illegible] — N°. 4.

Memoire des limites d'Artagnan et [illegible] — N°. 5.

Minute de [illegible] du 6. mars 1681. contre la Communauté de St. Lezer [illegible] [illegible] de St. Lezer [illegible]

[illegible] de Vic [illegible] — N°. 6.

Reponse [illegible] de Vic aux [illegible] par les habitans de St. Lezer [illegible] — N°. 7.

Z

Z

Z. 1.

Piéces I. concernant les comptes en general, reliqua d'iceux et reglemens sur le fait des Comptes, II. Comptes par numero et année par année.

Liasse Premiere.

Pieces concernant les Comptes en General, Reliqua des Comptables & Reglemens sur le fait des Comptes.

Reliqua des Comptes depuis 1667. jusqu'en 1679. — N°. 1.

Ordonnance de Mr. l'Intendant du 5e. Janvier 1691. contre ceux qui devoient rendre compte depuis 1670. et contre les auditeurs — N°. 2.

Ordonnance du même du 28. Janvier 1692. avec deffenses à Mr. de Normande d'assister aux Comptes de ses Parens, quoique Procureur du Roi et de la Communauté — N°. 3.

Ordonnance du même du 7. Juin 1693. semblable à celle de 1691. — N°. 4.

Etat des sommes données en reprise en 1677. 1678. 1679. verifié par mr de Chadebec en 1693. — N°. 5.

Quittance du 2. mars 1709. par mr.

Z. 1. de la Lande de 400# 2s pour la charge d'auditeur des Comptes — — — N°. 6.

Resultat des comptes depuis 1697. — jusques en 1712. — N°. 7.

Liasse 2de.

Liasse Seconde. Z. 2.

Comptes par Numero et année par année.

Pieces du compte rendu en 1597. par Jean de Xippié, Garde — — — — N°. 1.

Compte de Jean Junca, Garde en — 1601. — — — — — — — N°. 2.

Compte de Peyrot Lavedan, Garde en 1603. — — — — N°. 3.

Compte de Guixarnaud Gessay, — Garde en 1604. — — — — N°. 4.

Compte d'Arnaud Junca, Garde en 1605. — — — — — — N°. 5.

Pieces du compte de Bernard la — fargue, Garde en 1605. — — — N°. 6.

Compte sans pieces de Jean — Montaut, Garde en 1606. — — — N°. 7.

Pieces du compte de Jean Dinguirard, Garde en 1606. — — — — N°. 8.

Pieces du compte de Bertrand — Cassagnard, Garde en 1608. — — — N°. 9.

Compte sans pieces de Menjon — Tribong, Garde terraine en 1609 — — N°. 10.

Comptes et Pieces de Jean Casanave et Bortomieu Vile, Gardes en 1609. N°. 11. et 12.

Pieces du compte de Jean Escalere, Garde en 1610. — — — — — N°. 13.

Compte et Pieces de Menjon Dauné, Garde en 1610. — — — — — N°. 14.

Compte sans pieces de Bernard —

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

Z. 2. d'artagnan, Garde en 1611. ----- N°. 15.

Compte et Pieces de Menjon Darrigadon, Garde en 1611. ----- N°. 16.

Comptes et Pieces de Menjolet Dessaux et Sanson Manhieu, Gardes en l'année 1612. ----- N°. 17. et 18.

Compte et pieces de Menjolet la Manette, Garde en 1613. ----- N°. 19.

Pieces du compte de Jean Casenave, Garde en 1613. où est un rolle de depense pour fortifier le chateau. ----- N°. 20.

Pieces du compte de Peyrot Bujo, Garde en 1614. ----- N°. 21.

Compte et pieces d'arnaud Garderes, Garde en 1614. ----- N°. 22.

Compte et Pieces de Bernard Combessies Garde en 1615. ----- N°. 23.

Pieces du compte de Pierre Couteux, Garde en 1615. ----- N°. 24.

Compte et Pieces de Jean Vergez, Garde en 1616. ----- N°. 25.

Compte et Pieces de Pierre Colomez, Garde en 1616. dans lequel est le rolle du blé et de l'argent pour la Garnison du chateau. ----- N°. 26.

Compte et pieces de Guillaume Beray, Garde en 1617. ----- N°. 27.

Compte sans pieces de Jean Junca, Garde en 1617. ----- N°. 28.

Comptes et piéces de Ramonet la Sabe et

et Bernard Ramonané, Gardes en 1618. ----- N°. 29. et 30. Z. 2.

Piéces du compte de Jean Ladabe, Garde en 1619. ----- N°. 31.

Compte et piéces de Jean Saphore, Garde en 1619. ----- N°. 32.

Piéces du compte de Domengé Dumestre, Garde en 1620. ----- N°. 33.

Compte et piéces de Jean Ricau, Garde en 1620. ----- N°. 34.

Compte et pieces de Raimond Junca, Garde en 1621. ----- N°. 35.

Compte et piéces de Pierre Garac, Garde en 1622. ----- N°. 36.

Piéces du compte de Guillaume Perez, Garde en 1622. ----- N°. 37.

Compte et piéces d'Huguet Normande, Garde en 1623. ----- N°. 38.

Comptes et pieces de Manaud Monde et Jean Junca, Gardes en 1624. ----- N°. 39. et 40.

Compte et pieces de Bertrand Lavedan Garde en 1625. ----- N°. 41. et 42.

Pieces du compte de Peyroton Perea, Garde en 1625. ----- N°. 43.

Compte et piéces de Guillaume Lanes et Jean Dandrest, Gardes en 1626. N°. 44. et 45.

Pieces du compte de Philipe Cabos, Garde en 1626. ----- N°. 46.

Compte et piéces de Pierre Perrey, Peyroton Combessies et Jean Merlades, Gardes en 1627. ----- N°. 47. 48. et 49.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

Z. 2. Comptes et pièces d'arnaud lamanette, premiere Garde en 1628. - - - - - - - N°. 50.

Comptes et pieces de Dominique Junca et Bernard Sabat, Gardes en 1629. N°. 51. et 52.

Pieces du Compte de Bernard Montaut, Garde en 1630. - - - - - - - N°. 53.

Compte et pièces de Menjoles Escalere, Garde en 1632. - - - - - - - N°. 54.

Compte et piéces d'arnaud Lestrade, Garde en 1633. - - - - - - - N°. 55.

Compte et pieces de Bertrand Casaux, Raimond Garderes et Pierre Carrere, Gardes en 1635. N°. 56. 57. et 58.

Compte et piéces de Jean Motte, Bernard d'Heres et Jean Plantez, Gardes en 1636. - - - - - - - N°. 59. 60. et 61.

Compte et piéces de Menjoles Combessies, Jeannot Dinguirard et Jean la manette, Gardes en 1637. N°. 62. 63. et 64.

Compte et pieces de Peyroton Perez et Guillaume Lavedan, Gardes en 1638. en deux pièces. - - - - - - - N°. 64. et 65.

Compte et Pieces de Bernard Castaignet et Menjoles Perez, Gardes en 1639. - - - - - - - N°. 66. et 67.

Comptes et pieces d'auger Bournac, Peyrot Lavant et Jean petit Lavedan, Gardes en 1640. - - - - - - - N°. 68. 69. et 70.

Comptes et pièces de Joandet Junca, Bortomieu Croulet et Peyroton Barrere, Gardes

Gardes en 1641. - - - - N°. 71. 72. et 73. Z. 2.

Comptes et Pièces d'arnaud Ditté, Garde en 1642. - - - - - - - N°. 75.

Compte de Bertrand Lagarde, Garde en 1642. - - - - - - - N°. 76.

Piéces du Compte d'auger Colomez, Garde en 1642. - - - - N°. 77.

Compte et piéces d'arnaud Garderes, Garde en 1643. - - - - - - - N°. 78.

Piéces du Compte de Guillaume Dufaur et Jean Fabas, Gardes en 1643. - - - - - - - N°. 79. et 80.

Piéces du compte de Jean Sanous et Pierre Ramonané, Gardes en 1644. - - - - - - - N°. 81. et 82.

Piéces du compte de Bernard Dupont augeret, Garde en 1645. N°. 83.

Compte et Pieces de Pierre Junca et Jean Plantis, Gardes en 1645. N°. 84. et 85.

Piéces du compte de Jean Colomez et Bertrand Marran, Gardes en 1646. - - - - - - - N°. 86. et 87.

Compte et pieces de Domenge Darré, Garde en 1646 - - - - N°. 88.

Compte et piéces de Menjoles Casaux, Garde en 1647. - - - N°. 89.

Compte sans pieces de Menjon Gourgue, Garde en 1647. - - - - N°. 90.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

Z. 2. Pieces de compte de Jacmes Saphore, Garde en 1647. — N°. 91.
Compte de la levée faite par les consuls en 1648. — N°. 92.
Compte et piéces de Pierre Combessies et Minjolet la manétte, Gardes en 1649. — N°. 93. et 94.
Compte et piéces de Philipe Montaut, Garde en 1650. — N°. 95.
Compte et piéces de Jean la manette et Pey Soulé, Gardes en 1651. — N°. 96. et 97.
——— du Sr. Cassaignard, consul, faisant pour Jean Daussat, Garde en 1652. — N°. 98.
——— du Sr. Dandrest, consul en 1652. — N°. 99.
Compte sans pieces d'Arnaud Layerle, Garde en 1652. — N°. 100.
Compte et Piéces de Manaud Perrey, Garde en 1652. — N°. 101.
——— de Bortomieu Crouset et Jean la font, Gardes en 1653. — N°. 102. et 103.
Compte sans piéces de M. cloche, consul en 1653. — N°. 104.
Compte et Pieces des Srs. Monsolieu et la Borde, consuls — N°. 105. et 106.
——— de Guillem de Camps Rey,

Rey, Garde, des Srs. Arnaud Casanave Sillac et Jean Cassagnard, en l'année 1654. — N°. 107. 108. et 109. Z. 2.
Compte sans piéces du Sieur de Normande — N°. 110.
Compte et piéces des Srs. Jean Monde, Junca-lasmuës, Ducasse, Jean la Borde, Jean Perrey, consul, et Beray, consul, en 1654. — N°. 111. — 117.
Compte des Srs. Pierre Junca, et Tribons, Cappitaine, en 1654. N°. 118. et 119.
Compte du Sr. Laserre, consul en 1655. — N°. 120.
Compte sans pieces de Jean du dubestrand, Garde en 1655. — N°. 121.
Compte et pieces du Sr. Bouchotte, Tresorier en 1655. — N°. 122.
——— des Srs. Jean Junca Boëffe et Loustau en 1655. et en 1656. — N°. 123. et 124.
Compte sans piéces des Srs. Monde et Dandrest en 1655. et 1656. N°. 125. et 126.
Compte et pieces du Sr. Junca, de Jacmes Saphore et du Sr. Carrere, en trois pieces — N°. 127. 128. et 129.
——— de Pey Marsan, Garde, et Jean Berai, consul en 1656. — N°. 130. et 131.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

Z. 2. Compte sans pieces du Sr. Casaubon, consul en 1656. — — — — — — — N°. 132.

Compte et pieces du Sr. Carriere, consul en 1656. — — — — — N°. 133.

Piéces du compte du Sr. Normande, Tresorier, en 1656. — — — — — N°. 134.

Compte sans pieces du Sr. Lalanne, Médecin et consul en 1657. — — — N°. 135.

Comptes et pieces du Sr. Beray, avocat, de Jean Junca et Casaubon, Collecteurs, du Sr. Dandrest du chateau, Dominique Junca, Carrugue, Guillaume Lavedan, Collecteur, arnaud la manette, Dandrest, avocat, Vise et Desperon, consuls, Domenge Narp, garde en 1657. — — — — — N°. 136. — 146.

— — — — de la Borde, Tresorier, Pierre Vise et Pierre Junca, en l'année 1658. — — — — — N°. 147 et 148.

Piéces du compte d'arnaud Dandrest, Garde en 1658. — — — — N°. 149.

Compte et Piéces d'andré la fargue, Raimond Xippé, Monde, Domenge Casaux, Pierre Lavedan, Pierre Balestrade, Bouchotte, Saphore dit Mouroux en 1658 et 1659. — — N°. 150. — 157.

Compte du Sr. Junca paranas en 1659. — — — — — — N°. 158.

Compte

Compte et pieces de Pierre Cera, garde en 1659. — — — — N°. 159. Z. 2.

Compte sans pieces du Sr. Normande, Tresorier — — — — — — N°. 160.

Compte et pieces de Pierre Dourleix, du Sr. Perrez, du Sr. Bouchotte, consul et Tresorier en 1660. — N°. 161. 162. et 163.

Comptes du Sr. Pierre la labe, du Sieur Jean Jaques Pujo-Lasserre, consul, Jean d'Serp, Pierre Gardey, Collecteur, Dominique Ramonané, Menjolet la manette, Jean la Borde, Dominique Junca, du Sr. Jean la fargue, avocat et consul en l'année 1660. — — — — — N°. 164. — 172.

Comptes du Sr. Jean Colomez, du Sr. Boette Junca, consul, du Sr. Peslan, consul, en 1661. — — — — N°. 173. 174. et 175.

Comptes de Gaston Carrere, Laurent Bier, Pierre Perez, masson, Pierre Layesle Berdoulet, Dubord, Jean Lavedan du chemin de Rabastens, Jacmes Noguer Sitton, Domenge Darré, en 1661 et 1662. — — N°. 176 — — 183.

Comptes du Sr. Cassaignard et du Sr. Guillaume Dandrest, consul en l'année 1662. — — — — — N°. 184. et 185.

Comptes et pieces de Jean Noguez et Pierre Lanusse, gardes en 1662. et 1663. N°. 186. et 187.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

Z. 2.

Comptes des Srs. Junca lamoutalette et Pierre Dandrest, Consuls en 1665. N°. 188. 189.

Compte du Sr. Pujo Lasserre, Consul en 1666. ——————— N°. 190.

Compte et pieces de Guillaume Lavedan, Garde en 1666. ———— N°. 191.

Pieces du compte de Pierre Combessies, Garde en 1666. ——————— N°. 192.

Compte et piéces de Jean la Sitte, — Garde en 1667. ——————— N°. 193.

——————— de Jean Lavedan, Dominique [illegible] Perrey et arnaud Combessies [illegible], Gardes en 1668. ———— N°. 194. 195. 196. —

——————— de Domenge Narp, Jacmes Noguez et Bertrand Montaut, Gardes en 1669. ———— N°. 197. 198. et 199.

Comptes des Srs. Pierre Colomez, Pierre Junca, arnaud Junca, et Guillaume Dandrest, Consuls, et arnaud Combessies, Garde en 1670. ——————— N°. 200. — 204.

Comptes et pieces de Jean Layerle, — Dominique Montaut et françois Labourie, Gardes en 1671. ———— N°. 205. 206. et 207.

Comptes des Srs Saphore, Junca, — Lavedan, Carrere, apoticaire, et Dominique Perrey, Consuls en 1672. . N°. 208. ——— 211.

Comptes et pieces de Domenge Combessies et Jean Dourlein, Gardes en 1672. . N°. 212. et 213.

comptes

Z. 2.

Comptes et pieces de Dominique la manette, Jean Saphore et Bertrand — Escalere, Gardes en 1673. . N°. 214. 215. et 216.

——————— de Guillaume Lestrade, Dominique Dargaignon, et Raimond — Bugard, Gardes, et dud. Sr. Ramondjean, Consul, et Compte sans pieces dud. Sr. arnaud Colomez, Consul en 1674. ——— N°. 217. ——————— 221. N°. il n'y a pas de N°. 222.

Comptes de Guillem Labeillé, arnaud Combessies, et arnaud ditte Bartete, Gardes en 1675. le dernier sans pieces. N°. 223. — 225.

Comptes et pieces de Guillaume Combessies, Jean Gardey et Laurent Dasereix, Gardes en 1676. ——————— N°. 226. 227. et 228.

Compte de ceque Bernard Becas reçut en 1677. des Comtes du carteronage. N°. 229.

Comptes de Jean Solé, Bertrand Dufforgue et Domenge la manette, Gardes en l'année 1677. ——————— N°. 230. 231. et 232.

Compte du Sr. Carrere, Consul en l'année 1678. ——————— N°. 233.

Comptes de Pierre Lestrade, Domenge — Montolieu, et Guillaume Larré Casquet, — Gardes en 1678. ———— N°. 234. 235. et 236.

Compte dud. Sr. La Bordene, Consul en l'année 1679. ——————— N°. 237.

Comptes du Sr. Lavedan de l'imposition extraordinaire, dud. Sr. La Grille, Collecteur, — Jean Layerle et Jean Casanave Grandjoan, Gardes en 1679 ——— N°. 238. ——— 241.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

Z. 2.

Comptes de Bernard Saphore et Bertrand Carrau, Gardes en 1680. —— N°. 242. 243.

Comptes de Pierre Cabos et Pierre Combessies, Gardes en 1681. —— N°. 244. et 245.

Comptes de Pierre Montolieu, Pierre Layerle et Dominique Escalere, Gardes en 1682. N°. 246 – 248.

Comptes du Sr. Lagrille faisant la levée pour Loustau, et de Pierre du Compte, Garde en 1683. —— N°. 249. et 250.

Comptes de Guillaume Dardrest, Pierre Pujo, et Bertrand Castera, Gardes en 1684. N°. 251 – 253.

Comptes de Casenave Idi, Solé et Condie, Gardes en 1685. —— N°. 254. 255. et 256.

Comptes de Pierre Lavedan, Guiraud Marsan, auger Escalere, Gardes, et du Sr. Jean Monde-anglade, Consul en 1686. N°. 257 – 260.

Pieces du compte de Xippié, Garde en 1687. —— N°. 261.

Comptes de Jean Saphore, Simon Buisson et Bortomieu Motte, Gardes, et de Guillaume Lestrade en 1688. N°. 262 – 265.

Compte du Sr. Ramonjean, Consul en 1688. où il y a des poursuites contre les nobles —— N°. 266.

Comptes d'arnaud Gourga et Jean Junca, Gardes en 1689.. N°. 267. et 268.

Depuis il n'y a pas eu de Gardes, mais des Tresoriers.

Compte des Srs. Bousquet et Vausigne en 1690. —— N°. 269.

Compte du Sr. LaTaste en 1692. N°. 270.

Comptes

Z. 2.

Comptes du Sr. Montolieu en 1693. et 1694. —— N°. 271. et 272.

Comptes du Sr. Dupont en 1697. et en 1698. —— N°. 273. et 274.

Compte du Sr. Colomez en 1699.. N°. 275.

Compte du Sr. Laurens Junca, assesseur, en 1700. —— N°. 276.

Comptes du Sr. Etienne Bouchotte en 1701. et 1702. —— N°. 277. et 278.

Comptes du Sr. Monde en 1703. 1704. 1705. 1706. et 1707. —— N°. 279. —— 283.

Compte du Sr. arnaud Dupont en 1712. —— N°. 284.

Comptes du Sr. Laroque en 1713. et en 1714. —— N°. 285. et 286.

Comptes du Sr. Escalere durant 15. ans de 1715. à 1729. les comptes de 1715. 1722. et 1723. manquent.. N°. 287. —— 301.

Comptes du Sr. Cabos, en 1730. 1731. et 1732. —— N°. 302. 303. et 304.

Comptes du Sr. arnaud Junca en 1733. 1734. et 1735. —— N°. 305. 306. et 307.

Compte du Sr. Michel Saramea, Consul en 1689. —— N°. 308.

Comptes du Sr. arnaud Junca en 1736. 1737. 1738. et 1739.. N°. 309. —— 312.

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

&

&

Recueil I. d'arrêts et Declarations du Roi, qui quoiqu'ils paroissent inutiles à present, II. pourront peut etre dans les suites etre de quelque utilité. Il y en a trentetrois numerotés en deux Liasses, et un grand Paquet de ceux qui ne sont pas numerotés.

Vient de page 270.

Modéle des Declarations qui seront fournies à Mrs les Commissaires Subdelegués par Mr d'Aligre, Intendant dans les Generalités d'auch et Pau, en execution de l'Edit du mois de mai 1749. pour le Vingtieme, et de son ordonnance d'attache du 15. Juillet suivant.

Pour les Terres affermées tant en argent et sans reserve.

Election de.. Parroisse de.

Je soussigné.... habitant de... declare pour satisfaire à l'Edit du mois de mai 1749. et à l'ordce de Mr. l'Intendant de la Generalité de... publiée le... que je possede dans la Parroisse de ... arpens de terres labourables.. arpens de Pré, ... de Vignes... de Bois.. moulins Etangs, lesquels j'ai affermé à ... pour... années, par bail du.... moiennant la somme de ... pour chacun an, sans aucune reserve, ni redevance.

Nota, les Seigneurs declareront si les droits seigneuriaux de leurs Terres sont compris dans leurs Baux, et s'ils n'y sont pas: et dans le dernier cas, ils en feront une declaration estimative année commune, ou se soumettront à payer le vingtieme de leurs profits de fiefs, lors que le cas y echerra.

Ce que je certifie veritable aux peines portées par l'Edit. fait ce.

Pour les Terres affermées tant en grain ou autre redevance.

Lesquels j'ai affermé à ... pour ... années, par bail du ... à la charge par lui de me fournir.... ce que j'estime en argent sur le pied commun à la somme de ... par chaque an. Ce que je certifie, &c.

Nota le Declarant remplira les deux derniers blancs de la quantité des muids, sacs ou mesure de blé et autres grains ou redevances que doit lui fournir son Fermier, et l'estimation en argent.

Pour les Terres affermées partie en argent ou autres redevances.

Arpens de Terre labourable
- - - - de Pré
- - - - de Vignes.
- - - - de Bois.
Moulins.
Etangs.

Lesquels j'ai donné en ferme à ... pour ... années par bail du .... moiennant la somme de ... en argent et en ... lesquelles charges et redevances j'estime en argent sur le pied commun du Païs revenir à la somme de ... pour chacun an. Ce que je certifie &c.

Pour les Biens non affermés.

Lesquels j'estime produire un revenu annuel sur le pied que les biens de pareille nature sont loués communément dans la Parroisse. le fort portant le foible, à la somme de. .. Ce que je certifie, &c.

Pour une Maison occupée le Proprietaire, par lui acquise ou qui lui vient de succession.

Ville de...

que je possede dans la ville de... une maison située dans la rue de... que j'ai acquise par Contrat du... pour le prix et somme de... ou qui m'a été donnée dans mes partages pour la somme de ... les partages en datte du... et j'estime que la dite maison pourroit etre louée la somme de... ce que je certifie, &c....

Pour une Maison occupée par le Proprietaire qui l'a fait batir.

Ville de..

laquelle j'ai fait construire, et que j'occupe, que j'estime pouvoir valoir la somme de... et etre louée celle de... ce que je certifie, &c.

Pour une Maison occupée en partie par le Proprietaire, et louée en partie.

Ville de.

que je possede dans la ville de... rue de... suivant mon Contrat d'acquisition en datte du... ou partage du... laquelle maison j'occupe en partie, le surplus etant loué à plusieurs Particuliers la somme de... et j'estime que ce que j'en occupe pourroit etre loué la somme de..... Ce que je certifie, &c.

Pour une Maison louée.

Ville de...

laquelle j'ai louée à ... pour ... années par bail du ... la somme de ... pour chacun an, ce que je certifie, &c.

Pour une Maison louée à la campagne.

Election ... Parroisse de..

que je possede dans la Parroisse de ... une maison que j'ai louée à ... pour ... années par bail du ... la somme de ... pour chacun an, ce que je certifie, &c.

Pour une Maison occupée par le Proprietaire, dont une partie de l'Enclos est en valeur.

Election de... Parroisse de..

que je possede dans la Parroisse de... une maison qui n'est point louée, et dans l'enclos de laquelle il y a ... arpens de terres labourables
- - - - - - Prés
- - - - Vignes.
- - - - Bois
moulins
Etangs.

Lesquels j'estime produire un revenu annuel sur le pied que les biens d'une pareille nature sont communément louées dans la dite Parroisse, le fort portant le foible, de la somme de... ce que je certifie.

Pour les Revenus qui consistent en droits soit fixes soit casuels affermés.

Election. .. Parroisse.

que j'ai dans la Parroisse de.... un droit d'octroi de Peages
Passages
Ponts, Bacs et Rivier
Peche, &c.

lequel j'ai affermé à ... pour ... années par bail du ... moiennant la somme de ... par chacun an, ce que je certifie, &c.

Pour les droits non affermés;

~~comme de~~ ~~lesquels~~ un droit d'octroi de Peages,
Passages,
Ponts, Bacs et Rivieres.
Peche, &c.

Lequel me produit par chacun an suivant le prix commun des six dernieres années, la somme de ... Ce que je certifie veritable aux peines portées par l'Edit: Fait ce.

Publié ledit modele à Vic le 1er Mars 1750. Jean VIGNES.

Instructions données aux 16. Commissaires en Bigorre pour les Declarations. 1751.

Mr le Commissaire aura l'attention en dressant les Declarations du vingtieme dont il est chargé, d'observer en general qu'elles aprochent de la verité autant qu'il pourra le connoitre, et d'engager les Particuliers à etre exacts dans ce qu'ils leur raporteront.

1°. Mr le Commissaire, qui doit composer les fruits d'une année sur dix, doit observer que la grele ou le Brouillard font perdre deux ou trois recoltes, qu'ainsi il doit abloter les sept années restantes, et les repartir en dix dont il en composera une.

2°. il observera qu'il faut distraire du montant du revenu de l'année qu'il aura composé, les semences, le fumier, les travaux et le prix de ferme des prés que les Particuliers prennent pour nourrir les bestiaux qu'ils employent à la culture de terre, sans en faire pourtant mention dans la declaration, non plus que de la grêle.

3°. Il sera fait mention dans la declaration du nombre des arpens de terre tant culte qu'inculte qu'on possede, en distinguant exactement la nature du fonds. chaque arpent est composé de 4. Journaux, mais il ne faut pas dire dans la declaration qu'il y ait difference entre arpent et journal, ni de combien d'arpens le journal est composé.

4°. On ne comprendra point dans les ~~fonds~~ fruits sur lesquels la declaration tombe, le foin et le regain qui sont employés pour la nourriture des bestiaux, mais seulement les prés qu'on a mis en ferme, ou dont on vend le foin ou le regain.

5°. le commissaire distraira la Taille dans chaque declaration, et il en fera mention.

6°. le Commissaire verra le prix qu'ont eu les fruits dans les dix dernieres années, et il leur donnera un prix mediocre, savoir le sac du froment à Cent sols, celui de segle 4£

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes

celui du millet à 3.l. e l'avoine à 2.l 8.s la pipe du vin à 30.l dans les plaines et à 5.l sur les coteaux.

7°. Le commissaire estim[illegible] ... ages des maisons des villes seulement, quand meme elles seroient occupées par les Proprietaires.

8°. Le commissaire mettra les Declarations des habitans d'une communauté dans un meme cahier. il fera signer la declaration par celui qui la fera, et s'il ne sait pas ecrire, le commissaire en fera mention au bas de chaque Declaration, et y fera une croix. chaque particulier fera sa Declaration dans le lieu de son domicile, et s'il a des fonds dans differens endroits, il les distinguera en mettant à la marge de chaque article le nom de la communauté etrangere où il le possede.

Modele de Declaration pour les biens affermés.

Païs de Bigorre, Parroisse de ...

Je soussigné ... declare pour satisfaire à l'Edit du mois de mai 1749. et à l'ordonnance de M. l'Intendant de la Generalité d'auch, que je possede dans ladite Parroisse de ...

arpens de terre labourable.
de terre inculte.
de pré.
de vignes.
de Bois
moulins.
etangs.

Vic.
Sanous.
S.t Lezer.
Pujo.
Camalez.
La Cassagne.

que j'ai affermé à ... pour ... années, par bail du ... moyennant la somme de ... par chaque an, ce que je certifie veritable aux peines de l'Edit.

Modele de Declaration pour les biens non affermés.

Païs de Bigorre, Parroisse de ...

Je soussigné ... declare &c.

arpens de terre labourable
pré,
vigne, &c.

Lesquels j'estime produire un revenu annuel, sur le pied que les biens de pareille nature sont loüés communément dans ladite Parroisse, le fort portant le foible, de la somme de ...

ce que je certifie, &c.

Le commissaire dressera ensuite pour chaque communauté une requete comme suit

à Monseigneur d'aligre, &c.

Remontrent humblement les habitans de ... qu'ils ont fourni les declarations du revenu de leurs biens, et payé le quart du vingtieme imposé. Ce considéré, il vous plaira, Monseigneur, vû les declarations et quittances y attachées, moderer chacun des remontrans relativement à leur Declaration, les decharger du surplus, et ordonner que l'excedent sera restitué le cas echeant, et ferez justice. Pujo.

Verger 4.l depuis le terroir d'Sugues à la pointe de Gajan.

+

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE TARBES HTES PYRÉNÉES

© 2009 - Médiathèque Louis Aragon - Tarbes